

Budget primitif de la Ville pour 1997

M. LE MAIRE, Rapporteur : La séance consacrée à l'examen des orientations budgétaires pour 1997 s'est déroulée le 20 janvier dernier. A cette occasion, nous avons pu échanger diverses réflexions sur l'élaboration du budget de 1997 dont le projet vous est à présent soumis.

Notre assemblée a déjà pris plusieurs décisions relatives à ce budget, notamment :

le 16 décembre 1996 : vote des différents tarifs, taxes et droits,

le 20 janvier 1997 : vote de diverses subventions et participations et vote de divers crédits d'investissement.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Commission du Budget élargie à l'ensemble des Conseillers Municipaux s'est réunie le 27 février dernier.

Outre le présent rapport, divers documents vous ont été adressés en annexe :

- pour le budget général :

1. Une fiche récapitulative des grandes catégories de recettes (en montant et en pourcentage),
2. Une fiche récapitulative des grandes catégories de dépenses,
3. Une note sur le financement des investissements (par autofinancement, emprunts et subventions).

- pour le budget principal :

4. La balance récapitulative des recettes (par fonctions et sections),
5. L'état des principales recettes,
6. La balance récapitulative des dépenses (par fonctions et sections),
7. L'évolution des dépenses entre le BP 1996 et le projet de BP 1997,
8. La liste des subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours,
9. Fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 1996,
10. Données diverses complémentaires.

- pour les budgets annexes :

11. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service des Eaux,
12. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Assainissement,

13. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées,

14. Les comptes détaillés (recettes et dépenses) du budget du Service Forêts.

Vous sont également adressées un certain nombre d'annexes et notamment celles prévues par la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République :

15. Le bilan, par secteur d'activités, de l'action menée par la Ville en 1996,

16. Diverses statistiques relatives au personnel de la Ville,

17. Etat de la dette au 01/01/1997,

18. Etat des instruments de couverture du risque financier au 01/01/1997 et tableau récapitulatif des lignes d'emprunts composant le notionnel de référence,

19. Etat de la dette - Emprunts renégociés - Emprunts de refinancement,

20. Etat des immobilisations (constructions, immobilisations incorporelles en cours d'amortissement, installations techniques, matériels et outillages en cours d'amortissement, autres immobilisations corporelles en cours d'amortissement, véhicules et engins acquis avant le 1/01/1996 et non amortissables, participations et créances rattachées à des participations, autres immobilisations financières),

21. Etat des provisions constituées au 31/12/1996,

22. Etat des crédits de trésorerie,

23. Etat des emprunts garantis par la commune,

24. Etat des contrats de crédit-bail mobilier et immobilier au 01/01/97,

25. Etat des engagements donnés,

26. Etat des engagements reçus,

27. Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,

28. Etat du personnel au 31/12/1996,

29. Etat des concours aux associations en 1995,

30. Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,

31. Etat des données synthétiques sur la situation financière de la commune,

32. Diverses statistiques relatives au personnel du Centre Communal d'Action Sociale,

33. Un document récapitulatif du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale.

ANALYSE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 1997

Le rapport d'orientations budgétaires qui avait été soumis à votre réflexion et à votre décision le 20 janvier dernier, avait dressé un état des lieux financier des collectivités locales en général et de notre collectivité en particulier et précisé les objectifs prioritaires retenus par la Municipalité que je me permets de vous rappeler :

* une action économique forte et concertée, tournée vers la création et le maintien de l'emploi,

* une action sociale adaptée aux circonstances économiques et démographiques, privilégiant la solidarité envers les individus et les familles les plus démunis,

* une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre Ville et principalement dans les quartiers défavorisés.

S'agissant d'une réunion consacrée aux propositions budgétaires, nous aurons à examiner de multiples lignes de crédits s'intégrant dans un mécanisme complexe que la nomenclature M14, appliquée à Besançon depuis 1996 a pu, à certains égards, soit simplifier soit compliquer.

Sur ce point, je vous rappelle que nous avons pris l'habitude, renforcée en 1996, suite à la suppression de la possibilité de reprise anticipée sur le solde du Compte Administratif de l'exercice précédent, de financer une partie des investissements sur les disponibilités du Budget Supplémentaire.

Afin de permettre une comparaison logique avec l'évolution des investissements des années antérieures, ces crédits de Budget Supplémentaire étaient agglomérés avec les crédits correspondants du Budget Primitif dans nos analyses des budgets de ces dernières années.

Les textes relatifs aux procédures budgétaires ayant été modifiés, il nous est à nouveau possible de procéder à une reprise anticipée sur le solde du Compte Administratif de l'exercice antérieur, procédure que nous avons en conséquence à nouveau utilisée. Nous avons donc supprimé le recours au Budget Supplémentaire pour le financement immédiat de certaines dépenses d'investissement qui ont été de ce fait fort logiquement prévues dans le Budget Primitif.

Par ailleurs, l'application de la nomenclature M14 dès l'exercice 1996 nous avait amenés à intégrer dans la section de fonctionnement diverses subventions d'équipement. Il avait été également tenu compte de ces transferts dans notre analyse de dépenses d'équipement.

Dans un souci de simplification, les comparaisons des dépenses d'équipement se feront, à partir de l'exercice 1997, sans référence à ces subventions d'équipement à présent classées en section de fonctionnement.

Examinons à présent successivement le Budget Général et ses composantes (le Budget Principal et les Budgets Annexes).

LE BUDGET GENERAL

Le Budget Général de la Ville (Budget Principal et Budgets Annexes) s'élève à 1 300 MF. Il augmente de 6,6 % contre 3 % en 1996.

Cette augmentation relativement importante par rapport à l'inflation de 1996 (+ 1,7 %) est constatée tant pour le Budget Principal (+ 6,8 %) que globalement pour les Budgets Annexes (+ 5 %).

S'agissant du Budget Principal, sur lequel nous reviendrons plus longuement par la suite, l'absence de report d'opérations d'équipement au Budget Supplémentaire contrairement aux années précédentes ainsi que divers ajustements de recettes justifient en grande partie cette évolution.

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et annuité de dette en capital) s'élèvent à 320,6 MF soit 24,7 % du Budget Général (20,9 % dans le budget 1996). Ce pourcentage est en augmentation par rapport aux exercices précédents puisque sont à présent intégrées dans le Budget Primitif des dépenses d'équipement (15,6 MF en 1996) qui étaient auparavant financées par le Budget Supplémentaire.

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) s'élèvent à 170,4 MF auxquels il convient d'ajouter 10,2 MF de subventions d'équipement (Budget Principal) à présent rattachées à la section fonctionnement.

Les montants correspondants s'élevaient à 150 MF en 1996. Il convient donc de noter notre volonté non seulement de maintenir mais également d'accroître un niveau de dépenses d'équipement permettant d'offrir aux entreprises les débouchés économiques qui leur sont indispensables.

Nous maintiendrons également notre effort en matière de maîtrise de l'endettement en limitant le recours à l'emprunt à 88,1 MF (80 MF pour le Budget Principal et 8,1 MF pour le Budget Assainissement) contre 90,5 MF en 1996 et 91,6 MF en 1995.

L'amélioration de notre taux d'autofinancement passe par une réduction sensible de nos dépenses et notamment de l'endettement. Il est bon de se rappeler que le recours à l'emprunt, même à des taux intéressants comme ceux qui nous sont proposés actuellement, reste une charge qu'il convient d'assumer aux cours des exercices suivants et qui pèse durablement sur l'équilibre financier de notre collectivité. Rappelons que les taux d'intérêt réel, écart entre les taux des prêts et l'inflation restent toutefois élevés (près de 4 points).

Notre endettement par habitant passe de 7 525 F à 7 406 F au 01/01/97. Nous ne disposons pas de ratios récents sur le poste ; toutefois le Guide Statistique de Gestion Financière, paru en novembre 1996, fait ressortir pour les villes de + de 100 000 habitants, un endettement moyen de 7 977 F/habitant au 01/01/96.

Avec 7 525 F/habitant pour la même période, la Ville de Besançon peut envisager l'avenir en ce domaine sans crainte particulière.

Je tiens à souligner l'action efficace menée par nos services en matière de gestion de dette. Plus du tiers de notre encours de dette soit 352 MF, a fait l'objet en 1996 d'une action de gestion active portant notamment sur un recours plus important aux prêts à taux fixe compte tenu de la conjoncture favorable. Celle-ci permet ainsi de réduire sensiblement le montant de l'annuité de dette du Budget Général qui passe de 200,5 MF en 1996 à 193,8 MF en 1997 soit une diminution de 3,4 %.

S'agissant **de l'autofinancement** (dépenses d'équipement non financées par l'emprunt ou subventions), il s'était élevé en 1996 à 55,5 MF sur un total de dépenses de 150 MF soit un pourcentage de 37 %.

Pour 1997, ce montant s'élève à 68 MF sur un total de dépenses d'équipement de 170,4 MF soit un pourcentage de 39,9 %.

Examinons à présent les différents budgets et leurs principaux éléments financiers, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes.

LE BUDGET PRINCIPAL

Son montant s'élève à 1 139 MF. Il représente près de 88 % du Budget Général soit un pourcentage identique à celui de 1996. Les investissements importants réalisés par les Budgets Annexes et notamment les budgets Eaux et Assainissement ont fait progresser ces derniers plus rapidement que le Budget Principal. Je rappelle que les Budgets Annexes avaient notamment progressé de 12,8 % en 1996 alors que le Budget Principal n'avait évolué que de 1,8 %.

Le Budget Principal est alimenté pour près de 39 % de ses recettes par la fiscalité locale, pourcentage identique à celui de 1996.

Les dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et annuité de dette en capital) s'élèvent à 259,9 MF sur un total de dépenses de 1 139 MF soit 22,8 % à comparer au pourcentage correspondant de 1996 : 20 %.

Les dépenses d'équipement (travaux et acquisitions) s'élèvent à 125 MF à comparer au montant correspondant de 1996 soit 111,2 MF.

Malgré une conjoncture économique difficile, nous mettrons tout en oeuvre pour poursuivre notre effort en ce domaine, effort apprécié par les entreprises.

Les tranches annuelles affectées à la conservation et au renouvellement de notre patrimoine s'élèveront à 53 MF contre 55 MF en 1996 et 45 MF en 1995. Nous avons choisi en 1996 de renforcer notre action en faveur de notre patrimoine. Nous maintiendrons cet effort en 1997.

Les opérations individualisées s'élèvent à 72 MF contre 56,2 MF en 1996 (y compris 15,6 MF financés par le Budget Supplémentaire). Parmi ces opérations qui s'intègrent dans le programme «Besançon Horizon 2001» et dont le détail vous est donné dans ce rapport, j'en signale quelques-unes parmi les plus significatives :

- Place du Marché pour 4 MF (études et acquisitions), opération lourde dont le financement montera progressivement en charge au cours des prochaines années et notamment à partir de 1999.

- Quartiers de Palente-Orchamps et Brulard pour 1,75 MF (restructurations dont le financement se poursuivra encore pendant deux années).

- Camping de Chalezeule pour 2,1 MF, première tranche qui sera suivie de deux autres tranches fonctionnelles de moindre importance.

- Plan Lumière au Centre-Ville pour 0,5 MF, en partenariat avec EDF, opération qui sera étalée sur trois exercices.

- Groupe scolaire de l'Impasse Granvelle pour 8,5 MF, opération dont l'achèvement est prévu pour la rentrée prochaine.

- Musée du Temps pour 4,1 MF (dont 3,6 MF provenant de subventions de l'Etat et du Département du Doubs), l'essentiel du financement municipal devant intervenir au cours des trois prochains exercices, qu'il s'agisse du volet bâtiment ou du volet muséographie.

- Stade Léo Lagrange pour 1,7 MF, première tranche d'une phase de restructuration qui se poursuivra sur plusieurs années.

- et surtout Piscine La Fayette pour 33 MF, un effort financier également important (27 MF) étant d'ores et déjà prévu pour le prochain exercice.

Les dépenses de personnel (salaires et charges) progressent de 0,6 % (de 413 MF à 415,5 MF). Cette évolution, anormalement faible doit être corrigée par le montant des salaires des personnels des centres en Economie Sociale et Familiale (près de 5 MF) transférés au CCAS en 1996.

En réalité, ce poste de dépenses augmente de 1,7 %, soit le montant de l'inflation de 1996. Compte tenu que ce pourcentage inclut les incidences du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire les avancements de grade et d'échelons, il conviendra de maintenir pour 1997 notre effort de réduction sensible des effectifs pour atteindre cet objectif ambitieux.

Je rappelle que notre objectif à l'horizon 2001 est de maintenir nos effectifs à leur niveau actuel auxquels s'ajouteront les 20 emplois de Ville créés en 1996 et mis en place au début de cette année.

Cette hausse très faible des dépenses de personnel est rendue possible par l'absence d'augmentation de la cotisation CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux), ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas en 1998.

Par contre, en l'absence de décisions gouvernementales officielles, n'ont pas été prises en compte des évolutions de salaires de la Fonction Publique.

Je rappelle que ces salaires avaient été gelés en 1996 et que les récentes déclarations du Ministre de la Fonction Publique, Dominique PERBEN, font état d'une augmentation de 2,8 % des salaires pour les années 1997 et 1998. Il conviendra donc, en fonction des décisions définitives pour 1997, d'abonder ces crédits au Budget Supplémentaire.

Les dépenses de personnel représentent 36,5 % des dépenses totales et 47,3 % des dépenses de fonctionnement (contre 47,9 % en 1996).

Les dépenses d'exploitation des services, qu'il s'agisse des services gérés en régie ou par délégation, s'élèvent à 208,7 MF contre 195,9 MF pour les dépenses correspondantes de 1996 soit une augmentation de 6,5 %.

Compte tenu de la diminution de nos recettes provenant tant des réductions des dotations de l'Etat que des recettes moindres provenant des services que nous rendons à nos concitoyens, nous avons dû à nouveau limiter le montant des crédits affectés au fonctionnement courant des services.

Globalement, ces crédits n'augmentent que de 3 %, les secteurs jugés prioritaires (la politique de la ville, l'économie, l'action sociale) bénéficiant de dotations financières moins limitées que les autres secteurs.

Les crédits de subventions (d'équipement et de fonctionnement) et de participations évoluent de + 4,5 %, ils passent de 134,8 MF à 140,9 MF. Dans ce domaine également, compte tenu des contraintes qui nous sont imposées, tant en dépenses qu'en recettes, nous avons dû limiter, dans la plupart des cas, les subventions non indexées à leur montant de 1996.

L'augmentation de 4,5 % provient d'une part de l'inscription de nouvelles subventions notamment en matière d'actions économiques et urbanistiques, et d'autre part d'une augmentation significative de la subvention versée au CCAS.

Signalons également l'augmentation importante (13,1 %) de la participation que nous versons au Département du Doubs au titre du Contingent d'Aide Sociale qui passe de 26,5 MF, montant réglé en 1996, à 30 MF, montant prévisionnel inscrit. Une étude a été lancée par cette collectivité pour réduire la charge des gros financeurs de ce contingent dont nous faisons partie. Sur ce point particulier, j'ai saisi par écrit le Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation qui m'a indiqué récemment qu'une étude était actuellement menée par la Direction Générale des Collectivités Locales qui devra servir de base à une concertation entre l'Etat et les associations d'élus locaux «en vue d'une évolution du dispositif destinée à pallier ces dysfonctionnements. D'après les premières simulations, la prise en compte d'autres critères que le nombre de bénéficiaires laisse apparaître que la réduction des disparités constatées entre communes au sein des départements, s'accompagnerait de mouvements financiers significatifs».

S'agissant des recettes, elles se répartissent en 6 grandes catégories :

- les emprunts,
- la reprise sur le solde du Compte Administratif précédent,
- les recettes fiscales,
- les dotations de l'Etat,
- les participations et subventions des collectivités territoriales,
- le produit des services rendus.

S'agissant de **l'emprunt et notamment de l'emprunt globalisé** qui est comptablement une recette mais qui reste économiquement une dépense qu'il conviendra de rembourser (intérêts et capital), son montant sera comme en 1996, limité à 80 MF.

La reprise anticipée s'élèvera à 15 MF. Cette dépense sera imputée sur le solde du Compte Administratif.

Les recettes fiscales, comprenant notamment le produit des impôts locaux s'élèvent à 633,5 MF contre 595,7 MF en 1996 soit une augmentation de 6,3 %.

S'agissant plus particulièrement des impôts locaux, leur produit augmente de 7 % (de 411,7 MF à 440,6 MF soit + 28,9 MF). Cette évolution avait été de 6,7 % en 1996 (+ 26 MF).

Deux éléments concourent à cette augmentation qui permet de compenser le poids de certaines charges qui nous sont imposées notamment le Contingent d'Aide Sociale et la réduction progressive des concours de l'Etat que nous supportons déjà depuis plusieurs années :

1) La disposition votée par notre assemblée le 24 juin 1996 majorant de 5 % le taux de l'abattement général à la base et permettant une majoration des taux des 4 taxes de 4,9 %. L'augmentation du montant des impôts locaux est en moyenne sans incidence sur le montant de la Taxe d'Habitation payée par nos concitoyens. S'il est vrai que cette majoration limitée des taux aura une incidence sur les trois autres taxes et notamment sur la plus importante qu'est la Taxe Professionnelle, il convient toutefois de relativiser son impact sur cette dernière taxe compte tenu du niveau moyen des taux de Taxe Professionnelle à Besançon par rapport aux villes d'importance similaire.

2) Une évolution globalement positive des bases des impôts locaux :

* pour la Taxe d'Habitation, diminution de 1,5 % compte tenu de la décision prise en juin dernier mais augmentation de 3,3 % à situation constante (l'évolution 96/95 était également de 3,3 %).

* pour la Taxe sur le Foncier Bâti : + 4,3 % (+ 5 % entre 1996 et 1995).

* pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti : - 5,9 % (- 6,2 % entre 1996 et 1995).

* pour la Taxe Professionnelle : + 3,3 % (+ 3 % entre 1996 et 1995).

Il s'avère en conséquence que les bases des trois principales taxes continuent d'évoluer favorablement. La légère augmentation des bases de Taxe Professionnelle (de 3 à 3,3 %) mérite également d'être soulignée en cette période difficile pour l'économie nationale.

Une récente étude réalisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France fait apparaître que notre ville se classe 18^{ème} sur 44 villes pour l'évolution des bases de Taxe Professionnelle, la moyenne de cette évolution, hors Paris, étant de + 2,69 %.

A titre indicatif, je vous précise la répartition des impôts payés en 1996 par les contribuables bisontins :

* 60,1 % au titre de l'impôt communal (61,3 % en 1995)

* 5,4 % au titre de l'impôt districale

* 25,9 % au titre de l'impôt départemental

* 8,6 % au titre de l'impôt régional.

Les dotations de l'Etat progressent de 1,8 % (de 210,1 MF à 214 MF) soit guère plus que le montant de l'inflation de 1996 (+ 1,7 %). Elles représentent 18,8 % des recettes du Budget Principal (19,7 % en 1996).

La principale dotation, la Dotation Générale de Fonctionnement n'augmente que de 0,9 % (de 194,7 MF à 196,5 MF).

Elle constitue, avec la Dotation Globale Décentralisée, le Fonds National de Compensation de Taxe Professionnelle, la Dotation Spéciale Instituteur et le Fonds National de Péréquation, les recettes du pacte de stabilité financière qui n'a évolué que de 1,20 % entre les Comptes Administratifs de 1996 et 1995 alors que l'inflation de 1995 s'était élevée à + 2,1 %.

Seule dotation à évoluer favorablement : la DSU qui passe de 7,5 MF à 9,4 MF, augmentation qui prend en compte les efforts faits par notre collectivité en ce domaine difficile de la Politique de la Ville.

Les subventions et participations des collectivités locales passent de 4,1 MF en 1996 à 4,2 MF en 1997 soit une augmentation de 2,6 %.

Les produits d'exploitation des services, à législation constante, passent de 74,2 MF à 73,2 MF, soit une légère diminution (- 1,2 %).

LES BUDGETS ANNEXES

Ils augmentent globalement de 5 %.

Le budget du service **Assainissement**, le plus important des Budgets Annexes, passe de 75,6 MF à 85 MF soit une augmentation de 12,4 %.

Quelques grosses opérations d'investissement (collecteurs Nord-Ouest pour 20 MF, poursuite des travaux du bassin de rétention rue Lavoisier notamment) expliquent cette évolution pour laquelle un emprunt de 8,1 MF est prévu.

Par contre, le budget **du service des Eaux** diminue. Il passe de 70,4 MF à 68,7 MF soit - 2,4 %. L'achèvement de travaux d'investissement lancés en 1996 (ZAC Planoise, ZA La Fayette) en est la cause.

Le budget **du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées** (SSADPA) augmente de 2,7 % (de 1 898 KF à 1 949 KF).

Le budget des **Forêts** est maintenu à son niveau de 1996 (5,6 MF).

Examinons à présent plus en détail les différents budgets.

Budget principal

I - Les recettes

Les recettes globales atteignent 1 139 MF contre 1 066,6 MF en 1996, soit une progression de 6,8 %.

Hors contributions directes, leur montant s'élève à 698,4 MF contre 654,9 MF l'année dernière.

L'analyse détaillée de ces recettes portera sur :

- les principales recettes d'investissement,
- le pacte de stabilité financière,
- les principales recettes de fonctionnement,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

1 - Les recettes d'investissement

Leur montant ressort à 137,6 MF contre 112,3 MF en 1996, soit + 22,5 %.

Nous trouvons pour la première année, les effets induits de la gestion en M14, cette hausse des recettes d'investissements résulte de l'obligation :

- de rattacher les intérêts dus de la date d'échéance 1997 au 31 décembre 1997 pour 16,6 MF (on retrouve la même somme au compte 6611 dépenses d'intérêts en section de fonctionnement)

- d'amortir les biens acquis en 1996 pour un montant de 3,4 MF (on retrouve la même somme au compte 6811 dépenses d'amortissement des biens en section de fonctionnement).

L'inscription de la dépense d'amortissement en section de fonctionnement oblige la collectivité à dégager de l'autofinancement pour la section d'investissement, soit par réduction de ses dépenses courantes, soit par augmentation de la fiscalité, ce qui à terme devrait réduire le besoin de financement par emprunt à niveau d'équipement sensiblement identique.

Il est important de souligner en cette première année où l'ensemble des effets de la M14 apparaissent que l'amortissement n'est pas une épargne conservée pour des investissements futurs correspondant aux biens totalement amortis mais est utilisée dès la première année pour assurer le financement de la section d'investissement et donc réduire le besoin de financement externe.

Le montant de l'emprunt globalisé est maintenu à son niveau 1996, soit 80 MF.

Les principales recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1996	1997	% Evolution
DGE (Dotation Globale d'Equipement)	1 MF	-	- 100 %
Produit amendes de police	4 MF	4,4 MF	+ 10 %
Taxe Locale d'Equipement	2,5 MF	3 MF	+ 20 %
FCTVA	18 MF	15,5 MF	- 14 %
Emprunt globalisé	80 MF	80 MF	-

La DGE a été supprimée pour les communes de plus de 20 000 habitants par l'article 33 de la Loi de Finances pour 1996.

2 - Les recettes de fonctionnement

Elles se montent à 986,4 MF pour l'exercice 1997 contre 954,3 MF en 1996, soit + 3,4 %. L'équilibre du budget 1997 requiert en outre une reprise anticipée de l'excédent 1996 à hauteur de 15 MF. Cette pratique qui avait été supprimée par le Ministère des Finances est rétablie pour les années 1997 et 1998.

Hors produit des impôts et reprise anticipée d'excédent, ces recettes passent de 542,6 MF à 545,8 MF, soit + 0,6 %. Leur évolution très modeste comme en 1996 (+ 0,9 %) traduit des choix de nos concitoyens dans l'utilisation qu'ils font des services qui leur sont offerts.

Nous examinerons successivement :

- les recettes incluses dans le pacte de stabilité financière (pour Besançon : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Spéciale au titre des Instituteurs, Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle (hors Réduction pour Embauche ou Investissement), Fonds National de Péréquation, Dotation Globale de Décentralisation),

- les principales recettes de fonctionnement (hors pacte de stabilité financière et produit des impôts),

- les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré par recours à la fiscalité,
- divers éléments concernant les impôts locaux.

a) Recettes incluses dans le pacte de stabilité financière

L'instauration du pacte dit de stabilité financière entre l'Etat et les Collectivités Locales qui pourrait laisser supposer une contractualisation pour les trois années 1996 à 1998 des relations financières entre l'Etat et les Collectivités Locales, ne se vérifie pas forcément au niveau de chaque collectivité.

Comme nous l'avons rappelé l'an dernier, le pacte de stabilité engage l'Etat à inscrire en Loi de Finances pour l'ensemble des concours en faisant partie, un montant de dépenses dont l'évolution est égale à l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac inscrite à la même loi de finances, soit + 1,3 % pour 1997.

Mais simultanément, les dotations contenues dans le pacte de stabilité évoluent selon leurs propres conditions d'indexation.

C'est ainsi que la DGF des communes n'évolue que de 0,655 %, ce qui par rapport à l'inflation prévue pour 1997, représente une perte de 0,7 MF.

Cette année, la dotation de compensation de taxe professionnelle relative à la part des salaires prise en compte est actualisée de + 1,92 % (0,1 MF), par contre la compensation liée à la réduction de 16 % des bases est bien actualisée comme la précédente mais subit un prélèvement lié à l'importance de l'évolution des bases TP entre 1987 et 1996 ; pour nous ce prélèvement est de 15 %, soit une perte de 3,5 MF.

Faut-il rappeler que la suppression de la DGE Loi de Finances 1996 nous prive de plus de 3 MF de recette.

Ce projet de budget inclut une DSU égale à la dotation reçue en 1996 (9,4 MF) dans l'attente de la notification de son montant 1997.

b) Les principales recettes de fonctionnement

Leur évolution est indiquée ci-dessous :

	1996 en KF	1997 en KF	% 1997/1996
Ventes de produits, prestations de service	1) 74 150	73 244	- 1,2
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	36 210	38 996	7,7
Revenus des immeubles	2) 11 511	9 788	- 15
Versement-transport	57 500	60 000	4,3
Subventions et participations (Etat, Département hors pacte de stabilité financière)	5 368	5 446	1,5
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe foncière	7 000	7 000	0
Impôts sur les spectacles	800	750	- 6,3
Taxe sur l'électricité basse tension	9 400	9 500	1,1
Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 750	1 750	0
Subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves	1 160	0	- 100
Taxe sur les emplacements publicitaires	680	680	0
Produit des jeux du Casino	7 500	9 200	22,7
Allocations compensatrices de taxe professionnelle pour réduction embauche et investissement	6 187	5 710	- 7,7
Allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation	15 030	14 940	- 0,6
Allocation compensatrice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties	1 350	1 460	8,1
	235 596	238 464	1,2

1) chiffres corrigés suivant évolution de la nomenclature budgétaire pour 1997

2) la forte diminution des recettes de revenus 1997 résulte de la vente de bâtiments industriels (- 230 KF) et du changement de gestion des activités petite enfance confiées au CCAS (- 1 564 KF).

c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux

Hors impôts locaux, le besoin de financement ressort à 440,6 MF (différence entre dépenses et recettes totales).

L'équilibre budgétaire sera réalisé par l'inscription d'un produit global de contributions directes pour 1997 de 440,6 MF (411,7 MF votés en 1996, montant encaissé : 413,5 MF).

L'évolution des bases fiscales notifiées par les Services Fiscaux permettra une augmentation des taux légèrement inférieure à ceux autorisés par la délibération du 24 juin dernier (+ 4,8 %).

d) La fiscalité

Le vote des taux de chacune des quatre taxes directes locales figure au point suivant de l'ordre du jour.

Comme chaque année, je vous communiquerai tout d'abord des données concernant l'évolution du nombre de contribuables, les bases d'imposition et diverses informations susceptibles d'intéresser nos concitoyens, tenant à des décisions prises à l'échelon national ou au niveau local.

1) Evolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

	1992	1993	1994	1995	1996	Ecart 96/95
Taxe d'habitation	58 545	59 238	60 147	61 375	62 548	+ 1 173
Foncier bâti	26 150	28 983	29 476	30 764	31 500	+ 736
Foncier non bâti	3 641	3 615	3 641	3 641	3 645	+ 4
Taxe professionnelle	5 268	5 294	5 290	5 340	5 364	+ 24

2) Bases d'impositions

a) Avant application de l'augmentation de l'abattement général à la base

	Bases définitives 1995	Bases définitives 1996 (Etat 1288)	Bases 1996 actualisées (1)	Bases notifiées pour 1997 (2)	Variation 1997/1996	
					Totale	Evolution physique
Taxe d'habitation	729 253 700	751 595 790	759 111 740	770 189 980	18 594 190 2,5 %	11 078 240 1,5 %
Foncier bâti	567 939 480	599 490 060	605 020 644	621 640 000	22 149 940 3,7 %	16 619 356 2,7 %
Foncier non bâti	2 285 920	2 115 960	2 115 960	1 964 000	- 151 960 - 7,2 %	- 151 960 - 7,2 %
Taxe professionnelle	1 148 771 280	1 183 813 750	1 183 813 750	1 223 350 000	39 536 250 + 3,3 %	

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1997 :
 - propriétés bâties : 1,01
 - bâti industriel : 1,00
 - foncier non bâti : 1,00

(2) Avant application de l'augmentation de l'abattement général à la base

b) Incluant l'augmentation de 5 % de l'abattement général à la base

	Bases définitives 1995	Bases définitives 1996 (Etat 1288)	Bases 1996 actualisées (1)	Bases notifiées pour 1997	Variation 1997/1996	
					Totale	Evolution physique
Taxe d'habitation	729 253 700	751 595 790	759 111 740	734 740 000	- 16 855 790 - 2,2 %	- 24 371 740 - 3,2 %
Foncier bâti	567 939 480	599 490 060	605 020 644	621 640 000	22 149 940 + 3,7 %	16 619 356 + 2,7 %
Foncier non bâti	2 285 920	2 115 960	2 115 960	1 964 000	- 151 960 - 7,2 %	- 151 960 - 7,2 %
Taxe professionnelle	1 148 771 280	1 183 813 750	1 183 813 750	1 223 350 000	39 536 250 + 3,3 %	

(1) Coefficients de majoration forfaitaire 1997 :
 - propriétés bâties : 1,01
 - bâti industriel : 1,00
 - foncier non bâti : 1,00

3) Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements

Avant de passer à l'examen des dépenses, je vous rappellerai, comme chaque année, quels sont les abattements en vigueur à Besançon en matière de taxe d'habitation, et les dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables à revenus modestes.

a) Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'Etat)

Ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt, au titre de l'habitation principale seulement.

Le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la Valeur Locative Moyenne Communale (VLMC), donc identique pour tous les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1997, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 14 830 F (14 700 F en 1996).

Trois types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

*** Abattement pour personnes à charge**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- 10 % de la VLMC pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

En 1996, 15 602 contribuables ont bénéficié de cet abattement.

*** Abattement général à la base**

Il est institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %). La hausse de l'abattement général à la base a été décidée au Conseil Municipal du 24 juin, le faisant passer de 5 à 10 % à compter de 1997.

48 566 contribuables ont bénéficié en 1996 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 730 F.

*** Abattement spécial à la base**

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant pas l'IRPP, n'est pas appliqué à Besançon, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relevant des dégrèvements pris en charge par l'Etat (11 130 contribuables en 1996 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 33 389 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'Etat).

b) Dégrèvements et exonérations de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'Etat)

1. Dégrèvement et exonération totale de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale) pour les contribuables de plus de 60 ans ou veufs ou veuves (sans condition d'âge), non imposables à l'IRPP.

D'autres exonérations totales sont accordées à d'autres catégories de contribuables : invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Les bénéficiaires du RMI ont droit également à un dégrèvement total et d'office.

En 1996, ces dégrèvements et exonérations ont concerné 7 607 contribuables.

2. Dégrèvement partiel de taxe d'habitation (au titre de l'habitation principale).

2.1 Contribuables non imposables à l'IRPP et autres que les catégories citées en 1. : dégrèvement total d'office de la part de la taxe d'habitation excédant un montant non encore fixé mais qui était en 1996 de 1 951 F (8 605 bénéficiaires en 1996).

2.2 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1996 est inférieur à un certain montant (1 782 F en 1996) : dégrèvement à hauteur de 50 % du montant de la taxe d'habitation excédant une somme à fixer qui était en 1996 de 1 951 F (2 041 bénéficiaires en 1996).

2.3 Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1996 n'excède pas 13 300 F : dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour la fraction dépassant 3,4 % du revenu imposable. Ce dégrèvement ne peut toutefois excéder 50 % du montant de l'imposition qui excède une somme revalorisée chaque année (1 951 F en 1996) (15 024 bénéficiaires en 1996).

L'article 18 de la Loi de Finances pour 1996 a apporté une modification importante qui a eu des répercussions néfastes pour les contribuables les plus modestes (art. 1414 C du Code Général des Impôts).

A compter de 1996, seuls les contribuables dont la cotisation d'impôt sur le revenu a été inférieure à 13 300 F (16 937 F en 1995 et 17 241 F si le mécanisme d'indexation avait été maintenu) ont bénéficié du plafonnement.

Cet article 18 a généré non seulement l'abaissement du plafond mais a supprimé également le mécanisme d'indexation de ce seuil. Il y aura de ce fait de moins en moins de bénéficiaires de cette mesure, ce qui permettra à l'Etat de réaliser une économie et alourdira le poids de l'impôt local pour ces contribuables.

Il n'est pas possible de connaître le nombre de contribuables pour qui la mesure s'est traduite par la perte de ce dégrèvement, toutefois le tableau ci-après vous permettra de mesurer l'évolution du nombre de bénéficiaires de cette mesure.

Bénéficiaires du plafonnement de cotisation de Taxe d'Habitation lié au revenu (3,4 %)

Evolution	1993	1994	1995	1996
	12 951	14 809	15 398	15 024
en volume		+ 1 858	+ 589	- 374
en %		+ 14,3	+ 4	- 2,4

c) Autres dispositions

- Exonérations de foncier bâti

La Loi de Finances pour 1992 (article 129) a supprimé l'exonération temporaire de deux ans des immeubles autres que ceux à usage d'habitation.

Pour les locaux à usage d'habitation, cette même loi a supprimé la compensation aux communes tout en leur permettant à compter du 1/01/1992 de supprimer cette exonération pour tous les locaux ou seulement pour ceux qui ne sont pas financés par des prêts aidés de l'Etat. Le Conseil Municipal a décidé le 24 juin 1996 le maintien de l'exonération temporaire uniquement pour les immeubles qui sont financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

Cette décision s'applique aux locaux achevés en 1996.

- Taxe professionnelle

La Loi de Finances pour 1997 maintient les taux de plafonnement sur la valeur ajoutée inscrits en Loi de Finances 1996, soit :

- 3,5 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 140 MF,
- 3,8 % pour celles dont le chiffre d'affaires est compris entre 140 MF et 500 MF,
- 4 % pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse 500 MF.

Pour calculer le plafonnement, il est tenu compte, à partir de 1996, du taux de chaque collectivité ou groupement à fiscalité propre au titre de 1995 ou du taux de l'année d'imposition s'il est inférieur.

L'article 98 de la Loi de Finances pour 1997 indique qu'un rapport sera remis au Parlement par le Gouvernement avant le 31 mai 1997. Le Parlement analysera les effets induits par une modification des taux ci-dessus indiqués.

II - Les dépenses

1 - Section d'investissement

a) Opérations financières

a1) La dette

Les dépenses du chapitre 913 (910 en 1996) comprennent :

- Le remboursement de la dette en capital qui passe de 105,5 MF en 1996 à 113 MF en 1997, soit + 7,5 MF (+ 12 MF entre 1996 et 1995).

Les raisons de cet accroissement sont principalement :

. l'effet des diverses renégociations qui ont été entreprises en 1996. C'est un encours de 130,3 MF, amorti initialement au taux moyen de 8,73 % qui a été renégocié ou réaménagé et refinancé par différents prêts dont le taux moyen d'amortissement est de 5,84 %. De ce fait, nous amortissons plus rapidement le capital,

. le vieillissement de notre dette ; en effet, au cours des premières années de la vie d'un prêt, nous remboursons une part importante d'intérêts et peu de capital. Au fur et à mesure du vieillissement du prêt, ces proportions s'inversent.

Par contre, la prévision 1997 pour le remboursement en capital des contrats de prêts signés en cours d'exercice et qui auraient une échéance infra-annuelle est inférieure à celle de 1996.

- Les intérêts courus non échus qui, en 1997, sont inscrits au budget primitif alors qu'en 1996 cette procédure spécifique induite par la M14 a été mise en place au cours de l'exercice et ne figurait donc pas au budget primitif.

La nomenclature M14 introduit le principe d'indépendance des exercices et nous oblige à rattacher les charges et les produits à l'exercice auquel ils se rapportent. C'est pourquoi, au budget primitif 1997, figure le compte 1688 «intérêts courus» qui permet de rattacher à l'exercice précédent les intérêts courus non échus des prêts correspondant à la période «échéance 1996 - 31/12/1996» jusqu'à leur paiement à la date d'échéance 1997. C'est un montant de 18,8 MF qui est inscrit à ce compte contre 24,6 MF en 1996.

- Les rentes viagères versées par la Ville pour un montant de 212 KF.

a2) Autres opérations financières

Un crédit de 2 830 KF destiné à faire face à la mise en jeu de garanties d'emprunts accordées par la Ville est inscrit au compte 2761 «créance pour avance en garantie d'emprunts».

b) Les opérations d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 111,2 MF (BP + BS) à 125 MF sur lesquels 80 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Le tableau ci-après vous donne la ventilation des équipements financés par l'emprunt globalisé.

Voici, par secteur, les principales opérations d'investissement retenues (autofinancement + emprunt globalisé).

L'environnement et les espaces verts

- La tranche annuelle d'acquisition de matériel et mobilier urbain (bancs, ...) a été maintenue à 850 KF, celle relative aux travaux d'espaces verts progressant légèrement (620 KF contre 600 KF en 1996).

- Fin de l'opération d'aménagement des jardins du Casino (250 KF).

- Inscription d'un crédit de 200 KF pour l'aménagement de jardins familiaux.

- Poursuite du financement des études de maîtrise d'oeuvre concernant le Parc Urbain de Planoise (350 KF).

Les déchets urbains

- 2 500 KF seront consacrés au fonds de renouvellement de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

- La tranche annuelle pour l'aménagement de divers points de dépôts passe de 300 à 520 KF.

- 4 opérations nouvelles :

- . Etude pour expérimentation et mise en oeuvre de la collecte sélective (200 KF),
- . Plateforme de stockage des mâchefers (200 KF),
- . Quai de transfert des déchets des services municipaux au CTM (300 KF),
- . Aire de lavage au Centre d'apport des Andiers (100 KF).

La Salubrité - La Pollution

Maintien de la tranche annuelle de 150 KF pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la surveillance de l'environnement.

L'Economie

La tranche annuelle de 1 800 KF votée en 1996 a été affectée au financement des travaux Chemin de l'Espérance actuellement en cours de réalisation. Il n'est pas fait de demande de crédit pour 1997.

Le tourisme

Un crédit de 2 100 KF a été inscrit pour une première tranche de travaux (mise aux normes) au camping de Chalezeule.

Les sports

- Maintien des tranches annuelles d'acquisition de matériel sportif (600 KF),

- Une somme de 500 KF permettra l'exécution de travaux courants d'électricité dans les bâtiments et équipements sportifs,

- Les tranches annuelles de gros travaux sportifs seront de 1 200 KF pour les bâtiments et 700 KF pour les terrains de sports,

- Une première tranche de travaux de rénovation sera engagée en 1997 au stade Léo Lagrange (1 700 KF),

- Poursuite des travaux de construction de la piscine La Fayette avec l'inscription d'un crédit de 33 000 KF.

L'action culturelle

- les tranches annuelles de travaux de bâtiment dans les bâtiments d'activités culturelles (salle de spectacles, ERBA, CNR) et dans les bâtiments de conservation des patrimoines culturels (Bibliothèque, Musées) seront respectivement de 1 020 KF et 380 KF.

- Solde de l'étude pour la reprise informatique des notices à la Bibliothèque Municipale (70 KF).

- Un effort particulier sera porté en 1997 sur l'acquisition et la restauration d'oeuvres et objets d'art (495 KF).

- Les travaux d'aménagement du Musée du Temps au Palais Granvelle devant débuter fin 1997, un crédit de 500 KF permettra de réaliser les nécessaires travaux préparatoires (transfert de salles d'expositions temporaires).

Les monuments historiques

Outre les diverses participations inscrites dans la section fonctionnement, il est prévu la réalisation des travaux suivants (maîtrise d'ouvrage de la Ville) :

- Poursuite de la restauration de la façade principale de l'Eglise Sainte-Madeleine (800 KF pour financer la part Ville),

- Interventions diverses sur les bâtiments classés (part Ville de 300 KF),

- Travaux du propriétaire à la Citadelle (500 KF).

La voirie et la circulation

- Les principales tranches annuelles seront les suivantes :

. 6 500 KF pour l'aménagement des voiries,

. 4 000 KF pour l'entretien des chaussées,

. 800 KF pour l'entretien des ponts,

. 600 KF pour le programme local de sécurité routière,

. 800 KF pour le secteur circulation,

. 2 650 KF pour l'extension, la modernisation et la centralisation du réseau d'éclairage public.

- Poursuite de la régulation lumineuse et aménagement de carrefour (1 000 KF),

- Une opération nouvelle : le plan Lumière du centre-ville avec un premier crédit de 500 KF pour la première tranche d'illumination de la Citadelle.

Les transports et le stationnement

- Un crédit de 4 400 KF sera affecté au renouvellement d'autobus pour la CTB. Les annuités de cet emprunt seront couvertes par les recettes du versement-transport. Une somme de 750 KF provenant du produit de versement-transport, complétera ce crédit.

- La gestion du stationnement du centre-ville nécessitera l'inscription d'un crédit de 2 600 KF pour divers matériels.

L'urbanisme

En complément des crédits importants désormais inscrits en section fonctionnement, nous pouvons noter les actions suivantes :

- 350 KF pour les études d'animation et suivi du secteur sauvegardé du centre ancien,
- 4 000 KF pour la restructuration de la Place du Marché (1 500 KF pour les études et 2 500 KF pour les acquisitions de bâtiments),
- 3 200 KF de tranche annuelle pour les acquisitions foncières,
- Vaux, - 2 000 KF (solde) pour l'acquisition des bâtiments de l'usine SUPERFOS aux Prés de
- 1 310 KF pour le ravalement de façades des bâtiments communaux.

Le développement social urbain (la Politique de la Ville)

- Les aménagements d'espaces extérieurs seront financés à hauteur de 350 KF pour Palente-Orchamps et 1 400 KF pour le quartier Brulard,

- Une tranche annuelle de 650 KF sera consacrée à diverses actions à caractère social sur les autres quartiers.

Les équipements scolaires

- La tranche annuelle d'acquisition de mobilier et matériels scolaires sera de 965 KF tandis que celle relative aux travaux dans les écoles (y compris travaux de sécurité et de maîtrise de l'énergie) s'élèvera à 4 035 KF,

- Poursuite du financement de la construction du Groupe Scolaire Impasse Granvelle (8 500 KF).

L'informatique

- 1 665 KF ont été inscrits pour les équipements informatiques de gestion et le renouvellement du matériel bureautique,

- 100 KF seront consacrés à la poursuite du projet «Réseau Lumière».

Les bâtiments administratifs et le parc communal

- 910 KF concernent les renouvellements de mobilier et matériels divers,

- 2 910 KF seront affectés aux travaux de bâtiments,

- Le renouvellement de véhicules et engins divers sera financé à hauteur de 6 200 KF,

- En 1997, un crédit de 250 KF permettra d'engager les travaux de restructuration des vestiaires au Centre Technique Municipal.

Les édifices culturels (non monuments historiques)

- Une première tranche de restructuration des façades de l'Eglise Saint- Maurice sera engagée en 1997 avec un crédit de 800 KF.

Le domaine associatif

- La tranche annuelle de 150 KF pour les travaux de bâtiments est maintenue,
- Solde des travaux de restructuration de la Maison de quartier de Saint-Claude (500 KF),
- Inscription d'un crédit de 300 KF pour des travaux de restructuration à la Maison de quartier de Saint-Ferjeux,
- Un crédit de 200 KF permettra une première tranche de remplacement des chaises du Kursaal (2 tranches).

L'action sanitaire et sociale

- 150 KF ont été inscrits pour les travaux dans les équipements sanitaires et sociaux,
- 250 KF sont prévus pour les crèches et garderies,
- 240 KF de travaux de bâtiment seront réalisés au Fort de Bregille.

Les cimetières

- Une somme de 300 KF sera consacrée à l'extension du cimetière de Saint-Claude.

L'eau et l'assainissement*Eau :*

- Inscription d'un crédit de 7 013 KF pour les travaux dans les stations, sur le réseau et pour la construction des branchements,
- Un crédit de 250 KF est prévu pour le système de gestion centralisée des installations du service,
- Un crédit de 400 KF est prévu pour le système d'informations géographiques ou la saisie de données.

Assainissement :

- Le montant des travaux envisagés au titre de la construction, de la réhabilitation des réseaux et de la construction des branchements à l'égout s'élève à 6 200 KF.
- Un crédit de 20 000 KF est prévu pour la première phase de réalisation du collecteur nord-ouest sous la future voie de desserte et de contournement,
- le montant des travaux prévus à la station d'épuration au titre des travaux neufs - grosses réparations, de la télégestion et du plan d'épandage des boues s'élève à 5 180 KF,
- un crédit de 150 KF est prévu pour équiper en mesure des débits des déversoirs d'orage, conformément à la nouvelle réglementation,
- un crédit global de 2 000 KF est inscrit au titre de l'acquisition de matériels d'exploitation, outillage, véhicules, informatique et cartographie du réseau,
- un crédit de 200 KF est reconduit pour lancer le cas échéant les études relatives à la construction d'un bâtiment de bureaux au Centre Technique Municipal de la Pelouse.

FINANCEMENT PAR EMPRUNT DES INVESTISSEMENTS PREVUS EN 1997

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1997 par emprunt globalisé	Imputations
Mme BULTOT (Environnement - Espaces Verts - Forêts - Maîtrise de l'énergie - Déchets urbains - Pollution air - Nuisances sonores - Salubrité)	- Aménagement des jardins du Casino	250	90 652 2312 95014 30300
M. JEANNEROT (Economie - Emploi - Commerce - Artisanat - Tourisme)	- Aménagement du camping de Chalezeule (première tranche) (mise aux normes)	2 100	90 99 2312 97019 33000
M. REGNIER (Voirie - Circulation - Transports - Stationnement - Eclairage Public - Nettoyement - Police Municipale - Domaine Public)	- Voirie - Travaux voies et réseaux - Ouvrages d'art (ponts) - Aménagement de voies et parkings - Aménagement des rues du centre-ville - Déplacements urbains - Travaux divers - Matériel de transport routier (bus) - Gestion du stationnement centre-ville - Travaux - Plan Lumière centre-ville (illuminations Citadelle)	4 000 800 4 500 2 000 1 000 4 400 2 600 500	90 64 2315 508 35000 90 64 2318 508 35000 90 64 2315 508 30300 90 64 2315 91019 30300 90 64 2318 96034 35000 90 81 2182 508 35000 90 64 2315 96035 35000 90 64 2315 95002 30900
M. ANTONY (Urbanisme - Action foncière - Plan - Système d'informations géographiques)	- Restructuration de la Place du Marché : . Etudes . Acquisition de bâtiments	1 500 2 500	90 653 2031 95024 30100 90 651 21318 95024 30100
M. THIRIET (Formation professionnelle - Emploi des Jeunes - Animation socio-culturelle - Prévention - DSU - Vie des quartiers)	- DSQ Palente-Orchamps - Espaces extérieurs - DSQ Brulard - Espaces extérieurs	350 1 400	90 66 2312 88026 30300 90 66 2312 89153 30300

Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1997 par emprunt globalisé	Imputations
M. DAHOUI (Ressources Humaines - Médecine du Travail - Informatique - Cimetières - Pompes Funèbres - Hygiène-Santé - Administration Générale - Abattoirs)	- Extension du cimetière de Saint-Claude	300	90 628 2312 96040 30300
	- Restructuration de la Maison de Quartier de St-Claude - Extension de la Maison de Quartier de St-Ferjeux (première tranche) - Eglise Saint-Maurice - Restructuration des façades - Palais Granvelle - Musée du Temps - Travaux préparatoires - Construction du groupe scolaire Impasse Granvelle - Eglise Sainte-Madeleine - Restructuration façades - Citadelle - Travaux du propriétaire - Rénovation du stade Léo Lagrange (première tranche) - Construction de la piscine La Fayette - Renouvellement véhicules	500	90 242 2313 93025 33000 300 242 2313 97020 33000 800 90 239 2313 97007 33000 500 90 234 2313 86021 33000 8 500 90 11 2313 94011 33000 800 90 239 2313 82020 33000 500 90 235 2313 89056 33000 1 700 90 251 2313 95035 33000 33 000 90 251 2313 95053 33000 5 200 90 022 2182 511 32000
	Total budget principal	80 000	
Délégations	Opérations	Total en KF du financement à assurer en 1997 par emprunt globalisé	Imputations
M. REGNIER (Eaux) M. REGNIER (Assainissement)	Néant		
	- Construction du collecteur Nord-Ouest	4 500	893 2315 97005 30300
	Total budgets Eau et Assainissement	4 500	
	Total budget général	84 500	

RÉCAPITULATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Fonctions	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1996	Propositions 1997	1996	Propositions 1997
90.0	Services Généraux	10 860 000	11 985 000	100 000	40 000
90.1	Enseignement	14 080 000	13 500 000	610 000	1 683 795
90.2	Culture et vie sociale	14 775 000	44 700 000	166 000	10 000
90.3	Santé	220 000	30 000		
90.4	Interventions sociales	740 000	770 000		
90.5	Logement	0			
90.6	Développement urbain	51 000 000	38 965 000	624 000	549 000
90.7	Aménagement de l'espace naturel	250 000	150 000		
90.8	Transports	0	5 690 000		
90.9	Action économique	2 708 700	4 950 000	798 700	780 000
910	Opérations sur immobilisations non ventilables	105 467 900	5 590 000		4 483 433
911	Ressources internes	218 121			4 024 800
912	Ressources externes définitives (en 1997)			30 024 064	29 398 717
913	Ressources externes définitives (en 1996)				
913	Ressources externes non définitives (en 1997)		132 041 700		96 650 000
914	Ressources externes non définitives (en 1996)	1 000 000		80 000 000	
918	Dépenses imprévues		1 500 000		
	TOTAUX INVESTISSEMENT	201 319 721	259 871 700	112 322 764	137 619 745

2. Section de fonctionnement

La nomenclature M14 est encore en évolution, de ce fait celle applicable en 1997 diffère de celle appliquée en 1996.

Ces changements portent sur l'éclatement ou le regroupement de certaines sous-fonctions, sur des activités qui changent totalement de fonction (exemple : transport fonction 6 en 1996, fonction 8 en 1997) sur des comptes par nature de dépenses et de recettes.

De plus, l'année 1996 était une année d'expérimentation de la M14 et les prévisions par fonction des services généraux en M12 ont fait l'objet d'actualisation au cours de l'année 1996 (transfert pour frais de personnel, fluides, entretien des bâtiments, ...). La prévision au BP 1997 a donc été ajustée par rapport à l'exécution du BP 1996, il est donc souvent difficile de comparer les BP 1996 et 1997.

Il convient également de rappeler que cette nomenclature nouvelle fait imputer directement dans les fonctions concernées les frais généraux (personnel et entretien des immobilisations) sans passer par un calcul de dépenses indirectes.

Par contre, les frais d'administration générale et les frais financiers apparaissent à des comptes spécifiques.

Toutefois, il a paru intéressant d'examiner d'une manière globale les frais de personnel répartis dans les différentes fonctions.

Dépenses de personnel gérées par le Service Ressources Humaines

Ce budget à structures constantes, voit la poursuite de la politique de maîtrise de la masse salariale engagée précédemment :

BP 1993 à BP 1994 :	+ 3,60 %
BP 1994 à BP 1995 :	+ 2,80 %
BP 1995 à BP 1996 :	+ 2,30 %
BP 1996 à BP 1997 :	+ 2,00 %

sachant que la hausse apparente ne sera que de 0,8 % du fait du transfert de 4 950 000 F représentant la charge salariale annuelle des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale vers le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

La création de 20 emplois de ville implique une charge nouvelle d'environ 1 200 000 F ; c'est en fait un budget en augmentation de 1,70 % pour les services existants pour une somme globale inscrite de 406 228 500 F. Par ailleurs, environ 14 000 000 F sont affectés dans les services concernés afin de rémunérer le personnel vacataire (surveillants d'étude et de restaurants scolaires, vacataires des MPT, musiciens, etc.).

Personnel permanent

Les principales options retenues sont les suivantes :

- pas de nouvelle hausse de la part employeur des cotisations CNRACL sur l'exercice 1997. Elle est par contre fortement envisagée pour l'exercice 1998,

- pas de progression du niveau des régimes indemnitaires,

- augmentation très limitée de la valeur du point de la Fonction Publique, l'ajustement nécessaire pouvant être réalisé en fin d'année. Les dernières informations connues font état d'une hausse de 0,50 % en mars et de 0,50 % en octobre 1997.

L'objectif fixé impose de ne pas remplacer la totalité des départs en retraite de façon à permettre la création de la piscine La Fayette en 1998 (17 postes) dans le cadre de la politique globale d'effectifs constants sur la durée du mandat. Il importe par ailleurs de rechercher à minimiser l'impact de la hausse prévisible des cotisations CNRACL dès 1998.

Enfin, quelques créations de postes venant compléter celles intervenues en 1995 sur les secteurs prioritaires (Politique de la Ville, Economie) devront être également obtenues par redéploiement de moyens. Globalement 40 postes sont concernés.

La Ville s'efforcera d'appliquer pour tous les agents en faisant la demande, les textes récents relatifs au congé de fin d'activité, ce qui implique une embauche pour chaque départ intervenant dans ce cadre.

Personnel non titulaire

Il est prévu de poursuivre le mouvement de titularisation des auxiliaires, notamment dans le cadre des textes parus à la fin de l'année 1996 en application du protocole d'accord Gouvernement - Organisations syndicales du 14 mai dernier et de stabiliser le recours au personnel temporaire. Le budget prévu diminue donc sensiblement de 5 150 000 F en 1996 à 4 764 500 F en 1997.

L'effort concernant les CES et CEC est poursuivi au niveau de la réalisation 1996 (environ 60) ainsi que pour les possibilités de recours au service ville (5), le nombre d'apprentis passant de 5 à 6.

La mise en place de 20 emplois de ville, conformément à la décision du Conseil Municipal, est effective pour 18 jeunes depuis la mi-janvier. L'ensemble de ces deux dépenses qui concernent tous les dispositifs d'insertion est donc en très forte croissance (+ 28 %) et constitue une des priorités du budget primitif 1997.

Autres dépenses

La subvention au Comité des Oeuvres Sociales est prévue à hauteur de 2 011 000 F contre 1 910 000 F, soit une hausse de 5,3 % dans le cadre d'un projet de contractualisation des rapports Ville - COS sur la base d'une subvention correspondant à 0,60 % de la masse salariale de l'année n - 2.

La révision du règlement habillement sera mise en chantier en 1997 afin de permettre une meilleure adaptation et une meilleure sécurité pour les agents.

Formation professionnelle

Globalement, le budget passe de 3 440 000 F à 3 369 000 F, soit une diminution de 2,06 % essentiellement due à la baisse mécanique de la cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale liée à l'évolution des effectifs.

En effet, pour le reste, le montant des crédits hors cotisation sera maintenu à 900 000 F après une période de forte croissance (350 000 F en 1992).

Ce secteur constitue en effet une autre des priorités du budget primitif 1997 avec la révision du plan de formation pour mise en application en 1998 et 1999.

Pour l'année en cours, la demande en direction des organismes de formation est structurée autour de 4 axes :

- les techniques de direction et d'encadrement, l'animation d'équipes,
- l'accueil du public et des usagers,
- la sécurité,
- le professionnalisme.

Recettes

Le total des recettes passe de 8 302 000 F à 8 020 000 F, soit une baisse de 5,46 % résultant de deux éléments contradictoires :

- une baisse importante de recettes en provenance du District, liée au retour progressif des 14 agents de la Ville mis à disposition du corps de protection incendie, qui passe de 2 600 000 F à 2 100 000 F,

- une augmentation globale des subventions et participations de l'Etat au titre de l'ensemble CES, emplois de ville, compensation CPA, etc. qui passent de 3 772 000 F à 4 100 000 F.

Fonction 0 - Services Généraux des Administrations Publiques Locales

Les dépenses et les recettes de ce chapitre s'élèvent respectivement à 154 018 KF et à 6 299 KF.

021 - Administration Générale de l'Etat

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'Etat (élections, état-civil, affaires militaires).

Les crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 5 880 KF.

022 - Administration Générale de la Collectivité

Cette rubrique comprend le Maire et la Municipalité, la Direction Générale ainsi que les Services Administratifs et Techniques communs à l'ensemble de la collectivité : Secrétariat Général, Services des Ressources Humaines, Financier, Informatique, l'Accueil et les Ateliers Municipaux pour la partie entretien et réparations de bâtiments et des véhicules...

Les prévisions atteignent 133 639 KF pour les dépenses et 3 054 KF pour les recettes.

054 - Protection contre l'Incendie

A cette rubrique sont inscrits en dépenses et en recettes les crédits destinés aux salaires et charges du personnel civil affecté à la Caserne des Pompiers et pris en charge par le District (2 047 KF).

Il faut noter qu'une réintégration progressive de ces agents se poursuivra en 1997.

056 - Police Municipale

Les crédits de dépenses (9 592 KF) correspondent à l'activité du Service de la Police Municipale (8 682 KF), ainsi qu'à la redevance pour Via-Stationnement concernant la gestion de la fourrière véhicules (910 KF).

Les recettes (1 105 KF) sont prévues pour l'encaissement des mises en fourrière.

06 - Relations Internationales

Cette rubrique englobe les actions menées par la Ville de Besançon pour les jumelages et la coopération.

Les crédits destinés à ces opérations s'élèvent à 2 861 KF.

Fonction 1 - Enseignement

Les crédits de ce chapitre atteignent 73 159 KF en dépenses et 14 919 KF en recettes.

10 - Services communs

Les crédits en dépenses (2 428 KF) et en recettes (251 KF) correspondent aux frais généraux du service qui s'occupe de l'enseignement.

11 - Enseignement du premier degré

Cette sous-fonction comprend notamment les crédits destinés aux écoles maternelles et primaires (42 049 KF). Ils sont répartis en frais de fonctionnement de personnel, d'entretien des bâtiments, en subventions et participations versées aux associations et aux écoles privées.

Les recettes (496 KF) correspondent aux participations des communes voisines et à la subvention reçue de l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONILAIT). Elles sont en diminution par rapport à 1996 du fait qu'il y a de plus en plus d'enfants scolarisés dans leur commune de résidence.

183 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses et les recettes de ce secteur s'élèvent respectivement à 23 029 KF et 11 520 KF. Les prévisions 1997 régressent par rapport à 1996 du fait de la baisse de la fréquentation et du nombre de jours de classe plus restreint que l'année scolaire précédente.

184 - Ramassage scolaire

Les frais de transport des élèves (cartes écoliers et transport des élèves domiciliés à + de 5 km) prévus à hauteur de 4 951 KF sont en partie compensés par des recettes (2 652 KF) émanant de l'Etat et du Département.

Fonction 2 - Culture - Vie sociale

Ce chapitre regroupe toutes les activités qui ont un rapport avec l'information, la communication, la culture, l'animation socio-éducative, les sports et les loisirs.

Les dépenses se montent à 156 988 KF, les recettes à 18 621 KF.

20 - Services communs

Les frais généraux du Service Culturel sont prévus à hauteur de 1 431 KF.

21 - Information - Communication

Cette sous-fonction se rapporte à l'image de la Ville, aux réceptions, aux cérémonies et au bulletin municipal. Les prévisions de dépenses se chiffrent à 12 474 KF et celles de recettes à 879 KF.

22 - Activités artistiques

Toutes les actions en faveur de la production et de l'enseignement artistiques sont regroupées dans ce chapitre.

Les prévisions de dépenses s'élèvent à 46 376 KF et concernent notamment le Kursaal, le Théâtre, les orchestres, le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts.

La part consacrée à l'opéra-théâtre s'élève à 4 150 KF, celle pour l'Orchestre de Besançon à 2 819 KF.

Les recettes (7 050 KF) correspondent en grande partie à l'encaissement des subventions de fonctionnement pour le Conservatoire et l'Ecole des Beaux-Arts, aux droits d'inscription ainsi qu'à la location du Kursaal.

233 - Bibliothèques et Médiathèques

Les dépenses qui atteignent 16 216 KF permettront de couvrir l'entretien des bâtiments, les frais de fonctionnement et de personnel des bibliothèques.

Les prévisions d'encaissement des abonnements et des recettes diverses s'élèvent à 1 240 KF.

234 - Musées (des Beaux-Arts, d'Histoire, du Folklore Comtois, de la Résistance, d'Histoire Naturelle)

Les crédits prévus à cette sous-fonction se chiffrent à 20 254 KF en dépenses et à 706 KF en recettes. Ils sont affectés au fonctionnement des musées et aux frais de personnel.

235 - Monuments Historiques

Les dépenses sont estimées à 1 251 KF et concernent l'entretien des bâtiments historiques tels que la Citadelle.

239 - Autres actions de conservation et de diffusion du patrimoine

Les dépenses (2 750 KF) correspondent aux frais de personnel et de fonctionnement pour la Citadelle et le parc zoologique.

241 - Action culturelle

Cette rubrique regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique ne peut être que secondaire.

Les dépenses (10 096 KF) correspondent aux frais de personnel relevant de ce secteur, aux subventions versées aux associations culturelles, à l'animation culturelle et à l'organisation du Festival de Musique.

242 - Action socio-éducative

Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 15 391 KF et 874 KF. Elles se rapportent au fonctionnement des centres socio-culturels et socio-éducatifs, des maisons de jeunes, des maisons pour tous et à l'animation dans les quartiers. Elles permettent de conduire la «politique de la Ville» dans les quartiers, telle que définie par le Conseil Municipal.

251 - Sports

Les crédits prévus à cette rubrique atteignent 30 203 KF. Ils sont affectés au fonctionnement des stades, piscines, patinoire, salles de sports et équipements sportifs divers, à l'octroi de subventions aux associations et à l'organisation de diverses manifestations sportives.

Les recettes (6 865 KF) découlent de la fréquentation des installations sportives.

Fonction 3 - Santé

Les dépenses et les recettes atteignent respectivement 35 470 KF et 6 564 KF.

30 - Services communs

Cette sous-fonction regroupe notamment les crédits destinés au fonctionnement du service d'hygiène et de santé et au contingent d'aide sociale (34 033 KF).

Les recettes estimées à 5 691 KF correspondent essentiellement à la DGD Hygiène.

Il est à noter que le poste «contingent pour dépenses d'aide sociale» passe de 25 600 KF à 30 000 KF, soit + 17,2 %.

Rappelons qu'en novembre 1996, le Conseil Municipal a voté un crédit complémentaire de 919 KF pour payer la contribution 1996 qui s'est élevée à 26 519 KF. La prévision 1997 tient compte d'une évolution de + 13 % par rapport au réalisé 1996.

341 - Dispensaires

Les dépenses (1 401 KF) et les recettes (874 KF) correspondent au fonctionnement du centre de soins infirmiers.

342 - Autres établissements sanitaires

Les crédits sont destinés à verser une subvention à l'Association des Urgences Médicales de Besançon (24 KF).

Fonction 4 - Interventions sociales

Les dépenses de cette fonction sont estimées à 124 373 KF (126 803 KF en 1996) et les recettes à 28 375 KF (39 562 KF en 1996).

40 - Services communs

Les dépenses, d'un montant de 53 162 KF concernent principalement :

- l'inscription d'une subvention versée au CCAS pour les services généraux (50 958 KF contre 41 548 KF en 1996). Intégrée dans les opérations de liaison, cette subvention augmente en 1997 suite au transfert d'activités et de services de la Ville vers le CCAS :

. transfert du personnel des Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale (CIESF) et des conciergeries à compter du 1/1/97,

. transfert du Centre Social de la Grette,

. reprise en gestion directe par le CCAS du Centre de Loisirs «Acacias» (personnel et activités).

- deux participations versées à la CTB pour les cartes «heures creuses» délivrées aux chômeurs (1 576 KF) et les cartes gratuites octroyées aux personnes aidées par le CCAS (143 KF).

- l'inscription d'un crédit de 450 KF pour le nettoyage des remparts et des fortifications de Besançon effectué par des chantiers d'insertion.

Les recettes (343 KF) correspondent à des remboursements sur salaires et à des participations de l'Etat pour cessation progressive d'activité (150 KF) ainsi qu'au recouvrement du loyer et des charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux (193 KF).

41 - Services à caractère social pour handicapés et inadaptés

Les dépenses de ces services estimées à 1 146 KF correspondent à :

- | | |
|--|--------|
| - une participation versée à la CTB pour le transport des personnes handicapées | 986 KF |
| - une participation à l'amortissement de l'emprunt contracté par le CHAT pour la construction de l'atelier protégé | 23 KF |
| - une subvention pour les travaux réalisés à l'IMP de Montfort | 137 KF |

45 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses (2 693 KF) concernent pour une grande partie les subventions de fonctionnement (2 500 KF) versées par la Ville à divers organismes réalisant des actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence. Parmi celles-ci figure la subvention versée à l'Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA) d'un montant de 2 185 KF, qui assure une mission de prévention dans les quartiers. Cette subvention correspond à la participation de la Ville de Besançon aux frais de personnel pris en charge par l'ADDSEA.

462 - Aides à la famille

En 1996, apparaissait en dépenses la subvention versée au CCAS pour les Centres d'Initiation en Economie Sociale et Familiale (CIESF) soit 4 935 KF et en recettes le recouvrement des traitements du personnel des CIESF, soit 4 420 KF.

Mais à compter du 1/1/97, le personnel des CIESF dépendant jusqu'alors de la Ville est transféré au CCAS. Les recettes 1997 (143 KF) correspondent essentiellement au recouvrement des charges d'entretien pour les CIESF et au loyer pour les locaux destinés à l'«Aide à domicile».

463 - Crèches et garderies

L'inscription des dépenses (64 282 KF) est liée au versement de subventions :

- pour la gestion des crèches collectives, haltes garderies, crèches familiales suite à la procédure adoptée par la Ville et le CCAS pour les opérations de liaison, soit 32 333 KF,

- pour la mise en oeuvre des programmes du Contrat Enfance : Antenne Petite Enfance - Maison Verte - Baobab - Relais assistantes maternelles - Centres de Loisirs, soit 1 342 KF,

- à la Caisse des Ecoles (1 500 KF) et à l'Association des Francas pour l'organisation de centres de loisirs (1 417 KF).

Les recettes (27 889 KF) concernent :

- les recouvrements de traitements et de charges d'entretien pour les crèches collectives, haltes garderies et crèches familiales suite à la procédure adoptée par la Ville et le CCAS pour les opérations de liaison, soit 27 125 KF,

- l'encaissement de subventions octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales pour la réalisation des différents programmes du Contrat Enfance, soit 765 KF.

49 - Interventions sociales - Autres services

D'un montant de 2 913 KF, les dépenses concernent principalement des subventions de fonctionnement versées à des associations ou organismes à caractère social, soit 2 466 KF.

Fonction 5 - Logement

50 - Services communs

Cette rubrique regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par les services des collectivités territoriales chargés des logements locatifs appartenant à la collectivité. Les dépenses et les recettes s'élèvent respectivement à 4 400 KF et 8 616 KF.

52 - Amélioration et entretien de logements existants

Les dépenses s'élèvent à 1 100 KF et concernent le versement de subvention d'équipement pour les logements conventionnés en centre ancien (100 KF) et les ravalements de façades (1 000 KF).

53 - Aides à la construction et à la réhabilitation du secteur locatif

Les crédits correspondent à la participation de la Ville à la création d'habitats spécifiques (300 KF) et à la subvention de fonctionnement à HDL 25 «Habitat et Développement Local» (130 KF).

Fonction 6 - Développement Urbain

Ce chapitre enregistre 154 366 KF de dépenses et 94 964 KF de recettes.

Il faut noter que la sous-fonction «transports collectifs urbains» a été transférée au chapitre 8 «transports» lors de la mise à jour de la nomenclature M14.

Il comporte plusieurs secteurs d'activités très importants :

60 - Services communs

Les crédits de cette sous-fonction (17 073 KF) sont destinés au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Etudes et Travaux).

61 - Eaux et Assainissement

Les dépenses qui s'élèvent à 4 109 KF correspondent essentiellement à la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (4 064 KF) dont l'évolution est de + 2,1 %.

Les services des Eaux et d'Assainissement contribuent aux charges du Budget Principal à hauteur de 9 880 KF (9 650 KF en 1996).

622 - Collecte et traitement des ordures ménagères

L'activité de ce secteur génère 32 955 KF de dépenses directes (dont 14 870 KF de redevance pour l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères) auxquelles il faut ajouter des dépenses liées aux frais généraux, financiers et de roulage. Ces dépenses sont couvertes par des recettes d'un montant total de 62 566 KF dont 38 996 KF pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

628 - Réseaux et services urbains divers

Cette rubrique regroupe les actions menées pour le développement et le fonctionnement de divers services et équipements nécessaires à la vie en milieu urbain, à l'exclusion des transports collectifs, de la voirie urbaine et de la lutte contre la pollution.

Elle comprend notamment l'éclairage public, le chauffage urbain, les cimetières et Pompes Funèbres. Les dépenses atteignent 13 538 KF.

Les recettes quant à elles, s'élèvent à 5 053 KF et correspondent à l'encaissement des taxes funéraires, de crémation, à la vente de concessions et à la redevance liée à l'installation du générateur charbon dans le cadre du chauffage urbain.

64 - Routes et voiries urbaines

Ce secteur comprend les services de la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

Pour ces activités, les crédits sont prévus à hauteur de 53 860 KF en dépenses. Ils concernent notamment les frais de personnel, l'entretien de la voirie communale et la gestion des parcs de stationnement.

Les recettes (16 355 KF) englobent les droits de stationnement et d'occupation du domaine public.

652 - Espaces verts urbains (parcs et jardins)

Les crédits inscrits à cette sous-fonction s'élèvent à 30 239 KF en dépenses et à 630 KF en recettes.

Ils sont répartis en frais de fonctionnement, de personnel et d'entretien des espaces verts.

653 - Aménagement du tissu urbain

600 KF sont prévus pour mener à bien l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat au centre-ville et à Battant ainsi que 200 KF pour verser une participation pour le concours d'architecture organisé par la Société Espaces Ferroviaires concernant la ZAC la Mouillère.

66 - Actions en faveur du développement social urbain

Les crédits (1 792 KF) servent à financer les MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine Sociale) dans les quartiers conventionnés (655 KF), la participation de la Ville à l'opération Brulard (620 KF) et la participation aux travaux dans le DSQ Palente-Orchamps (410 KF).

Fonction 7 - Aménagement de l'espace naturel

Les dépenses de ce chapitre atteignent 2 926 KF et les recettes 428 KF.

70 - Services communs

Les crédits en dépenses (2 143 KF) correspondent aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement (salubrité et désinfection).

77 - Actions spécifiques contre la pollution

Toutes les actions menées dans le domaine de la lutte contre la pollution du milieu naturel (air, bruit, ...) sont regroupées dans cette rubrique.

Les dépenses s'élèvent à 658 KF et les recettes à 377 KF, provenant pour l'essentiel du centre d'apport de matériaux inertes des Andiers.

Fonction 8 - Transports

A ce chapitre sont inscrits les crédits destinés aux transports routiers, ferroviaires, aériens et fluviaux (74 786 KF).

81 - Transports collectifs urbains

Les dépenses atteignent 74 271 KF et les recettes 60 000 KF.

Le compte de gestion prévisionnel établi par la CTB ressort à :

1996	1997	
13 137 KF	14 991 KF	Participation de la ville
46 057 KF	52 567 KF	Emploi du versement-transport
59 194 KF	<u>67 558 KF</u>	(+ 14,1 %)

Le produit du versement-transport passe de 57 500 KF à 60 000 KF en 1997.

Cette recette, totalement affectée aux dépenses de transport, permet de financer :

- la compensation des réductions de tarifs accordées par la CTB aux salariés et dépenses liées à l'amélioration du réseau	52 567 KF
- le remboursement aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel	500 KF
- la couverture des annuités des emprunts contractés pour le renouvellement de matériel	6 183 KF
- le financement du matériel roulant	<u>750 KF</u>
	60 000 KF

89 - Autres (transports fluviaux, maritimes et aériens)

Ils s'élèvent à 515 KF et correspondent aux participations versées par la Ville pour le fonctionnement des aérodromes de Dole-Tavaux et de La Vèze ainsi qu'à celle pour le financement du parc de stationnement de la Gare Besançon-Viotte.

Fonction 9 - Action économique

Pour 1997, les dépenses de cette fonction sont estimées à 23 766 KF contre 17 325 KF en 1996. En effet, certaines participations de la Ville inscrites au budget supplémentaire 1996 ont été reconduites en 1997 et ont fait l'objet d'une prévision au budget primitif (réaménagement Place Cassin et cafétéria, aménagement zone d'activités La Fayette et ZAC Louise Michel).

Les recettes prévues à 17 816 KF restent à leur niveau 1996.

90 - Services communs

Les dépenses sont chiffrées à 11 778 KF. Elles concernent :

- des participations de la Ville :

* aux frais de fonctionnement des syndicats mixtes des espaces industriels de Palente (70 KF) et du parc scientifique et industriel de Besançon (200 KF),

* pour le réaménagement commercial de la Place Cassin (2 000 KF) et de la cafétéria (1 200 KF),

* pour des interventions diverses dans le secteur de l'économie : plan d'affaires dans les pépinières « IEN » et « Rive Boutique de Gestion » (683 KF).

- des subventions d'équipement

* pour l'aménagement de la zone d'activités La Fayette (500 KF) et de la ZAC Louise Michel (2 894 KF),

* pour des interventions diverses dans le secteur de l'économie (400 KF).

Les recettes sont estimées à 3 055 KF. Elles comprennent :

- le reversement de recettes de taxe professionnelle des communes de Chemaudin, Chalezeule et du Syndicat Mixte de l'aire industrielle de Besançon-Ouest (1 082 KF),

- les loyers et les récupérations des charges pour les usines 3, rue Violet - IEN - SM2E (1 942 KF).

91 - Actions pour l'emploi

Les dépenses sont estimées à 5 223 KF.

Dans cette sous-fonction, figurent diverses subventions de fonctionnement versées à des organismes d'études et de formation (965 KF) et le versement du fonds mutualisé à la Mission Locale pour l'Emploi (338 KF). Les recettes inscrites pour un montant de 3 100 KF correspondent à la participation de l'Etat pour les actions en faveur de l'emploi : contrats emploi-solidarité (2 000 KF) et au remboursement par la Mission Locale du salaire des agents mis à sa disposition par la Ville (1 100 KF).

92 - Agriculture et industries agro-alimentaires

Les dépenses et les recettes figurent respectivement pour 2 468 KF et 3 739 KF.

Dans cette sous-fonction figure la participation à l'équilibre du budget Forêts qui s'élève à 2 138 KF contre 2 229 KF en 1996 et les dépenses (313 KF) et recettes (3 577 KF) liées à l'activité «Abattoirs» confiée à un concessionnaire.

93 - Energie

Les recettes inscrites pour un montant de 5 900 KF correspondent au reversement par la SECIP des recettes liées à l'exploitation de la cogénération de Planoise tandis que les dépenses (94 KF) se rapportent à une subvention d'exploitation versée à l'association «Energie Cités».

98 - Commerce

Cette sous-fonction fait apparaître en dépenses (1 646 KF) :

- les participations de la ville à l'amortissement des prêts de l'Association Comtoise du Parc des Expositions et des Congrès (860 KF),

- les subventions pour l'organisation de congrès et de colloques (116 KF).

En recettes (1 736 KF) figurent les droits de place pour un montant de 1 659 KF contre 1 610 KF en 1996.

99 - Services

Les dépenses prévues pour un montant de 2 558 KF, concernent principalement :

- des subventions de fonctionnement versées par la Ville à l'Office du Tourisme (1 437 KF) et au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté (190 KF),

- des subventions pour l'organisation de congrès et de colloques (112 KF),

- le paiement des charges pour le camping de Chalezeule (226 KF).

Les recettes (286 KF) concernent :

- le camping de Chalezeule avec la redevance versée par le concessionnaire à compter de 1997 (30 KF) et la facturation des charges (226 KF),

- l'exploitation du petit train touristique (30 KF).

Chapitre 930 - Opérations à caractère général

Les dépenses qui s'élèvent à 760 KF concernent les pertes sur créances irrécouvrables. L'évolution de la M14 a permis de ventiler en grande partie sur la sous-fonction 92.50 Logements - services communs, des dépenses qui apparaissaient l'an dernier sur ce chapitre général.

Chapitre 936 - Charges financières

Les dépenses de ce chapitre correspondent aux intérêts de la dette et à divers frais financiers.

La structure de l'encours de dette au 1^{er} janvier 1997 est la suivante :

- taux fixes : 41,87 % contre 33,70 % en 1996
- taux révisables : 28,19 % contre 37,24 % en 1996
- taux variables : 29,94 % contre 29,06 % en 1996.

Le taux moyen de cet encours de dette ressort à 6,43 % pour une durée résiduelle de 8 ans et 6 mois.

La répartition du remboursement des intérêts de la dette 1997 s'appréhende de la manière suivante :

- 24 803 KF pour les prêts à taux fixe
- 11 862 KF pour les prêts à taux révisables
- 18 039 KF pour les prêts à taux variables.

Au cours de l'exercice 1996, les prêts encaissés atteignent un montant de 230 865 KF. De ce chiffre, il convient de soustraire 144 375 KF correspondant aux opérations liées à la gestion active de la dette. Les prêts nouveaux 1996 atteignent alors 86 490 KF (contre 60 281 KF en 1995).

• La charge des intérêts pour emprunts à long terme

Suite à la mise en place de la M14, la charge des intérêts se répartit :

- sur le compte 1688 qui permet de rattacher à l'exercice précédent la part des intérêts courus non échus allant de la date d'échéance des prêts 1996 au 31 décembre de l'exercice 1996,

- et sur le compte 6611 qui correspond à la part des intérêts courus allant du 1^{er} janvier 1997 à la date d'échéance des prêts 1997.

Ces deux premiers postes représentent les intérêts correspondant à l'état de dette joint en annexe au budget.

C'est au total un montant de 54,8 MF qui est inscrit en 1997 contre 66 MF en 1996, soit une diminution de 11,2 MF.

Cependant, la nomenclature M14 privilégie l'analyse des dépenses liée à l'année civile. Par conséquent, les intérêts dus pour la période allant du 1/01/97 au 31/12/97, comptabilisés au compte 6611 ressortent en 1997 à 52,7 MF, les mêmes éléments pour 1996 se chiffrent à 60,2 MF, soit une baisse de 7,5 MF.

Divers éléments sont à l'origine de la baisse des intérêts :

- la détente sur les taux monétaires et obligataires,
- la renégociation ou le réaménagement de divers contrats de prêt à taux fixes élevés ou ayant des marges sur taux indexés élevées,
- la renégociation systématique des marges initiales des contrats de prêts à taux indexés.

• **La provision pour contrats signés en cours d'exercice avec échéances infra-annuelles.**

Cette provision passe de 3 600 KF à 1 700 KF.

• **Les frais de lignes de trésorerie**

Ils sont estimés à 1 300 KF contre 2 000 KF en 1996.

• **Les frais financiers divers**

- 85 KF sont inscrits au BP 1997 conformément à la délibération du 23 septembre 1996 pour rémunérer la Société «Financière Collectivités Locales» pour son assistance à la gestion de la dette.

RÉCAPITULATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctions	LIBELLÉS	DÉPENSES		RECETTES	
		1996	Propositions 1997	1996	Propositions 1997
92.0	Services généraux	144 951 881	154 018 063	5 972 920	6 299 050
92.1	Enseignement	75 101 110	73 158 718	17 405 500	14 918 500
92.2	Culture et vie sociale	155 265 791	156 987 998	19 504 600	18 620 600
92.3	Santé	31 672 926	35 470 346	6 490 400	6 564 410
92.4	Interventions sociales	126 802 857	124 373 409	39 562 353	28 375 428
92.5	Logement	1 080 000	5 999 776	0	8 615 764
92.6	Développement urbain	221 361 142	154 366 413	144 608 241	94 964 323
92.7	Aménagement de l'espace naturel	2 508 585	2 926 280	345 100	427 980
92.8	Transports	682 217	74 785 623	0	60 000 000
92.9	Action économique	17 324 717	23 766 142	18 799 356	17 816 090
930	Opérations à caractère général et revenus de gestion courante	5 178 600	760 000	5 589 593	
931	Charges de personnel et frais assimilés	3 609 000	3 290 000		
933	Impôts et taxes	830 000	780 000	490 872 520	520 722 520
934	Dotations, subventions et participations	0		203 401 000	207 528 246
936	Opérations financières	72 840 000	57 054 588	1 584 200	1 441 200
937	Opérations exceptionnelles	950 000	950 000	120 000	70 000
938	Amortissements et provisions	1 000 000	4 024 800		
940	Dépenses imprévues	4 100 000	6 400 000		
002	Reprise anticipée				15 000 000
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	865 258 826	879 112 156	954 255 783	1 001 364 111

Budgets annexes

Service des Eaux - Service Assainissement

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux se situant dans le champ d'application de la TVA. En conséquence, les dépenses et les recettes sont budgétées pour des montants HT.

Chaque service couvre le montant de ses dépenses par des recettes qui lui sont propres. A cette fin, le Conseil Municipal fixe les tarifs :

. 5,25 F HT pour le prix de vente du m³ d'eau en 1996, soit une majoration de 5,2 % (délibération du 11/12/1995)

. 5,58 F HT pour le prix du m³ de la redevance d'assainissement, soit une augmentation de 10 % (délibération du 11/12/1995).

Evolution du prix global au m³ supporté par l'utilisateur pour l'eau et l'assainissement

	1995	Répartition 1995	1996	Evolution	Répartition 1996
Eau (part revenant à la commune)	4,99 F	38,3 %	5,25 F	5,2 %	37,4 %
Assainissement (part revenant à la commune)	5,07 F	38,9 %	5,58 F	10 %	39,8 %
Taxes (Etat et Agence de l'Eau)	2,9798 F	22,8 %	3,2068 F	7,4 %	22,8 %
Prix TTC facturé à l'utilisateur	13,0398 F	100 %	14,0368 F	7,6 %	100 %

Il est à noter que la facturation de l'eau est effectuée annuellement, à terme échu, en tenant compte du changement de tarif au 1^{er} janvier au prorata des dates de relevés des compteurs. On constate que l'essentiel de la recette du budget des Services des Eaux et de l'Assainissement de l'année «n» est constitué par la vente de l'eau au tarif de l'année «n-1». Le prix de vente de l'eau pour 1996 constituera donc la majeure partie de la recette du budget de 1997.

Globalement, les dépenses propres du **Service des Eaux** diminuent de 3,4 %. Les crédits passent de 53 722 KF à 51 877 KF hormis le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture qui s'élève à 16 847 KF (+ 0,9 %) contre 16 704 KF en 1996.

La section d'investissement diminue de 17 080 KF à 14 272 KF, soit - 2 808 KF. Cette évolution s'explique par l'achèvement de travaux d'aménagement dans la ZAC de Planoise pour 2 500 KF et dans la zone d'activités La Fayette pour 1 000 KF. La tranche annuelle de travaux sur réseaux progresse de 934 KF. Ce montant était de 6 079 KF en 1996 et s'élève à 7 013 KF en 1997.

Les crédits de fonctionnement propres du service progressent de 2,6 % (36 642 KF à 37 605 KF). La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 4 950 KF contre 4 820 KF en 1996 (+ 2,7 %).

Les crédits du budget du **Service Assainissement** passent de 75 592 KF à 84 951 KF (+ 12,4 %).

La section d'investissement progresse de 9 383 KF (35 407 KF à 44 790 KF). Cette variation importante s'explique :

- par le démarrage des travaux concernant le collecteur Nord-Ouest pour 20 000 KF,

- mais également par l'achèvement de différents programmes :

* programme de travaux sur le bassin de rétention Lavoisier (4 700 KF en 1996),

* construction d'un ouvrage de dérivation du collecteur Ouest dans le cadre des travaux au carrefour Micropolis (1 500 KF en 1996),

* travaux d'aménagement de la zone d'activité La Fayette (1 000 KF en 1996),

- et par la réduction de la tranche réservée aux travaux sur réseaux et branchement qui se monte à 4 700 KF contre 7 400 KF en 1996. On peut noter que le programme de travaux neufs et grosses réparations à la station se monte à 5 000 KF contre 4 704 KF en 1996,

Le financement de cette section est notamment assuré par :

* l'encaissement de subventions à hauteur de 14 176 KF dont 12 000 KF concernent le collecteur Nord-Ouest,

* un recours à l'emprunt de 8 125 KF,

* un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 9 047 KF.

Léger tassement de la section de fonctionnement qui se chiffre à 40 161 KF pour 40 185 KF en 1996. La contribution aux charges du Budget Principal s'élève à 4 930 KF contre 4 830 KF (+ 2,1 %).

Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Les crédits du budget progressent de 2,7 % et passent de 1 898 KF à 1 949 KF. Ces dépenses sont financées par le forfait de soins fixé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Forêts communales

Les dépenses de ce budget (5 626 KF) se maintiennent au niveau de celles de 1996.

La participation du Budget Principal nécessaire à la couverture des dépenses régresse de 4,1 % et passe de 1 848 KF à 1 773 KF. Le produit des ventes de bois est estimé à 2 000 KF contre 1 950 KF en 1996, soit en augmentation de 2,6 %.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE BUDGETS ANNEXES

	EAUX		ASSAINISSEMENT		SSADPA		FORETS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Investissement	14 272 200	866 000	44 790 000	(1) 24 501 000	77 223	0	1 571 500
Fonctionnement	47 577 300	60 983 500	28 919 000	49 208 000	1 794 410	1 871 633	2 979 300	4 544 000
Amortissement technique des immobilisations	6 874 366	6 874 366	11 242 000	11 242 000	77 223	77 223	1 050 554	1 050 554
Totaux mouvements réels	68 723 866	68 723 866	84 951 000	84 951 000	1 948 856	1 948 856	5 601 354	5 601 354
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	6 531 834	6 531 834	9 047 000	9 047 000	0	0	514 146	514 146
Totaux mouvements budgétaires	75 255 700	75 255 700	93 998 000	93 998 000	1 948 856	1 948 856	6 115 500	6 115 500

(1) Y compris 8 125 000 F d'emprunts

BALANCES ET RÉCAPITULATIONS
(Opérations réelles)

	DÉPENSES						RECETTES					
	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	1996	1997	1996	1997	1996	1997	1996	1997	1996	1997	1996	1997
Budget Principal	201 319 721	259 871 700	865 258 826	879 112 156	112 322 764	137 619 745	954 255 783	1 001 364 111				
Eaux	17 080 000	14 272 200	53 345 564	54 451 666	11 299 564	7 740 366	59 126 000	60 983 500				
Assainissement	35 406 500	44 790 000	40 185 000	40 161 000	28 093 500	35 743 000	47 498 000	49 208 000				
SSADPA	121 205	77 223	1 776 795	1 871 633	121 205	77 223	1 776 795	1 871 633				
Forêts	1 549 200	1 571 500	4 076 398	4 029 854	1 042 998	1 057 354	4 582 600	4 544 000				
TOTAUX	255 476 626	320 582 623	964 642 583	979 626 309	152 880 031	182 237 688	1 067 239 178	1 117 971 244				

RÉCAPITULATION 1997 (Opérations réelles)

		DÉPENSES				
		Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement		259 871 700	14 272 200	44 790 000	77 223	1 571 500
Fonctionnement		879 112 156	54 451 666	40 161 000	1 871 633	4 029 854
TOTAUX		1 138 983 856	68 723 866	84 951 000	1 948 856	5 601 354

		RECETTES				
		Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement		137 619 745	7 740 366	35 743 000	77 223	1 057 354
Fonctionnement		1 001 364 111	60 983 500	49 208 000	1 871 633	4 544 000
TOTAUX		1 138 983 856	68 723 866	84 951 000	1 948 856	5 601 354

Evolution générale du Budget Principal + 72 405 309, soit + 6,8 %
 Evolution générale du Budget Eaux - 1 701 698, soit - 2,4 %
 Evolution générale du Budget Assainissement + 9 359 500, soit + 12,4 %
 Evolution générale du Budget SSADPA + 50 856, soit + 2,7 %
 Evolution générale du Budget Forêts - 24 244, soit - 0,4 %

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
(Opérations réelles)

	1996		1997	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	255 476 626	152 880 031	320 582 623	182 237 688
Fonctionnement	964 642 583	1 067 239 178	979 626 309	1 117 971 244
TOTAUX	1 220 119 209	1 220 119 209	1 300 208 932	1 300 208 932

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : + 80 089 723 soit + 6,6 %

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à l'Adjoint Jacques VUILLEMIN qui a en charge ce gros dossier, je voudrais d'abord lui adresser mes remerciements. Je crois que le Premier Adjoint est dans la grande tradition des Premiers Adjoints que vous avez connus ou que nous avons connus. Je pense à Raymond VAUTHIER, à Jean BOICHARD, à Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Jacques VUILLEMIN fait le même travail, c'est quelqu'un de sérieux, solide, difficile pour les autres Adjoints à qui il doit dire non très souvent mais il a en charge un budget, une trésorerie et il le fait très bien. Je voudrais ce soir lui adresser tout particulièrement mes remerciements pour ce travail qu'il réalise avec vraiment beaucoup de compétences et de dévouement. Quelles que soient les critiques que vous seriez amenés, notamment l'opposition, à présenter tout à l'heure, en aucun cas je crois, l'Adjoint chargé des finances ne devra en être l'objet. On pourra critiquer la politique menée mais pas la façon dont l'Adjoint chargé du budget s'acquitte de cette tâche.

Mes remerciements iront également à celui qui est son bras droit, le Secrétaire Général Adjoint, Daniel PENGREC'H. C'est lui qui a en charge au niveau de l'administration de la Ville les problèmes financiers ; il le fait en relation avec le Secrétaire Général, le Directeur des Ressources Humaines, M. MEYER, avec les services financiers, Mme DEVERS et toutes ses collaboratrices et collaborateurs. Toutes ces personnes ont en charge depuis de nombreux mois la préparation et l'équilibre d'un budget qui n'est pas chose facile. Donc je voulais tout spécialement ce soir leur dire à tous qu'ils ont fait un bon travail à partir des trois points forts que je voudrais rapidement développer.

Le premier c'est la rigueur. Nous sommes entrés depuis quelque temps dans une ère de rigueur, de maîtrise totale de tout ce qui est dépenses. Nous le verrons tout à l'heure dans certains secteurs comme par exemple la dette. Jacques VUILLEMIN vous le dira mieux que moi. Je le rappelais récemment, lorsqu'on a signé une convention avec le Crédit Local de France, il y a 20 ou 30 ans, l'assemblée municipale, par rapport à la dette, décidait du montant de l'emprunt. Maintenant il faut quotidiennement gérer la dette et faire en sorte qu'elle soit adaptée aux circonstances. Cela se fait maintenant avec beaucoup de rigueur, ce qui est intéressant car on a de plus en plus des budgets serrés et on ne peut pas se permettre d'avoir des intérêts trop élevés.

Autre charge importante : le personnel qui représente 400 MF de dépenses de fonctionnement. Le personnel est géré avec beaucoup de rigueur dans un cadre bien défini.

Le Premier Adjoint a demandé aux services un abaissement des dépenses de fonctionnement de 5 %. Cette rigueur est appliquée avec encore plus de sérieux cette année que les années précédentes. C'est le premier point.

Le deuxième c'est la transparence. Tous les documents sont à votre disposition. Il y a ici un rapport sur le budget primitif qui fait une synthèse, des annexes très nombreuses, 33 annexes qui représentent quelque 200 pages de lecture, donc tout est détaillé. Dans ces annexes, vous avez le bilan de l'action municipale, c'est l'annexe 15 où l'on vous explique tout ce qui a été fait en 1996, combien il y a eu d'entrées au Musée, à la Citadelle, combien on a fait de ceci, de cela, tout est détaillé, c'est la transparence totale en matière budgétaire, financière, rien ne doit échapper aux Conseillers Municipaux que vous êtes. Pour vous aider pour la préparation de ce budget, on vous a invités à une réunion exceptionnelle du budget qui a eu lieu le 27 février dernier ; j'avais demandé à certains services (Secrétariat Général, Ressources Humaines, Services Financiers, ...) d'être présents, ils étaient tous là. Il n'y avait par contre qu'une dizaine de Conseillers Municipaux. Alors ne venez pas nous dire que vous n'avez pas les informations nécessaires. Vous les aviez déjà dans ces documents, on vous a proposé une réunion que j'ai tenu à présider car le reproche m'avait été fait l'an passé de ne pas être présent. J'ai donc présidé cette réunion, j'ai passé le relais à mon Premier Adjoint ; vous aviez là la possibilité d'avoir tous les renseignements complémentaires souhaités. En 1998, je ne ferai

plus de réunion spéciale pour vous informer de tout ce qui est dans ces 200 - 250 pages de préparation du budget. Ce n'est pas la peine de déplacer tous ceux qui ont pour travail de préparer et de connaître point par point et ligne par ligne tout ce qui vous est proposé et que vous ne veniez qu'à un sur cinq.

Troisième point : le budget qui vous est présenté est fidèle aux engagements et aux priorités que nous avons dégagés, d'abord dans le projet Besançon 2001 puis dans le programme sur lequel nous avons été élus pour 6 ans. Les priorités sont toujours les mêmes, économiques, sociales, la politique de la ville, etc. on vous les rappellera tout à l'heure. Je crois que c'est un budget tout à fait conforme à cela malgré les difficultés, comme toujours et de plus en plus, à établir le budget. Pour précisément boucler ce budget, il faut faire appel ici ou là à différents secteurs ; celui de la fiscalité, + 4,8 %, pourra paraître à certains comme étant très important, on avait prévu en orientations budgétaires 4,9 %. La rigueur du Premier Adjoint est telle que les chiffres des bases étant supérieurs, il a fixé à 4,8 % l'augmentation fiscale. Il va même jusqu'à un dixième de point d'impôts pour être conforme à ce qu'il a voulu faire.

Voilà les trois points forts de ce budget, la rigueur, la transparence et la fidélité à un programme que nous avons établi ensemble et sur lequel nous allons continuer encore pendant 4 années à assurer nos engagements et nos priorités. Je vais maintenant laisser le Premier Adjoint nous expliquer ce budget que je vous donnerai ensuite l'occasion de critiquer ou de conforter.

M. VUILLEMIN : Merci, Monsieur le Maire. J'ai été très sensible aux compliments que vous avez bien voulu m'adresser ainsi qu'à mes principaux collaborateurs.

Mes chers collègues, est-il besoin d'affirmer en introduction au débat que le vote du budget est l'acte politique majeur de notre assemblée. Lors du débat sur les orientations budgétaires, l'accent a été mis sur les charges qui pèsent sur les grandes villes, sur le coût de la centralité, sur la nécessaire solidarité qui devrait se manifester à l'égard des villes et singulièrement des plus grandes. Nous avons également défini une stratégie financière et inscrit notre action dans une perspective, celle du projet présenté aux Bisontins il y aura bientôt deux ans. Aujourd'hui, il s'agit d'affecter des moyens, c'est-à-dire des crédits d'une part à la poursuite d'actions engagées et d'autre part à des actions nouvelles. Le budget que nous vous proposons est une étape dans la réalisation du projet présenté aux Bisontins. Je m'efforcerai d'éviter dans la mesure du possible la traditionnelle litanie des chiffres et des pourcentages. C'est pourquoi je vous propose de présenter le budget 1997 sous forme de réponses à trois questions : quels sont nos moyens, comment sont-ils utilisés et dans quelles perspectives ?

Nos moyens : pour tenir compte des observations faites lors du débat sur les orientations budgétaires, je mettrai l'accent sur deux recettes : les concours financiers de l'Etat et la fiscalité. Depuis 1996, certains concours financiers de l'Etat sont regroupés au sein d'une enveloppe dont l'évolution au cours des années 1996, 1997 et 1998 sera égale à l'évolution prévisible des prix hors tabac. C'est le fameux pacte de stabilité financière conclu entre l'Etat et les collectivités. De quoi s'agit-il ? Il me paraît utile de faire un rapide point d'histoire. En mai 1995, le Gouvernement a proposé aux collectivités la conclusion d'un pacte qui leur assurerait, sous le contrôle du Parlement, la stabilité des relations financières avec l'Etat. Le champ d'application de ce pacte comprend la Dotation Générale de Fonctionnement, la Dotation Spéciale Instituteurs, la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle hors réduction pour embauche et investissement, le Fonds National de Péréquation, la Dotation Globale de Décentralisation.

Les mesures prises dans la loi de finances pour 1996, c'est-à-dire dès la première année du pacte, se traduisent par la suppression de la Dotation Globale d'Équipement pour les communes de plus de 20 000 habitants, par une diminution de la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle. En 1996, le pacte de stabilité au plan national se traduit pour les seules grandes villes par une perte de 183 MF par rapport à 1995. M. FOURCADE, Sénateur- Maire de Boulogne-Billancourt et Président du Comité des Finances Locales déclare dans «Les Echos» : «le pacte de stabilité n'est rien d'autre qu'un habillage choisi par l'Etat pour ne pas appliquer strictement tous les textes qui régissent les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales». Le journal «Les Echos» titre le 5 janvier 1996 : «le pacte de stabilité coûte 3 milliards de francs sur les trois années considérées aux grandes villes». En effet, à législation inchangée, le montant total des dotations des grandes villes aurait dû atteindre en fin des périodes 1996, 1997 et 1998 confondues, 58,4 milliards de francs alors qu'il n'atteindra en 1998 que 55,3 milliards. Qu'en est-il pour 1997 ? La suppression de la Dotation Globale d'Équipement décidée l'an dernier est confirmée. La Dotation Globale de Fonctionnement, principal concours financier de l'Etat en direction des collectivités locales, s'élève au plan national à 104 milliards de francs dont 87 pour les communes. Elle progresse de 1,26 % donc moins que l'inflation. Ce taux de croissance est le plus faible depuis la création de cette dotation en 1979. A noter que la dotation forfaitaire pour les communes augmentera de 0,65 %.

Quelles sont les conséquences pour Besançon ? Depuis 1994, au titre du Fonds National de Compensation de Taxe Professionnelle, ce sont 3,5 MF qui chaque année manquent au budget de la Ville. Toujours suite au changement de législation de la Dotation Globale de Fonctionnement, c'est 4 300 000 F qui manquent depuis 1994 chaque année dans le budget communal. Je rappelle que la Dotation Générale de Fonctionnement évoluait de l'inflation plus les deux tiers du PIB. Or depuis 1994 c'est l'inflation plus 50 % du PIB, c'est loin d'être négligeable. En 1996, suppression de la Dotation Globale d'Équipement. En 1995 la Ville, à ce titre, a perçu 3 600 000 F. En 1997, c'est encore 1 MF qui s'ajoute à tout ce que je viens de dire qui nous manquera au titre du Fonds de Compensation de TVA. Cette année la Dotation Générale de Fonctionnement pour la Ville de Besançon s'élève à 196,5 MF. Elle augmente, de BP à BP, de 0,9 % mais de dotation notifiée à dotation notifiée de 0,6 %. Au fond, il apparaît que le principal intérêt du pacte de stabilité ne réside pas dans les garanties de ressources qu'il offre aux collectivités locales mais bien plutôt dans les garanties d'économies qu'il fournit à l'Etat. Et pourtant, c'est dans les villes que se joue la cohésion sociale, c'est aux villes que l'on demande de réduire la fracture sociale, c'est aux villes que l'on demande aussi d'investir pour soutenir l'activité économique et l'emploi.

Deuxième grande recette : la fiscalité. La fiscalité locale a fait l'objet l'an dernier de nombreuses études, analyses, réflexions et même d'une polémique avec le Gouvernement. L'Institut CSA a réalisé début novembre 1996, pour le compte de l'Association des Maires de France, un sondage sur la fiscalité locale auprès de nombreux maires. A la question : quels sont les facteurs qui ont engendré une hausse des impôts locaux, 67 % répondent la stagnation des dotations de l'Etat aux communes, 46 % l'augmentation des contingents et notamment de l'aide sociale, 30 % les besoins des administrés liés au contexte de crise, 29 % l'accroissement des obligations législatives et réglementaires des communes. Ce sondage est tout à fait révélateur des problèmes posés aux communes : faire face à des demandes notamment sociales de plus en plus fortes alors que leur dotation stagne et que leurs charges augmentent. Selon un autre sondage réalisé en décembre 1996, les impôts locaux sont d'abord identifiés comme un impôt communal. Trop de contribuables ne savent pas encore qu'ils paient aussi pour le Département et la Région. Un intéressant dossier sur les impôts locaux a été publié dans la Lettre du Cadre Territorial en janvier 1997. Ce dossier soulève deux questions : peut-on exiger plus de sécurité, plus de confort, plus de solidarité et refuser d'en payer le prix et quelles solutions pour trouver les ressources nécessaires et croissantes ? Trois solutions dès lors que les concours de l'Etat

stagnent voire diminuent : l'impôt, l'emprunt, la tarification. Le choix entre ces trois sources de financement constitue l'essence même de la gestion publique locale.

La fiscalité est pour notre commune un poste important de recettes puisqu'il procure 39 % des recettes de fonctionnement. En 1997, le produit des impôts locaux augmente de 7 %, il passe de 411 MF en 1996 à 440 MF en 1997. Deux éléments concourent à cette augmentation qui permet de compenser le poids de certaines charges, notamment le contingent d'aide sociale, j'en parlerai tout à l'heure, et la réduction des concours de l'Etat. Premier élément : la disposition votée par notre assemblée le 24 juin dernier majorant de 5 % le taux de l'abattement général à la base et permettant une majoration des taux des quatre taxes de 4,8 %. Cette disposition bénéficie à tous les contribuables en résidence principale quel que soit le nombre de personnes à charge. Cette solution fiscale est sans incidence sur le montant de la taxe d'habitation.

Deuxième élément : une évolution globalement positive des bases des impôts locaux. S'agissant de la taxe d'habitation : + 3,3 % à situation constante hors introduction bien évidemment des dispositions de l'abattement général à la base. Foncier bâti : + 4,3 %, taxe professionnelle : + 3,3 % sensiblement comme l'an dernier. Selon une enquête publiée par Grandes Villes Hebdo sur les bases de taxe professionnelle des grandes villes en 1996, il apparaît qu'elles ont augmenté cette année-là de + 1,47 % alors que la moyenne nationale est de + 2,2 %. A Besançon, c'était + 3 %. Aux critiques qui ne manqueront pas de s'exprimer, j'opposerai par avance trois arguments. Je dirai tout d'abord qu'une gestion se juge sur la durée. Afin de réduire de façon significative l'impact des impôts locaux et notamment de la taxe d'habitation, une réduction régulière des quatre impôts a été appliquée par la Ville entre 1989 et 1995. Pendant cette période, la taxe d'habitation à Besançon est passée de 17,91 à 17,10 ; le foncier bâti de 19,35 à 18,49 ; la taxe professionnelle de 14,30 à 13,66. En 1996, ces mêmes taux ont évolué au mieux de 3 %. Entre 1989 et 1995, sur 100 F d'impôt local payé par un contribuable bisontin à toutes les collectivités : communes, District, Département, Région, la part Ville est passée de 72 % à 63 %.

Je dirai ensuite, comparons avec d'autres collectivités. Au plan local, faut-il rappeler ici que l'an dernier le Département a augmenté ses taux de plus de 9 %. On a parlé alors de décision courageuse. La même année la Région a voté une augmentation de 5 % et cela a été présenté comme une augmentation modérée de la fiscalité. Selon une étude faite par l'Association des Maires des Grandes Villes de France, les taux des grandes villes ont évolué en 1996 dans les conditions suivantes : + 4,72 % pour la taxe d'habitation, + 5,05 % pour les propriétés bâties, + 4,5 % pour la taxe professionnelle. Je rappelle que cette année-là à Besançon, c'était au mieux 3 %.

Un mot sur la taxe professionnelle parce que c'est bien évidemment, avec la taxe d'habitation, une taxe très sensible. Le taux de taxe professionnelle pour 1997 qui vous sera proposé au point suivant de l'ordre du jour sera de 14,75 %. Je rappelle qu'en 1989 il était de 14,30. Il demeure très inférieur à celui de nombreuses grandes villes. J'ai ici une étude faite par l'Association des Maires des Grandes Villes de France sur les 100 plus grandes villes, en matière d'évolution des taux de taxe d'habitation, de taxe professionnelle, de foncier bâti, sur l'évolution du produit, etc. et si vous voulez que l'on rentre dans le jeu des comparaisons, on verra que Besançon est en très bonne position. Je voudrais également, s'agissant toujours de la taxe professionnelle, rappeler que l'intervention de la Ville en faveur des petites structures se poursuit. 1 363 entreprises bénéficiant à Besançon de la cotisation minimum obligatoire de taxe professionnelle se voient calculer ladite cotisation à partir d'un local de référence retenu par le Conseil Municipal dont la valeur locative est inférieure aux deux tiers de la valeur locative moyenne de la Ville. En outre, notre assemblée a décidé le 24 juin 1996 d'instaurer une

réduction de 50 % de la cotisation minimum de taxe professionnelle pour les entreprises exerçant leur activité à temps partiel. Ces dispositions concrétisent l'effort de la Ville en direction du commerce, de l'artisanat et des petites entreprises. Je tenais à le rappeler ici.

Pour en finir avec le chapitre des recettes, je rappellerai que le montant de l'emprunt est égal à celui de l'an dernier, 80 MF. J'observe au passage que lorsque la Région fait le choix d'un recours limité à l'emprunt, on parle de sagesse ; quand la Ville fait le même choix, on parle de frilosité. Toujours au titre des recettes, 15 MF sont repris sur le solde du compte administratif 1996 que nous examinerons ensemble en juin prochain, dispositif qui est autorisé cette année, qui ne l'était pas l'an dernier, rappelez-vous, ce qui est d'ailleurs tout à fait normal sinon cela pourrait conduire certaines communes en situation de recourir ou à l'emprunt ou à la fiscalité alors qu'elles ont les crédits disponibles sur un compte qu'elles examinerons quelques mois après. C'était la première partie de mon exposé.

Comment sont utilisés nos moyens, c'est-à-dire nos dépenses ? Difficile de ne pas évoquer des chiffres et des pourcentages. Le budget général de la Ville s'élève à 1 300 000 000 F, c'est une augmentation de + 6,6 % contre 3 % en 1996. Le budget principal, pour sa part, s'élève à 1 139 000 000 F, il représente 88 % du budget général, il est en augmentation de + 6,8 %. Les budgets annexes évoluent de + 5 %. Les dépenses d'équipement, hors remboursement dette, s'élèvent à 125 MF. Je rappelle que l'an dernier au titre du budget primitif, c'était 111 MF qui étaient inscrits à cette ligne, 125 MF cette année ; dans un contexte difficile, la Ville affirme sa volonté d'investir, c'est-à-dire de soutenir l'activité économique et l'emploi. Les tranches annuelles sont maintenues quasiment à leur niveau de 1996, 53 MF contre 55 MF, les opérations dites individualisées s'élèvent à 72 MF contre 50 MF l'an dernier. Ces opérations qui s'intègrent dans le projet Horizon 2001 concernent notamment la piscine La Fayette, 33 MF, la construction de l'école Granvelle, 8,5 MF, la place du Marché, 4 MF, les opérations dans les quartiers de Palente-Orchamps, Brulard pour près de 2 MF, le camping de Chalezeule, un peu plus de 2 MF, le stade Léo Lagrange, 1,7 MF.

S'agissant de la section de fonctionnement, les dépenses de personnel salaires et charges, progressent de + 1,7 % tout confondu, GVT etc. pour atteindre un total de 416 MF en 1997. La volonté de maintenir l'évolution de la masse salariale est affirmée et confirmée. Je rappelle que ces dépenses représentent cette année 47,3 % des dépenses contre 47,9 l'an dernier. Les crédits de subventions et participations évoluent de + 4,5 %. A ce chapitre on observe le contingent d'aide sociale, 30 MF cette année, 26 MF l'année dernière, c'était 10 MF en 1989. Il faudra bien un jour que l'on règle une partie de ce problème.

Le choix fait de présenter le budget par fonctions, M14 oblige, permet à mon avis une meilleure lisibilité de l'action municipale. Et je voudrais justement essayer, c'est peut-être l'exercice le plus difficile, de faire ressortir par rapport aux trois priorités qui sont affichées un petit peu les masses affectées à ces différentes actions. La cohésion sociale se décline avec l'enseignement, c'est un budget de 73 MF, l'action culturelle, l'action socio-éducative, 15 MF, les sports, 30 MF, l'action sociale solidarité, c'est le contingent d'aide sociale je viens d'en parler, c'est la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale qui augmente en 1997, ce sont les actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence, les aides aux familles, les crèches et les garderies. On a signé ce matin un nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'action économique, outre les actions pour l'emploi, le soutien affirmé à l'activité économique et à l'emploi par la Ville en tant que donneur d'ordres, 125 MF de dépenses d'équipement cette année, 111 MF l'an dernier. En 1996, le montant des marchés et travaux examinés en commission d'appel d'offres s'est élevé à 136 MF qui ont donc été injectés dans l'activité économique. A cela s'ajoutent les projets de développement du Parc Scientifique et Industriel, le projet de la place du Marché, les crédits affectés à l'immobilier d'entreprises, la

place Cassin. Rappelez-vous lorsque s'est posé il y a quelques années le problème de la place Cassin ; la question était : que vont faire les élus de la Ville de Besançon ? Eh bien, les élus de Besançon y ont réalisé une cafétéria qui, aujourd'hui fonctionne, un centre commercial, des boutiques, etc.

Au titre des budgets annexes, pour l'assainissement, le budget passe de 75 MF à 85 MF. A noter la première tranche du collecteur Nord-Ouest, 20 MF. Le budget des Eaux note une légère diminution dans la mesure où les travaux entrepris en 1996 sont achevés. Celui des Forêts reste au niveau de 1996.

Une conclusion en forme de mise en perspective. Pour préparer l'avenir, la Ville de Besançon dispose d'atouts non négligeables : un endettement raisonnable, c'était 7 725 F par habitant l'an dernier, c'est 7 406 F cette année. La moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, c'est 7 900 F et certaines villes sont très au-delà de 10 000 F voire de 15 000 F par habitant au titre de l'endettement. Il y a même une ville qui culmine à 23 000 F. Premier atout donc, un endettement raisonnable.

Deuxième atout : une politique de gestion active de la dette performante. En 1996, ce sont 34 % de l'encours de notre dette qui ont fait l'objet d'une action de gestion active de la dette et tout cela se traduit bien évidemment par des économies, qu'il s'agisse de la durée des contrats, des taux, etc.

Autre atout : une capacité d'autofinancement très intéressante. En 1996, cette capacité d'autofinancement s'est élevée à 55,5 MF sur un budget d'équipement de 150 MF, soit environ 37 %. Cette année, ce sont 68 MF sur un budget général (BP + budgets annexes) de 170 MF, c'est-à-dire près de 40 % de capacité d'autofinancement. Cela mérite d'être souligné.

Toujours dans le domaine des atouts : la rigueur même si cela peut paraître un peu difficile de présenter la rigueur comme un atout. Je voudrais dire que dans ce budget comme dans celui de l'an dernier d'ailleurs, on aurait pu faire un autre choix, celui de la fiscalité, l'emprunt, on instruit des recettes et le budget est équilibré. On a fait le choix de l'effort et de la rigueur. Mais ce que je voudrais dire c'est que les économies que nous réalisons aujourd'hui sont les marges de manoeuvre dont nous disposerons demain pour faire face par exemple à une nouvelle augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL.

Quelques atouts encore : le District qui doit contribuer à mieux affirmer Besançon et son agglomération dans l'espace, le réseau Lumière qui représente un formidable outil de développement pour notre ville et son agglomération.

Certaines villes aujourd'hui cumulent une fiscalité forte et un endettement élevé mais elles ne disposent plus de marges réelles de manoeuvre. Ce n'est pas le cas de la Ville de Besançon. La situation financière de la Ville est saine et les atouts dont nous disposons nous permettront de tenir nos engagements, qu'il s'agisse de la vie quotidienne ou de la dimension de capitale régionale.

Je voudrais à mon tour remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont aidé à préparer et à présenter ce budget.

M. LE MAIRE : Jacques VUILLEMIN nous a présenté l'essentiel de ce budget qu'il a bien préparé avec, c'est vrai, tous les atouts qui sont ceux de la Ville de Besançon. Quand on compare la gestion des différentes villes, et Dieu sait si on a l'habitude de comparer notamment l'Association des Maires des Grandes Villes, Besançon peut être fière d'être gérée de cette

façon par les Adjointes successifs dont je parlais tout à l'heure. Et sur le plan de la gestion proprement dite, de l'endettement, de la gestion de la dette, de l'autofinancement, etc. il y a effectivement des côtés positifs qu'il faut souligner et c'est normal que le Premier Adjoint l'ait fait.

M. DUVERGET : En écoutant M. VUILLEMIN présenter le budget, je me disais qu'il pratiquait la défense avant d'être attaqué.

M. LE MAIRE : C'est un bon militaire !

M. DUVERGET : Il s'agit bien là d'une partie de l'art militaire effectivement qui apparaît. Vous nous avez dit à plusieurs reprises que les problèmes rencontrés pour boucler le budget sont le fait notamment des dotations de l'Etat comme si le budget de la Ville était complètement corseté. Il me semble qu'au contraire, toute collectivité a un degré d'autonomie quelles que soient les évolutions, les solidarités qui peuvent apparaître ici ou là. Je vais essayer de prendre un exemple : vous avez effectivement un budget général qui s'accroît de 72,4 MF. Dedans vous expliquez que 15,6 MF de dépenses d'équipement sont financées cette année sur le budget primitif alors qu'elles étaient sur le budget supplémentaire. Dont acte. Reste 56,8 MF de budget supplémentaire en quelque sorte, c'est-à-dire d'augmentation de budget. Il s'agit d'une masse déjà importante par rapport à l'année passée, une masse dont vous disposez pour des choix réels.

De plus, un certain nombre d'opérations, notamment des opérations d'investissement se sont terminées. On peut considérer qu'avec la masse nouvelle et les opérations d'investissement qui se sont terminées, c'est 100 à 120 MF qui pourraient être utilisés, je dirais en toute autonomie par la Ville de Besançon pour des choix réels. Et dans cette autonomie précisément, il y a, me semble-t-il, un élément essentiel qui est en partie devenu anecdotique malgré tout ce qu'on a pu en dire dans l'année 1996, il s'agit de l'action économique. Nous avons eu une séance du Conseil Municipal spéciale engendrant d'ailleurs un large consensus sur les ambitions économiques de la Ville de Besançon pour les années à venir, notamment dans le cadre du projet 2001, et pour les années futures. Et le groupe RPR a souscrit aux ambitions qui avaient été présentées par votre Municipalité et M. l'Adjoint JEANNEROT. Aujourd'hui, en terme d'action économique, quel est le changement fondamental ? En terme budgétaire il est faible ; on passe de 20 à 28 MF sur un choix financier qui est de l'ordre de 100 à 120 MF pour la Ville. On a là le sentiment qu'il y a eu un effet d'annonce important, que le travail s'était fait sur le diagnostic, mais en passant à l'acte du développement économique et de l'incitation économique, de l'emploi notamment, on se trouve aujourd'hui dans un débat quasiment figé. Par ailleurs, on nous annonce une augmentation de la taxe professionnelle. Or on sait très bien que c'est un des éléments qui va engendrer le choix ou le non-choix -l'un des éléments pas le seul- d'une implantation ou d'un développement industriel. Donc, d'un côté on a effectivement une augmentation modérée du budget économie, de l'autre côté une augmentation de la taxe sur les entreprises en matière économique, sachant que la richesse générale de la Ville globalement ne s'accroît pas. On a donc là une sorte de contradiction : si on veut effectivement contribuer au développement de la Ville, il faut non seulement pousser des investissements en faveur du développement de l'économie, mais en même temps il faut minorer le poids qui peut se faire sur les entreprises qui voudraient se développer ou venir à Besançon. Voilà ce que j'appelle une carence dans l'utilisation de l'autonomie.

Il est donc nécessaire, me semble-t-il, de réviser un certain nombre de choix. Bien sûr, vous allez me dire : faut-il limiter la fiscalité ailleurs ou pas ? Je pense que la fiscalité en matière de taxe professionnelle doit être limitée. Je ne suis pas opposé à ce que les autres éléments fiscaux évoluent dans ce sens-là d'autant que l'augmentation annoncée de la taxe

professionnelle aura un résultat financier qui, sur le plan du gain, ne vaut pas le coup par rapport aux mauvais aspects psychologiques que cela peut engendrer.

J'ai également entendu parler du District en faveur duquel je milite. On annonce pour l'année 1997 une augmentation de la fiscalité districale d'environ 6,1 % donc la Ville et le District ne sont quand même pas loin l'un de l'autre. Cela fait une augmentation globale très importante. Or le District a des compétences nouvelles, la Ville n'en a pas. Il y a eu même depuis deux ans progressivement un transfert d'un certain nombre de compétences de la Ville au District. Autrement dit, globalement, les finances de la Ville devraient s'en retrouver relativement assainies. On devrait donc utiliser cet assainissement pour ce degré d'autonomie sachant notamment que les pompiers, la gestion des déchets urbains sont dévolus maintenant au District. Voilà deux exemples qui montrent, Monsieur le Maire, que votre Municipalité n'utilise pas actuellement l'ensemble des possibilités d'autonomie qui lui sont offertes.

M. LE MAIRE : Jacques VUILLEMIN vous répondra tout à l'heure. Moi je pense que vous ne faites pas un calcul exact. Vous dites : le budget de l'économie passe de 20 à 28 MF, si je sais encore compter cela fait 40 % d'augmentation. Il est encore faible c'est vrai. On augmente la taxe professionnelle de 4,8 %, comparaison n'est pas raison ! En fait on a voulu donner un coup de pouce à l'économie puisque c'est dans notre priorité mais la taxe professionnelle qui est relativement faible à Besançon par rapport aux villes comparables pouvait supporter une augmentation de 4 %. Vous dites que le District fait la même chose. Ce sont deux collectivités qui ont un peu le même genre de compétences, c'est-à-dire la vie quotidienne de leurs concitoyens. La Région et le Département ont d'autres compétences. Vous avez parlé des déchets : c'est un gros problème qui méritera d'ailleurs qu'on s'y arrête longuement car dans les années qui viennent, cela représentera des dépenses très importantes pour toutes les collectivités locales. Je crois qu'il y a une proposition de loi qui permettrait de n'appliquer maintenant les normes européennes qu'en 2002, c'est du moins ce que j'ai lu dans la presse. De toute façon, on sera obligé de se conformer un jour ou l'autre aux normes européennes et cela va coûter cher aux communes et aux districts qui auront ces compétences.

Toujours dans le domaine de la fiscalité, je crois qu'il serait intéressant qu'on vous passe l'évolution des taux de la fiscalité locale pour les quatre collectivités sur 5 - 6 ans. Entre 1989 et 1996, par exemple, le taux de la taxe d'habitation à Besançon a diminué de - 1,7 %. Sur la même période, pour le Département, c'est + 24,8 % et pour la Région + 83,7 %. Alors ne nous faites pas ce soir le procès d'une fiscalité lourde pour la Ville car on va mettre 4,8 % cette année alors que l'an dernier c'était 3 %, l'année précédente etc. et nous arrivons sur une certaine période à avoir plutôt une baisse du taux de la taxe d'habitation.

Pour la taxe professionnelle, durant la même période, c'est la même chose, - 1,6 % pour la commune, + 24,8 % pour le Département, + 84,1 % pour la Région, ce n'est pas sur les mêmes sommes, je suis d'accord ! Nous regardons simplement les taux d'évolution de la fiscalité locale sur une période de 1989 à 1996, on complétera quand on aura les chiffres de 1997 et je crois que c'est intéressant. Je pense que lorsque les Conseillers Régionaux ont mis en 1993, 52 % d'augmentation de la fiscalité, cela n'a pas dû être facile pour le Président, mon collègue et néanmoins ami du Conseil Régional.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, une petite remarque liminaire pour dire que c'est, je crois, le premier budget qui dans sa présentation intègre complètement les dispositions de la circulaire M14. Cela, je dois dire, ne facilite pas beaucoup les comparaisons entre les différentes années. Et nous avons effectivement, Monsieur le Maire, beaucoup de documents et de l'information. On pourrait ici ou là souhaiter qu'il y ait des présentations quelquefois plus claires par exemple j'aurais souhaité que, compte tenu de la mise en oeuvre de la M14, on

puisse avoir un peu une lecture parallèle avec deux colonnes avant ou après pour faire une analyse plus facile.

M. LE MAIRE : Ce serait encore moins compréhensible que ce que nous essayons de vous donner parce que la M14 ça «fout la pagaille» dans tout.

M. JACQUEMIN : J'espère que c'est une pagaille provisoire !

M. LE MAIRE : Oh non, mais organisée et maîtrisée. Vous avez déjà le budget par fonction ; cette année cela a été plus clair et je crois qu'on avancera là mais doucement.

M. JACQUEMIN : Tout ceci pour dire simplement que les propos et les comparaisons doivent être faits de manière prudente compte tenu de cela et des erreurs pouvant se glisser ici ou là.

La première réflexion qui s'impose naturellement quand on regarde le budget, c'est la forte progression de la dépense du budget principal et du budget général puisque pour les deux on est respectivement à 6,8 % et 6,6 %. On est frappé naturellement de cette augmentation-là par rapport à une inflation qui est faible maintenant dans le pays, 1,7 point, que l'Etat de son côté affiche et donne des consignes de maîtrise de la dépense publique. Il y a donc là une réflexion qui s'impose.

Le contexte général a des contraintes fortes d'ordre social, cela me paraît clair. Pour autant, dans vos présentations, vous ne faites tout de même pas référence à un certain nombre d'éléments favorables qui vont dans le bon sens pour le budget. Il faut dire ce qui ne va pas mais aussi ce qui peut aller mieux. Vous cherchez des boucs émissaires : l'Etat en est un de tout premier plan ! Je voudrais tout de même faire une réflexion sur ce chapitre : d'abord les règles du jeu sont connues, le pacte de stabilité dans son calcul théorique est tout à fait respecté. C'est vrai qu'il apparaît de 1,3 % mais vous savez très bien aussi qu'il y a un effet de correction par rapport aux hypothèses d'inflation de l'année dernière. Tout ceci est compliqué mais les règles du jeu sont connues et elles sont appliquées honnêtement. Globalement les dotations d'Etat progressent légèrement mais elles progressent. Il n'y a pas défaillance sur ce point.

Un autre point que je veux souligner : comment imaginer, compte tenu de la dette de notre pays, de la difficulté de la maîtrise des déficits publics, que l'Etat se laisse aller à des dotations qui se situeraient à des niveaux de plus 5 ou 6 %. On ne va pas répéter à l'envi chaque année que l'Etat ceci, l'Etat cela... Il y a une rigueur d'ensemble qui, si elle n'était pas appliquée, se traduirait par d'autres inconvénients, vous le savez bien car vous nous dites que l'Etat est défaillant ; c'est vrai qu'il ne fait pas d'augmentation de 5 ou 6 % comme vous l'espérez, mais quelle est la conséquence de la rigueur budgétaire de l'Etat ? C'est la baisse des taux d'intérêts. En avez-vous parlé ? Je n'ai pas entendu ce mot-là prononcé par M. VUILLEMIN et j'observe tout de même que dans le budget, cela vous donne un ballon d'oxygène de 6,7 MF.

M. LE MAIRE : C'est inscrit dans le rapport.

M. JACQUEMIN : Je crois que c'est dans le rapport mais je ne l'ai pas relevé dans les propos de M. VUILLEMIN.

M. LE MAIRE : Il ne peut pas tout dire sinon on en aurait pour toute la soirée.

M. JACQUEMIN : Mais il y a des choses importantes, et 6,7 MF ça ne se trouve pas sous les pieds d'un cheval !

Un autre point positif sur lequel d'ailleurs on peut se réjouir, c'est une bonne progression des bases. Elle est de 3,3 ou 4 %, donc il y a une bonne progression à part le foncier non bâti. Il faut y voir là deux raisons à mon sens ; il y a, tous les rapports le disent, dans le calcul de révision des bases un effet automatique d'augmentation indépendamment de la progression économique. Puis, je le souhaite, il y a peut-être aussi l'installation d'un certain nombre d'habitants à Besançon, des constructions de logements et de l'investissement industriel, mais cela reste à confirmer Monsieur le Maire, je ne le ressens pas vraiment sur le terrain mais il faudrait regarder de plus près les raisons pour lesquelles en tout cas ces bases ne se portent pas trop mal.

Autre élément positif encore qu'il faut répéter : vous avez exprimé des craintes l'année dernière et vous avez naturellement commencé à fustiger l'Etat sur ce que coûterait l'augmentation des cotisations de retraite. L'Etat cette année a pris le parti de ne pas imposer une augmentation de ces cotisations. Cela ne règle pas pour autant l'avenir mais il n'en demeure pas moins que dans les chiffres d'aujourd'hui vous n'avez pas à intégrer une augmentation qui aurait pu être de plusieurs millions de francs de la CNRACL.

Je prends acte aussi, Monsieur le Maire, d'un élément positif qui fait suite d'ailleurs à des combats que j'ai vécus dans cette enceinte depuis de bien nombreuses années. Je crois que Raymond TOURRAIN est dans la salle ; aussi, je salue sa présence et les combats qu'il a menés sur la maîtrise de la masse salariale. Aujourd'hui, on peut dire qu'elle est meilleure et c'est bien sûr un élément favorable.

Voilà les quelques commentaires que je peux faire en termes un peu plus positifs que les vôtres.

Mais au-delà de cela, Monsieur le Maire, je voudrais souligner un point d'inquiétude et puis aussi mon désaccord sur le remède que vous apportez dans votre recours à l'impôt.

D'abord mon point d'inquiétude, c'est la progression des dépenses. Je viens de dire à l'instant que la masse salariale était maîtrisée ; cela veut dire que les progressions de la dépense et que la masse salariale représentent un peu moins de 50 % des dépenses de fonctionnement. Cela signifie donc que la forte augmentation des dépenses en matière de fonctionnement se fait sur l'autre partie. Il faut tout de même observer et cela doit nous interroger, le poids croissant de l'exploitation des services. Il y a là + 6,5 %, soit 12,8 MF, un peu plus que dans le droit fil de l'augmentation du budget. Nous devons nous interroger sur cette évolution malgré d'ailleurs les augmentations répétées des tarifs, des recettes sur services que la Municipalité propose à sa population. On s'interroge aussi sur le déficit croissant des transports urbains, + 14 %, soit 15 MF, il faudra bien réfléchir au pourquoi d'une telle situation.

Par ailleurs, on note une augmentation de 4,5 % des crédits de subventions et participations. Quand on observe la courbe des dépenses, CCAS : il y avait une période de stagnation dans les années 1992 - 1993 - 1994, il semblerait qu'on soit reparti à la hausse, un graphique en témoigne. La remarque que l'on peut faire est que l'augmentation significative de ce budget entraîne à son tour une augmentation de la subvention d'équilibre. Le contingent d'aide sociale augmente, Monsieur le Maire, et il semblerait, c'est la loi qui en a décidé ainsi, qu'il y ait plusieurs millions de francs de plus donnés au Département. Il faudrait analyser les critères qui déterminent ce contingent d'aide sociale afin de voir s'ils sont défavorables aux grandes villes.

Continuons sur ce chapitre de la dérive des dépenses. On est en train d'essayer, sinon d'apurer, en tout cas d'équilibrer un certain nombre d'opérations immobilières qui ne sont pas faciles. Deux exemples pèsent lourd dans votre politique, c'est l'équilibre de l'opération City qui est difficile et qu'on ne réalise qu'à coup de subventions, et puis les opérations à répétition avec des montages compliqués et en poupées gigognes en faveur de la place Cassin. Ce sont deux exemples qui sont financièrement lourds et suffisamment significatifs pour effectivement peser dans le budget. Et je note qu'il y a un certain nombre d'appels en garantie dont on avait peu connu le niveau jusqu'à aujourd'hui.

J'en tire comme conclusion que la forte progression de la dépense résulte davantage de déséquilibres d'exploitation directe ou indirecte - indirecte car il y a des choses que l'on fait gérer par d'autres mais où on est obligé d'amener des subventions d'équilibre- que du financement des priorités affichées.

Je rejoins le propos de Jean-Claude DUVERGET lorsqu'il dit qu'on ne sent pas très bien les priorités. Je vais prendre l'exemple de l'économie ; vous dites que vous faites en ce domaine un effort mais où est le poids de cet effort ? On le retrouve surtout sur des opérations d'urbanisme qui peut-être ne sont pas étrangères à la promotion économique mais quand on en observe la nature, servent plus à faire du rattrapage ou à des rééquilibrages d'opération manquées il y a plusieurs années que de véritables opérations d'animation économique. Je confirme tout à fait l'analyse qu'en a faite tout à l'heure rapidement notre collègue DUVERGET.

Je m'interroge également sur les conditions de l'équilibre budgétaire. M. VUILLEMIN nous a rappelé quels étaient les moyens d'équilibrer le budget. Vous avez choisi, ce qui se confirme dans les chiffres, une cadence de désendettement assez rapide puisqu'on a près de 7 MF d'intérêts de moins et que la cadence de remboursement du capital s'accélère d'année en année. Le désendettement par habitant qui s'établissait à la moyenne nationale, est donc en train de baisser. Cela peut se justifier compte tenu du potentiel fiscal des habitants, on l'a dit plusieurs fois ici. On peut toutefois se poser la question de savoir si c'est la bonne politique à un moment où nous avons des taux d'intérêts longs qui sont parmi les plus bas. Parallèlement, vous faites le choix d'un recours à l'emprunt au même niveau que l'année dernière, 80 MF. Vous parlez des autres collectivités, rappelons tout de même que le niveau de l'emprunt régional a effectivement aussi baissé mais, pour le même montant de budget, se situait à trois fois le vôtre ; c'est vrai que les structures de budget ne sont pas les mêmes mais puisque vous faites des comparaisons, on peut bien le dire.

Vous faites enfin le choix d'augmenter la fiscalité directe. En juin, vous avez par avance justifié ce choix en reportant la faute sur l'Etat. Vous avez alors décidé d'augmenter l'abattement à la base. C'est un tour de passe-passe un peu grossier : la taxe d'habitation est à coût nul mais vous en profitez au passage pour augmenter les taux des trois autres. C'est là que cela me chagrine car cela représente une rentrée fiscale de + 7 % en volume, donc un effort très important demandé aux contribuables.

M. VUILLEMIN : Cette rentrée ne résulte pas uniquement des taux mais aussi de l'évolution des bases.

M. JACQUEMIN : Vous augmentez de 4,8 % les taux, ce qui se traduit en volume, compte tenu de l'augmentation des bases qui se situent à un assez bon niveau, à 7 %. Vous savez Monsieur VUILLEMIN, je fais la réflexion également sur la taxe professionnelle, il y a un effet automatique d'augmentation des bases même si les industriels n'investissent pas et c'est un effet pervers de la revalorisation des bases. Permettez-moi de vous dire qu'aujourd'hui, afficher une augmentation des bases de 3,3 % alors qu'on a déjà un mal fou à faire redémarrer

l'investissement, une augmentation de taux de 4,8 % pour la Ville et je ne me rappelle plus combien pour le District pour le taux de la taxe professionnelle, c'est désastreux en terme d'image pour l'attraction de notre ville notamment vis-à-vis du monde économique.

D'accord pour la révision de l'abattement et que les taux sur la taxe d'habitation suivent, mais j'aurais tout de même bien aimé que cette progression ne concerne pas la taxe professionnelle, peut-être aussi le foncier bâti qui est lourd aujourd'hui à Besançon.

Enfin, est-ce une bonne politique vis-à-vis de nos collègues du District que d'afficher de notre côté une grosse progression de notre fiscalité ?

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir du tout.

M. JACQUEMIN : Je n'en suis pas sûr !

M. LE MAIRE : Je ne vois pas la relation des 39 autres communes du District avec une augmentation de la fiscalité de la Ville de Besançon. Ils font ce qu'ils veulent.

M. JACQUEMIN : Ils font ce qu'ils veulent et certains en instituant la fiscalité districale ont diminué la leur. Nous ne progresserons dans le District que dans la mesure où nous donnerons une bonne image de la maîtrise de notre dépense. Mais ce n'est pas forcément un bon affichage vis-à-vis du District que d'avoir cette augmentation de nos taux d'impôt.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques réflexions que je voulais mener. Il n'y a rien de rare dans celles-ci. L'exercice est difficile.

M. LE MAIRE : Vous ne vous renouvelez pas beaucoup !

M. JACQUEMIN : L'exercice est difficile. Il ne faut pas sous-estimer la contrainte sociale mais un point tout de même reste à discuter, c'est de savoir si vous faites un bon choix en matière d'emprunt et de fiscalité. Vous vous préservez peut-être des échéances électorales futures car cela vous permettra peut-être de dire aux Bisontins à l'année n - 1, n - 2, n - 3, je n'augmente plus la fiscalité. Est-ce là votre calcul ?

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le Député. Je vous ai écouté avec beaucoup de plaisir. Je me demande quelle eût été votre réflexion au Conseil Régional dont vous faites partie toutes les années précédentes où l'augmentation de la fiscalité de la Région était bien supérieure à 4,8. Mais c'est normal, vous êtes dans l'opposition, vous êtes là pour défendre le Gouvernement auquel vous appartenez, donc vous dites que l'Etat et le pacte de stabilité sur 3 ans c'est bien. Je vais vous dire à quoi correspond le pacte de stabilité pour la Ville de Besançon. Nous avons reçu aujourd'hui de la Préfecture une notification du taux de croissance de la dotation de l'Etat pour 1997 : 0,655. L'inflation, vous me l'avez dit, était de 1,7. Les dotations de l'Etat c'est + 0,655. Je donne cette information pour que nos collègues sachent finalement ce que l'Etat essaie de faire.

Je vous remercie d'avoir souligné des points positifs, notamment en matière de personnel, etc. même si ensuite vous avez dit que nous dépensions trop. Mais si finalement les collectivités doivent dépenser beaucoup, c'est que les demandes de nos citoyens sont importantes en matière de dépenses sociales, culturelles, de l'enseignement, sportives... Alors c'est vrai qu'on a choisi l'année dernière et cette année de se désendetter et d'augmenter un peu la fiscalité pour ensuite pouvoir faire l'inverse. Si nous avions fait le choix contraire, je suis persuadé que vous auriez eu le raisonnement inverse. C'est normal, on a été dans l'opposition les uns et les autres dans d'autres assemblées, et en plus on prépare l'avenir qui sera sans

doute le nôtre, peut-être le vôtre ? Donc ne vous plaignez pas, l'opposition, que nous essayions de désendetter cette ville car dans le cas où par malheur vous auriez à en reprendre la direction, vous trouveriez une ville qui a été bien gérée, pas trop endettée, avec une fiscalité un peu élevée peut-être en matière de taxe d'habitation... C'est simplement pour vous faire rêver quelques instants, Monsieur le Député !

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, dans cette présentation du budget primitif 1997, nous retrouvons bien sûr vos trois objectifs prioritaires présentés lors du rapport sur les orientations budgétaires, à savoir : le développement de l'action économique, l'action sociale, la cohésion sociale dans tous les quartiers, plus particulièrement dans les quartiers défavorisés. Vous nous annoncez une augmentation du budget général de 6,6 % contre 3 % en 1996. Cette augmentation relativement importante par rapport à l'inflation de 1996, 1,7 %, est constatée tant sur le budget principal, + 6,8 %, que globalement pour les budgets annexes, + 5 %.

M. LE MAIRE : Madame MONTEL, si vous pouviez lire un petit peu moins vite, on pourrait mieux saisir le sens de vos réflexions.

Mme MONTEL : D'accord. L'emprunt reste stable, 80 MF, et vous avez recours à l'autofinancement, ce qui est une chose appréciable. Voyez, je fais des compliments aussi.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme MONTEL : Dans le chapitre recettes fiscales, à noter l'augmentation de 7 % du produit des impôts locaux, de 411 720 000 F à 440 580 000 F, ce qui fera plaisir aux contribuables bisontins. Toujours la même explication, il faut compenser ce que l'Etat ne donne plus, mais comment ferait-il avec ces 3 500 milliards de dette ? Résultat dont les socialistes ont d'ailleurs une très large part de responsabilité, même si depuis bientôt 4 ans la situation ne s'améliore pas. De toute façon, les aides de l'Etat que vous réclamez, sortent elles aussi de la même poche, celle du contribuable, les salaires n'augmentent pas mais les ponctions sont de plus en plus lourdes et nombreuses. Trop d'impôt nuit à l'impôt disait un certain candidat CHIRAC. La concurrence est rude entre l'Etat, les collectivités locales et bientôt l'Europe. Alors que notre pays compte de plus en plus de pauvres, les produits des impôts locaux augmentent. Le niveau d'endettement par habitant que vous nous donnez, 7 406 F pour le BP 1997, est certes en baisse par rapport à 1996 mais il serait cependant intéressant d'avoir le niveau d'endettement par contribuable ou foyer fiscal puisqu'après tout c'est lui qui paie. Bientôt on arrivera à inclure dans le nombre des habitants celui des enfants à naître.

Par ailleurs, comment justifiez-vous que les dépenses imprévues passent de 4 100 000 F à 6 400 000 F pour le BP 1997 ?

Concernant vos trois objectifs prioritaires, permettez ces quelques remarques. L'action économique, les subventions d'équipement, de fonctionnement et fonds de concours augmentent de 60,68 % avec toutefois un chapitre action économique, commerce, subventions de fonctionnement qui perd 66,91 %. Pourriez-vous nous donner le nombre de PME-PMI qui sont venues s'installer à Besançon en 1995 et 1996 et le nombre d'emplois créés ? Pourrions-nous avoir également le nombre de PME-PMI qui ont mis la clé sous la porte en 1995 et 1996 ? Connaissez-vous également le nombre d'entreprises qui ont délocalisé entre 1995 et 1996 ? Et ce n'est pas en augmentant la taxe professionnelle que vous allez attirer du monde. Avoir des infrastructures et autres équipements pour accueillir les entreprises c'est bien, mais encore faut-il qu'elles survivent. Comme toujours vous vous attaquez aux conséquences et non aux causes. C'est la politique de l'autruche.

L'action sociale : le contingent d'aide sociale augmente de 17 %, ce qui démontre que le nombre de démunis a considérablement augmenté. La situation est grave. Le secteur solidarité, action sociale, famille, insertion prend ainsi 4,78 %, nous espérons que vous appliquerez la préférence nationale dans la distribution des aides sociales.

La cohésion sociale dans les quartiers sensibles, votre fameuse politique de la ville qui coûte très cher et qui démontre tous les jours un peu plus son inefficacité : le nombre des vols, des cambriolages, des dégradations, des agressions verbales, physiques a-t-il diminué à Besançon ? Il serait intéressant d'avoir les chiffres. Là encore c'est le cautère sur la jambe de bois.

Concernant le secteur associatif, il serait sans doute utile de connaître le nombre d'adhérents de certaines associations qui bénéficient de subventions. Si l'on se fie aux chiffres de 1995, le montant des subventions représente environ 7 % du produit des impôts locaux. Il y aurait sans doute là quelques économies à faire. En fait, rien d'innovant dans votre budget primitif 1997, la routine, des choix politiques qui reflètent un aveu d'impuissance à gérer une situation de crise. Vous l'avez dit lors des orientations budgétaires, la situation de Besançon est difficile. Difficile oui parce que nous perdons nos emplois et que nous avons de plus en plus de chômeurs. Vous n'avez même pas la consolation d'avoir dit non au traité de Maastricht.

Difficile parce que nous avons de plus en plus de pauvres gens, des familles qui vivent du minimum. Vous, socialistes qui étiez reconnus comme particulièrement crédibles sur le terrain social, sous votre règne, la situation sociale des Français, donc des Bisontins, s'est profondément détériorée. Vous avez échoué sur le plan social.

Difficile aussi parce que rien n'est réellement fait pour réduire l'insécurité et résoudre les problèmes des quartiers défavorisés.

Après Toulon, Orange, Marignane et Vitrolles, en 1998, à n'en pas douter vous comprendrez, mais un peu tard, ce que veulent vraiment les Français et les Bisontins : du changement. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget.

M. LE MAIRE : Merci, Madame MONTEL, de ces réflexions toujours quelque peu politisées mais ça ne nous surprend plus de votre part, surtout nous les socialistes mais aussi la majorité car chacun en prend pour son grade. C'est vrai qu'il n'y a rien d'innovant dans un budget. On est bien obligé de gérer quotidiennement tout ce qui se passe dans cette ville. La situation, nous l'avons dit, est difficile à résoudre et nous nous efforçons de répondre à tous les besoins avec les moyens que nous nous donnons et que ne nous donne peut-être pas suffisamment l'Etat.

Nous parlions tout à l'heure des subventions de l'Etat ; sur un budget de 1 300 000 000 F, c'est à peu près 230 000 000 F, ce n'est donc pas négligeable. Quand ces subventions n'augmentent que d'un peu moins de 1 %, nous souhaiterions qu'elles augmentent au moins du niveau de l'inflation afin de pouvoir tabler là-dessus. Nous nous efforçons de gérer avec beaucoup de rigueur.

On a parlé peut-être rapidement de la place Cassin. Daniel ANTONY, le spécialiste, va nous en dire deux mots.

M. ANTONY : Mes chers collègues, on vient de nous parler de l'action de la Ville dans les quartiers, on a là un excellent exemple. Cassin est un quartier qui se paupérisait parce que les grands groupes de la distribution commerciale, en particulier Euromarché et Carrefour l'avaient

déserté. Planoise compte 23 000 habitants et mérite bien d'avoir des services de proximité. La Ville a donc décidé d'intervenir pour assurer ces services de proximité et pour faire ce que l'on doit bien appeler une bonne politique de la ville. Je veux dire que nous sommes parfaitement en phase avec le Gouvernement puisque c'est son leitmotiv et que le même Gouvernement nous a élus au titre du FISAC précisément sur Cassin et nous a accordé 1,8 MF. Je considère que c'est un excellent label pour notre action sur Cassin, de même que le Gouvernement a classé Planoise en ZRU, ce n'est pas sans cause. Je crois que nous avons fait une bonne politique pour les quartiers et pour les défavorisés.

Je vais essayer d'expliquer un petit peu au Député JACQUEMIN comment nous avons réalisé cette opération économique. La SAIEMB qui est une Société d'Economie Mixte dont nous avons changé les statuts en 1993 pour en faire une SEM patrimoniale à vocation économique s'est vu confier par la Ville l'aménagement de cette place. Cassin est donc une opération économique et non urbanistique. La SAIEMB intervient donc sur ce projet dans lequel elle a investi à ce jour 30 MF pour le rachat de la galette commerciale et l'équipement de cette surface qui est considérable. Je rappelle qu'Inter-marché c'est 1 800 m², la cafétéria 1 200 m² et les 1 800 m² restants vont être attribués, c'est quasiment fait, à un service de distribution qui s'appelle Malin Plaisir. L'inauguration se fera en septembre et Mesdames et Messieurs, je vous y invite. On aura alors complètement rempli notre contrat, Cassin revit, nous pouvons en être fiers. Les gens sont fiers de leur quartier à nouveau et ils nous le disent. Allez faire vos achats, allez dans ce centre commercial, vous y verrez même de jeunes «beurettes» qui y ont trouvé un emploi et je suis content de favoriser ainsi l'intégration de certains habitants du quartier.

La Ville a investi directement 3 MF dans les abords, notamment pour l'échangeur de Cassin, c'est-à-dire que nous avons investi au total 33 MF sur Cassin.

Nous sommes en train de faire la démonstration que cela fonctionne bien. Nous pourrions revendre, je l'espère, cette galette commerciale à un grand groupe qui sera à nouveau intéressé car nous avons agi par substitution et par carence, Monsieur le Maire.

M. JEANNEROT : Comme vous et avec vous Monsieur DUVERGET, j'aurais aimé moi aussi que le budget qui vous est présenté pour le développement économique soit encore plus important, plus significatif mais comme vous j'ai conscience aussi qu'un budget est toujours le résultat d'un compromis. Compromis car que vaudrait en effet un budget, et particulièrement au service de l'emploi s'il devait en même temps, par une fiscalité trop brutale, faire fuir les entreprises et les habitants. Je considère, si vous voulez bien, que le projet de budget qui nous est présenté là est à la fois réaliste mais aussi ambitieux et je voudrais le démontrer au travers de quelques points.

Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur DUVERGET, que le Conseil Municipal du 20 mai avait finalement adopté un ensemble de diagnostics et que vous aviez le sentiment d'un effet d'annonces important. Vous me connaissez, j'ai peu de goût pour les politiques en trompe l'oeil et en tout cas je n'ai pas de temps à perdre, pas plus que quiconque ici je le suppose, à de vaines chimères. Et si je fais de la politique, permettez-moi ce témoignage au passage, ce n'est pas pour parler mais pour tenter d'apporter ma contribution au service de l'intérêt général de cette ville, c'est cela qui m'anime. C'est la raison pour laquelle j'ai pris la responsabilité au nom de la Municipalité le 20 mai dernier de vous proposer un véritable plan d'action et permettez-moi d'insister sur le mot action. Et ce plan d'action, malgré l'effet d'inertie inévitable et l'effet retard car à partir du moment où un plan est adopté, il nécessite un certain nombre de mois avant sa mise en oeuvre, je vous garantis que nous le mettons en place au quotidien et je voudrais l'illustrer par deux ou trois exemples.

Tout d'abord, et vous l'avez adopté au cours du dernier Conseil Municipal, nous avons mis en place le Comité Local de Développement et de Prospection, et ce n'est pas une instance de plus. Il se trouve que cette structure est dotée de moyens propres qui vont nous permettre de développer une véritable politique de prospection. C'est la première fois que nous le développons de manière aussi ambitieuse. C'est si vrai que le 13 mars prochain, nous allons élaborer ensemble avec toutes les collectivités concernées, ce plan d'action et si nous pouvons le faire, c'est parce que la Ville dans son budget a décidé de débloquer une première dotation de 500 000 F. Ça c'est concret, ce n'est pas de l'incantation, ce ne sont pas des chimères.

Je voulais naturellement, deuxième illustration, intervenir sur la place Cassin. Mon collègue ANTONY l'a fait pour répondre à l'intervention du Député JACQUEMIN. On ne peut pas dire que ce soit là des politiques de rattrapage. Ce qui a été fait place Cassin, je peux en témoigner, est véritablement une politique d'accompagnement et de stimulation économiques. Nous allons d'ailleurs la poursuivre. Je sais que vous vous intéressez au commerce local qui est un vecteur d'activités économiques important et vous verrez, ce projet de budget nous le permet et nous y autorise, que courant 1997 et 1998 nous mènerons des actions ambitieuses au service du commerce du centre-ville. Nous avons déjà engagé des discussions avec l'Union des Commerçants mais aussi avec la Chambre de Métiers, il y a au bout, nous en parlerons dans quelques semaines, des projets d'actions très concrets et très précis.

Troisième exemple que ce budget va, grâce à l'augmentation des dotations allouées au développement économique nous permettre de développer, c'est le tourisme d'affaires qui peut être, doit être et sera un moteur au développement car il est vecteur de communication, vecteur d'image pour la Ville, vecteur de promotion. Or, il faut que vous sachiez que nous sommes en train de discuter avec nos amis hôteliers de l'instauration d'une taxe de séjour. Le Conseil Municipal en débatera en mai prochain. La loi nous autorisait à utiliser l'intégralité du bénéfice de cette taxe de séjour, pour permettre la diminution de nos charges. Ce n'est pas le choix que la Ville de Besançon a fait ; nous avons au contraire décidé d'affecter les deux tiers du produit de cette taxe à la promotion de notre ville. Quand je dis les deux tiers, il faut savoir que cette taxe nous permettra de produire environ 1 MF. Ceci sera un plus.

Et enfin, j'insiste sur le fait, et je l'ai déjà dit l'année dernière, qu'aucune implantation d'entreprise, qu'aucun développement d'entreprise ne sera mis en échec pour des raisons budgétaires. Ceci veut dire que si nous engageons cela au sein du Comité Local de Développement, et nous avons des contacts prometteurs mais il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, j'ai le ferme espoir qu'en 1997 nous aurons des implantations d'entreprises et des entreprises en développement. Si je dis qu'aucune implantation d'entreprise ne sera mise en échec pour des raisons budgétaires, c'est que la Municipalité s'est engagée pour chacun des projets de développement à trouver, à mobiliser la ressource nécessaire et nous en débattons à chaque fois en Conseil Municipal.

Ultime remarque soulignée par le Premier Adjoint tout à l'heure, le budget du développement économique qui vous est présenté ne résume pas à lui tout seul l'ensemble de l'effort de la collectivité en ce domaine car le développement économique c'est bien sûr l'ensemble des investissements que la Ville réalise, qui fait travailler beaucoup d'entreprises dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, mais c'est aussi un ensemble de conditions qui sont réunies par la Ville. Et quand M. JACQUEMIN évoquait les aspects urbanistiques, il a parfaitement raison car c'est précisément la vocation d'une collectivité territoriale comme celle d'une ville de notre importance que de garantir aux entreprises l'ensemble des éléments urbanistiques nécessaires à la fois à leur implantation et à leur développement. Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les quelques points que je voulais préciser.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Le budget de ce soir, me semble-t-il, se situe, comme depuis plusieurs années maintenant, dans une logique de prise en compte des difficultés que rencontrent toutes les villes actuellement. Emplois, difficulté économique, Claude JEANNEROT en a parlé tout à l'heure en rappelant l'ensemble de ce qui est fait. Je pense qu'il faut souligner l'importance du Comité Local de Développement qui est un véritable levier d'un travail de collaboration entre toutes les collectivités locales et c'est essentiel.

J'aimerais intervenir sur un point qui a déjà fait l'objet de discussions l'année dernière, ce sont les emplois ville. J'ai regardé comment s'étaient investies les différentes collectivités locales du Département du Doubs dans la politique initiée par le Gouvernement sur les emplois ville. 30 emplois de ce type ont été créés sur le Département du Doubs dont 20 par la Ville de Besançon, 6 par la Ville de Montbéliard, 2 par Grand Charmont, 1 par Audincourt, 1 par le DUPM, ce qui veut dire que les deux tiers des emplois ville créés sur le Département du Doubs l'ont été par la Ville de Besançon. Il me semble relativement important de souligner que lorsqu'une initiative gouvernementale mérite d'être tentée, nous la tentons -et j'ai envie de dire mieux que d'autres villes qui pourtant devraient soutenir me semble-t-il ces initiatives gouvernementales- et cela malgré les diminutions des aides de l'Etat.

M. LE MAIRE : Et bien que ce soit des initiatives du Gouvernement, nous les prenons à notre charge. On a toujours fait comme cela d'ailleurs.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je vais continuer avec la politique des quartiers que Maurice THIRIET et Marie-Guite DUFAY mènent depuis plus d'un an maintenant avec énergie malgré les difficultés rencontrées pour mener à bien les initiatives prises. Ce que j'avais envie de dire, c'est que j'ai été un peu surprise hier, en lisant un article de «l'Est Républicain» relatant une initiative louable et très intéressante, la signature d'un FONJEP en direction d'un sportif qui le méritait tout à fait, Mamadou DITIAM, sur le quartier de Clairs-Soleils. Je trouve dommage que la Ville, et j'ai pris mes renseignements, n'ait pas été invitée. Je crois qu'on peut prendre toutes les initiatives que l'on veut, c'est toujours très bien mais s'il y a un des secteurs où il est essentiel que la règle républicaine soit respectée, c'est sûrement celui des quartiers en difficulté. Nous sommes tous ici, élus de la Ville, très convaincus qu'à partir du moment où un Ministre vient, il est de notre devoir de républicain de le recevoir en tant qu'élu, d'autant plus dans ces quartiers où le risque de manipulation ou de sentiment de manipulation peut faire déraiper et créer des difficultés énormes. Je pense qu'ensemble nous serons beaucoup plus forts car c'est un problème important et compliqué.

Je voulais répondre aussi à M. DUVERGET sur le problème de la fiscalité du District. Vous savez fort bien que le District est une jeune collectivité qui acquiert des compétences et au moment où le District s'est mis en place, une discussion importante a eu lieu sur l'évolution de sa fiscalité. Nous avons la solution de mettre en place une fiscalité qui colle aux besoins, cela voulait dire une fiscalité en dents de scie mais cela nous a paru dangereux. Aussi, nous avons, et vous le savez fort bien Monsieur DUVERGET parce que vous êtes un homme politique responsable, décidé de faire évoluer doucement cette fiscalité avec l'augmentation des compétences.

M. LE MAIRE : Merci. Je rappelle simplement en ce qui concerne le District que nous avons fait pour toutes les communes du District des propositions, des prévisions sur 6 - 8 ans notamment en matière d'augmentation de la fiscalité et nous les respectons à la lettre. Pour 1997, il était prévu 6,1 sur les propositions qui ont été mises à disposition de tous les élus qui sont venus ensuite au District.

M. LOYAT : Le désengagement financier de l'Etat ou, pour reprendre le terme de M. JACQUEMIN, sa défaillance est réelle et nous ne pouvons la passer sous silence. Plusieurs l'ont déjà présentée et dans ce cadre je voudrais, Monsieur le Député, revenir sur une question précise déjà évoquée ici mais qui n'a pas eu je crois de réponse jusqu'à présent. La Ville de Besançon est comme toutes les communes de plus de 20 000 habitants, pénalisée par la suppression de la DGE depuis 1996, ce qui représente une perte de 3,6 MF pour Besançon. Curieusement pour les communes de moins de 20 000 habitants, la suppression de la DGE intervient en fonction du potentiel fiscal. C'est au-dessus d'un potentiel fiscal de 3 558 F par habitant que les communes subissent l'amputation. A Besançon, le potentiel fiscal est de 2 971 F en arrondissant par habitant, largement donc au-dessous de ce seuil.

Dans un courrier en date du 6 janvier, je vous demandais, Monsieur le Député, les raisons de cette discrimination entre les villes de plus de 20 000 habitants et les autres communes. N'ayant pas eu de courrier de votre part, je renouvelle aujourd'hui cette question. Vous n'ignorez pas que l'absence de réponse à des questions simples conduit à faire des suppositions, à rechercher par exemple des réponses éventuellement peu avouables, comme penser que les villes de plus de 20 000 habitants peuvent être victimes d'une discrimination politique.

M. BONNET : Monsieur le Maire, chers collègues, je vois que c'est encore haro sur l'Etat. Je voudrais quand même rappeler que depuis 1993 le Gouvernement s'efforce de diminuer ses dépenses et demande aux collectivités de faire de même pour permettre à la France de retrouver du souffle. On ne va pas revenir sur ce qui s'est passé avant 1993, sur ce qu'on a pu connaître en France avec le socialisme triomphant.

Je ferai remarquer que vous-même êtes sensible à la réponse qu'a faite le Ministre de la Fonction Publique à votre lettre concernant le contingent d'aide sociale, à savoir qu'une commission étudierait ce problème afin de répondre aux soucis des grandes villes. Donc on peut apprécier d'être entendu en la matière. D'ailleurs j'en profite pour poser la question à Jean-Louis FOUSSERET qui est là, quelle est la position du groupe socialiste au Conseil Général ? Est-ce qu'il vote pour ou contre ce contingent d'aide sociale parce qu'on le critique beaucoup ici, qu'en est-il quand il s'agit de voter là-bas ?

M. FOUSSERET : Le groupe socialiste en a demandé la révision.

M. BONNET : Cette demande apparemment est partagée par d'autres personnes à droite également.

M. LE MAIRE : Nous sommes au Conseil Municipal, revenez à nos moutons.

M. BONNET : J'y reviens. Je voudrais également rebondir sur ce qu'a dit M. JEANNEROT qu'il n'y aurait pas de difficulté pour faire venir et se développer des entreprises à Besançon. Or, la première chose qu'on fait c'est augmenter la taxe professionnelle. Je suis peut-être un peu simpliste mais je ne comprends pas.

D'autre part, vous vous plaignez en permanence de la diminution des dotations d'Etat et vous évoquez encore la DGE mais je me souviens que lors du débat d'orientations budgétaires, quand certains d'entre nous ont évoqué l'éventualité de recourir à l'emprunt, les taux étant ce qu'ils sont à l'heure actuelle, on nous a répondu que la ville n'ayant pas besoin d'argent, n'emprunterait pas. Donc si on n'a pas besoin d'argent pour les équipements pourquoi se plaint-on de voir diminuer les ressources ? J'avoue que je ne comprends pas non plus mais je suis peut-être un peu simpliste là encore.

M. LE MAIRE : Oui, d'un simplisme navrant !

M. BONNET : Je suis désolé mais c'est peut-être un peu de bon sens.

Je voudrais par ailleurs insister sur deux points concrets : la politique de la ville et le stationnement. Pour la politique de la ville, je vois dans le document que la DSU augmente et que vous en êtes content. Je vois un peu plus loin qu'en fait on n'a pas encore les chiffres, donc il y a une petite contradiction. Alors si la DSU augmente, la priorité affichée en matière de politique de la ville n'est pas celle de la Ville de Besançon mais celle de l'Etat. On fait ce qu'on a envie de faire avec ce que l'Etat nous apporte, mais la priorité en la matière, c'était électoral à un moment donné mais on ne peut pas dire que ce soit enclenché. D'ailleurs on a pu voir en Commission Politique de la Ville la difficulté des élus et des services à rogner le budget alors que c'est quand même une priorité en matière d'intégration. Alors c'est plutôt de la poudre aux yeux, de l'effet d'annonce mais il n'y a pas de choix politique aussi net qu'il est dit et affirmé en matière de politique de la ville.

En matière de stationnement, il y avait 2,6 MF pour des équipements de stationnement en 1997, mais on n'a pas encore compris ce qu'on voulait faire. On a compris qu'on voulait multiplier les places, en modifiant le statut de nos parkings, sans créer de places supplémentaires. Il y a eu dans notre quotidien régional il y a une quinzaine de jours un billet assez édifiant quant à la situation de nos stationnements après l'évolution du parking Saint-Paul. Il y est question de prestidigitation c'est le mot employé. Ce journal qui est neutre, qui n'est pas en situation d'opposant vis-à-vis de la Ville, le constate aussi. Donc, Messieurs les prestidigitateurs, laissez entendre notre perplexité en la matière.

Je voudrais dire d'ailleurs puisqu'on parle de circulation et de stationnement qu'on a dénoncé le manque de cohérence et le fait que ça évoluait de façon variable en fonction de l'humeur du moment. Je constate que dans le document bilan de l'action municipale de 1996, il est question d'un plan de circulation en juin et d'un nouveau plan en septembre, ce qui confirme bien qu'il y a eu des changements et non la cohérence annoncée.

En conclusion, il y a sans doute une rigueur budgétaire, on la constate, mais aussi une politique assez floue avec du trompe l'oeil, des effets d'annonce, qui nous amènent à voter contre ce budget.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BONNET. Je ne ferai aucun commentaire car il ne serait pas gentil.

M. VIALATTE : Je voulais comme d'autres orateurs l'ont fait, tout d'abord effectivement souligner la qualité du travail des services, non seulement dans la présentation des documents qui nous ont été remis et qui vous ont conduit à observer au long de ce débat, Monsieur le Maire, qu'effectivement il n'y a pas eu beaucoup de demandes d'informations ou de renseignements complémentaires, que vous n'avez pas été amené par conséquent à rappeler vos collègues à l'ordre.

Je voudrais féliciter aussi l'administration pour le travail fourni, ça mérite d'être souligné. C'est l'avantage de pouvoir avoir une expérience professionnelle qui permet les comparaisons, de dire que par exemple la mise en oeuvre de la M14 depuis plus d'un an à la Ville de Besançon est un modèle alors que beaucoup de très grandes villes françaises, de gauche comme de droite, rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour mettre en oeuvre cette nouvelle comptabilité et sont parfois pour certaines d'entre elles obligées d'ailleurs de repousser le vote de leur budget, la presse nationale l'évoquait récemment.

Autre exemple de la qualité du travail fourni, c'est effectivement la gestion active de la dette menée depuis de longues années déjà et qui a permis une restructuration très positive de notre dette, même si je partage ce soir l'analyse faite par Michel JACQUEMIN qui peut conduire à peut-être moduler effectivement l'analyse qu'on fait de vos propositions en matière d'emprunt et d'endettement cette année.

M. LE MAIRE : De toute façon, tout cela est provisoire. Nous allons reprendre dans les années qui viennent notre endettement que nous avons voulu tasser afin de mieux répartir après.

M. VIALATTE : Je souhaitais par ailleurs évoquer d'autres points qui me paraissent importants car chaque année, le prédécesseur de Jacques VUILLEMIN comme ce soir lui-même évoque pour défendre leurs propositions budgétaires l'insuffisance des dotations de l'Etat d'une part, avec des comparaisons qui à mon sens sont toujours très délicates à manipuler et on en a encore eu l'illustration ce soir, comparaison entre l'évolution respective des taux de fiscalité de la Ville et de ses principaux partenaires que sont la Région et le Département, et d'autre part l'évolution des apports financiers de ses partenaires que sont la Région, l'Etat et le Département à la Ville de Besançon.

Pourquoi ? Vous augmentez cette année de près de 5 % les taux de fiscalité de manière d'ailleurs uniforme sur les quatre taxes et, pour assurer votre défense dans la justification de cette mesure fiscale qui évidemment n'est pas neutre pour les contribuables, vous faites des comparaisons et vous les faites avec l'évolution des taux des autres collectivités. Alors vous évoquiez en particulier, Monsieur le Maire, les 24,8 % depuis 1989 d'augmentation des taux fiscaux cumulés du Département du Doubs. Cette comparaison ne tient pas une seconde et vous le savez très bien. Cela ne vous a pas empêché de la développer c'est normal et c'est de bonne guerre politique. Elle ne tient pas une seconde pour une raison très simple, c'est la grande différence entre les contraintes budgétaires des départements et celles des communes. Depuis 1985 et notamment à partir de 1989, 1990 mon collègue SALOMON le sait bien, les dépenses d'aide sociale des départements consécutives au transfert de compétences de l'Etat à ces collectivités ont généré une explosion de leurs dépenses sociales, vérifiable partout, ce n'est pas le propre du Département du Doubs, qui a entraîné cet accroissement d'ailleurs beaucoup plus sensible dans d'autres départements que dans le nôtre des taux de fiscalité. Dans le même temps, notre Ville, les municipalités ont-elles eu à assumer budgétairement et parfois donc fiscalement parlant des transferts de compétences entraînant un accroissement de leurs volumes globaux de dépenses aussi considérable ? Bien évidemment non. C'est pourquoi nous sommes contraints de relativiser ce type de comparaison. J'ai parlé du Département parce que je connais mieux le sujet. Mais on pourrait évoquer les régions qui ont connu elles aussi des transferts nécessitant des mesures fiscales très lourdes, dont elles sont maintenant à peu près sorties puisque le gros des dépenses à consentir aux bénéficiaires de la rénovation et de la construction des lycées arrive à son terme sinon en phase un peu déclinante, mais il n'empêche que ces contraintes fiscales ont été très lourdes.

S'agissant de l'effort de l'Etat, je voudrais, si vous le permettez, m'y appesantir quelques minutes. Vous avez rappelé tout à l'heure l'évolution très faible de la Dotation Globale de Fonctionnement. Je crois qu'elle est de 1,9 si j'ai bonne mémoire, ce n'est pas si faible que ça, c'est faible dans les villes où la croissance des dépenses publiques évidemment crée un phénomène de différentiel entre l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et l'évolution de la DGF.

Deuxièmement, il convient d'observer que l'effort de l'Etat a connu, pour un certain nombre de fonds de concours, des progressions tout à fait considérables, vous le soulignez d'ailleurs vous-même et j'aurais mauvaise grâce à ne pas le reconnaître. La Dotation de Solidarité Urbaine est passée de 2,4 MF au bénéfice de notre ville en 1991 à 9,3 MF en 1996. Mais il y a plus : en 1997 Monsieur le Maire, vous le savez parce que vous êtes je présume un observateur attentif des conditions dans lesquelles se vote le budget de l'Etat, le budget de l'Etat pour la première fois depuis 40 ans voit le volume global de ses dépenses maintenu au niveau de 1996 et on peut même observer qu'en francs constants, les dépenses de l'Etat vont diminuer de 1,2 % d'une année sur l'autre, ce qui est un effort évidemment considérable de maîtrise de la dépense publique, à comparer, même si ce type de comparaison a une certaine fragilité j'en conviens, à l'évolution de 1,6 % en moyenne de vos dépenses de fonctionnement, avec en particulier un certain nombre de postes, on l'a rappelé dans le débat tout à l'heure, en croissance très forte en particulier celui des transports urbains.

C'est les quelques points que je voulais souligner pour en venir à un aspect je dirais plus politique de mon propos et qui est une lecture commentée du bilan de l'action municipale en 1996. Au fond un projet de budget, vous l'avez d'ailleurs vous-même dans votre intervention liminaire souligné tout à l'heure, doit être le reflet des choix, des priorités d'une politique municipale. Et comment fait-on des choix dans des priorités ? On les fait, vous avez dit vouloir être fidèle à vos engagements de 1995, en conformité avec son programme électoral et puis on les adapte en fonction de l'évolution de la cité et des problèmes que rencontrent la société et nos concitoyens. Or, qu'a-t-on observé en 1995 comme indicateur majeur des éléments de crise de notre cité et que retrouve-t-on en terme de choix budgétaires prioritaires répondant à ces difficultés dans votre projet de budget pour 1997 ? Sur l'analyse de la crise rencontrée dans certains domaines d'activités de notre ville, je ne ferai que de l'analyse commentée de l'annexe 15 très bien faite et très transparente, j'allais dire, Monsieur le Maire, faites attention pour les années prochaines, peut-être trop transparente de la situation de la ville.

M. LE MAIRE : On n'a rien à cacher.

M. VIALATTE : Vous avez raison de ne rien cacher, c'est l'exacte réalité de la situation. On observe très clairement à la lecture de votre bilan un premier élément qui est évident dans cette ville, c'est une crise dans un certain nombre de quartiers et une crise de l'action de la Municipalité en faveur de ces quartiers en difficulté. Vous observez dans votre rapport de nombreux mouvements de personnels dans le secteur de l'animation de quartiers. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est le fruit d'un malaise évident dans la relation entre le monde de l'animation et les personnels municipaux et la population de certains quartiers.

Deuxièmement, vous évoquez la crise de certains partenaires de la Ville allant, je pense à des structures associatives vous citez l'exemple de l'ATIC jusqu'au dépôt de bilan ou en tout cas des situations financières qui sont préoccupantes pour des acteurs sociaux qui sont pourtant essentiels dans le rôle de péréquation sociale au bénéfice des quartiers.

Troisièmement, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En parlant des 250 Bisontins qui fréquentent assidûment les conseils de quartiers que vous avez fondés en 1996, ce chiffre est dérisoire si on le rapporte à la population des quartiers concernés. 250 personnes, c'est dans le rapport, qui selon vous...

M. LE MAIRE : Ils ne sont pas tous en place !

M. VIALATTE : ...non, ils ne sont pas tous en place mais quand même... qui fréquentent régulièrement pour 6 d'entre eux les conseils de quartiers. C'est le signe d'un manque d'adhésion évident, et on le sait bien les uns et les autres, de la population à cette démarche pour une raison au demeurant très simple quand on lit la liste des présidents de ces conseils de quartiers, c'est un phénomène de politisation de ceux-ci qui est tout à fait caractéristique.

Deuxième exemple de l'analyse de ce bilan de l'action municipale en 1996. Je n'ai pas hiérarchisé ces éléments de diagnostic mais dans l'action culturelle, qu'observe-t-on ? On observe une baisse de fréquentation ou à tout le moins une stagnation de la fréquentation de la quasi-totalité des grands équipements culturels de la Ville. Et vous le dites d'ailleurs de façon très transparente ; pour le Conservatoire National de Région, les effectifs sont en baisse de moins 3,8 % d'une année sur l'autre ce qui représente quand même plusieurs dizaines de jeunes. Quelles en sont les raisons ? Il faut l'analyser mais c'est quand même un diagnostic défavorable que de voir une baisse de fréquentation d'un grand établissement culturel comme celui-là. Autre exemple, c'est celui du Musée des Beaux-Arts où soit dit en passant nous attendons le conservateur en chef, Monsieur le Maire, je crois depuis un an et demi.

M. LE MAIRE : Il va arriver, il est annoncé par le Ministère de la Culture, mais c'est indépendant de notre volonté.

M. VIALATTE : Il arrive à train de sénateur.

M. LE MAIRE : J'ai interrogé au moins dix fois le Ministère de la Culture pour le remplacement de Matthieu PINETTE. On vient de nous l'annoncer. Je vous donnerai même son nom, il vient de Lille et j'ai dû réagir à maintes reprises, donc ce retard ne nous est pas imputable.

M. VIALATTE : Je vous remercie de ces précisions.

M. LE MAIRE : Vous devriez le savoir.

M. VIALATTE : Toujours est-il que la baisse de la fréquentation du Musée des Beaux-Arts est constatée dans le bilan de votre action municipale et que la chute des ventes des produits dérivés est également très sensible puisqu'elle va jusqu'à 50 % pour un certain nombre d'entre eux.

Pour l'Opéra-Théâtre sur lequel nous avons eu ici des dizaines de minutes de développements emphatiques, qu'observe-t-on ? D'abord des chiffres confus car j'ai cherché à me renseigner sur les statistiques de fréquentation et les 20 000 spectateurs annoncés pour l'année 1996 toutes manifestations confondues, chiffre qui semble contesté à l'Opéra-Théâtre. Toujours est-il que si l'on fait des ratios et si on rapporte ce chiffre de fréquentation globale au nombre d'abonnés et au nombre de spectacles donnés dans l'année, on aboutit à un taux de remplissage de l'Opéra-Théâtre qui n'est, vous le savez très bien, pas du tout satisfaisant.

Voilà pour les exemples qu'on extrait de ce bilan de l'action municipale et qui montrent que, comme cela existe dans le domaine de la vie des quartiers, dans le domaine de la vie culturelle, tout n'est pas au beau fixe et appelle sans doute des mesures de ressaisissement que nous ne voyons pas se traduire dans vos documents budgétaires.

Troisième exemple que je voudrais citer, c'est celui du domaine de la petite enfance parce que vous avez signé ce matin au terme d'une étude menée par le Centre Communal d'Action Sociale et puis d'une négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales, un contrat enfance qui

part du constat que la Municipalité a fait, qu'elle évoque de façon très claire dans ce document budgétaire d'une baisse sensible de la fréquentation des modes de garde de la petite enfance tels qu'ils sont utilisés dans notre ville et qui sont, vous l'avez rappelé à maintes reprises, la fierté de l'action de la Municipalité dans le domaine de la petite enfance. Je me dois de vous dire, Monsieur le Maire, et j'ai observé le contenu du contrat que vous avez signé ce matin, que l'analyse des causes de cette baisse de fréquentation peut faire l'objet de lectures très différentes suivant que, comme vous l'évoquez, vous l'analysez comme le seul fruit de la crise économique ou à peu près...

M. LE MAIRE : Il y a au moins 4 ou 5 raisons dans le contrat.

M. VIALATTE : Oui, j'ai vu mais vous insistez lourdement sur ce point. J'observe donc qu'on peut faire différentes lectures de l'analyse de l'évolution des modes de garde, des comportements des parents qui peuvent entraîner des choix budgétaires, parfois des remises en cause ou des redéploiements.

M. LE MAIRE : C'est ce que fait le contrat enfance.

M. VIALATTE : Il ne le fait que de façon très limitée, vous le savez bien, parce qu'il est des moments où le courage politique d'une Municipalité doit la conduire à faire des choix budgétaires qui peuvent amener à des redéploiements ou à des mesures difficiles à prendre mais que vous n'avez pas prises dans ce projet de budget, ne dégageant par conséquent pas, mais je ne voudrais pas m'appesantir sur cet exemple, les marges d'autonomie budgétaire dont parlait mon collègue Jean-Claude DUVERGET tout à l'heure, ce qui est évidemment le premier souci d'un Maire et de son Adjoint aux finances quand il confectionne son budget.

Je n'évoquerai que pour mémoire la dimension touristique avec le projet de Citadelle qui évolue comme cela était prévisible, là aussi le bilan de ce qui a été fait en 1996 le montre bien, ou de l'action dans le domaine du thermalisme où nous venons d'apprendre, si mes informations sont bonnes, un dépôt de bilan tout à fait regrettable. Et puis je vois en même temps dans votre annexe 15 la renaissance après des années d'inexistence de l'Association des Villes Thermales que semble découvrir dans ce document le Maire de Besançon.

Alors voilà quelques exemples mais qui montrent bien que face à des éléments de crise d'une ville, et toutes les villes rencontrent ces éléments de crise pas seulement la Ville de Besançon, je ne fais pas là un procès d'intention à la Municipalité, toute ville a ses éléments de crise donc ses éléments de choix budgétaires pour y faire face. Qu'observe-t-on ? Nous observons très clairement dans ce budget qu'en matière de politique de la ville, je n'ai pas évoqué tout à l'heure la crise évidente de la régie de quartier et les interrogations considérables sur son devenir car vous savez qu'il se pose et qu'il se posera dès 1997, donc en matière de politique de la ville, de politique culturelle, de gestion du patrimoine privé de la ville, je n'ai pas évoqué cet exemple mais j'ai déposé un amendement concernant la salle Battant qui me paraît un bon exemple des attentes et des besoins qui peuvent exister, les vrais choix ne sont pas toujours faits. Un certain nombre de choix sont faits bien évidemment dans le domaine des équipements sportifs en particulier et c'est un des gros investissements de la Ville en 1997. Mais tous les vrais choix ne sont pas faits, loin s'en faut et évidemment si je ne l'avais pas dit ce soir je vous aurais déçu Monsieur le Maire car vous n'allez pas manquer maintenant, même si vous avez demandé à vos collègues de la majorité d'éviter de me répondre et même si vous avez montré au cours de ce débat budgétaire au fond l'ironie avec laquelle vous traitez la manière dont l'opposition essaie de travailler aux dossiers de cette Municipalité, vous n'allez pas manquer bien évidemment de nous donner des éléments extrêmement convaincants pour justifier en conclusion vos orientations budgétaires.

M. LE MAIRE : M. BONNET parlait tout à l'heure de prestidigitateur, vous en êtes un excellent, Monsieur VIALATTE, un excellent orateur. Vous brillez par les réparties que vous faites mais vous ne connaissez que très très partiellement le dossier du budget et la vie quotidienne à Besançon. Vous venez d'apprendre -je ne vous ai pas interrompu Monsieur VIALATTE, je vous en prie- par exemple un dépôt de bilan à la Société Thermale, etc. cela doit déjà dater je crois de quelques mois et nous sommes en train de travailler à un intérim pour que cet établissement puisse continuer de fonctionner jusqu'au résultat de l'appel d'offres en automne. Je le comprends très bien et je ne vous en veux pas Monsieur VIALATTE, mais vous ne pouvez pas suivre attentivement tout ce qui se passe dans la ville dont vous avez la responsabilité partielle.

M. VIALATTE : Je ne suis pas retraité !

M. LE MAIRE : Je ne suis pas retraité non plus pour la Ville de Besançon. La grosse différence entre nous, Monsieur VIALATTE, c'est moi je ne viens pas ici en lisant trois pages sur un rapport et en commentant la vie culturelle, etc. alors que l'essentiel vous ne le connaissez pas. Vous parlez par exemple de baisse de fréquentation, c'est noté partout et nous le reconnaissons. Mais il faut peut-être se poser la question : pourquoi moins d'élèves au Conservatoire, pourquoi moins d'enfants dans les crèches, pourquoi diminution des recettes dans les transports en commun, ce qui est d'ailleurs général, pourquoi tout cela ? Si vous n'estimez pas que la crise économique et la baisse du pouvoir d'achat d'une grande majorité de nos concitoyens ne sont pas déjà un élément essentiel de cette désaffection, il y a aussi les mesures gouvernementales en direction de l'aide aux enfants et d'autres raisons encore. C'est analysé dans le contrat enfance que vous avez lu peut-être très rapidement, et dans lequel justement sont prévues des solutions afin de répondre à tout ce que nous avons constaté depuis quelques années. Je pense que la Caisse d'Allocations Familiales, son Président, son Directeur ne sont pas quand même des gens à nous jeter de la poudre aux yeux. Ils viennent de signer un contrat enfance prévoyant un apport annuel de 19 MF de la Caisse d'Allocations Familiales, soit plus de 50 % de l'aide qu'ils apportent sur l'ensemble du Département. La Ville investira 28 MF et avec ces crédits nous pourrons faire tourner les crèches, les haltes garderies en essayant, Jean-Louis FOUSSERET pourra le dire mieux que moi, de répondre aux défaillances, aux déficiences que nous avons constatées car nous, nous sommes, contrairement à vous, totalement sur le terrain.

Alors c'est vrai vous êtes un brillant orateur. Vous savez prendre trois pages d'un rapport -moi je sais le faire aussi- vous développez quelques points et vous en déduisez que ce budget est mal fait etc. mais vous ne pouvez pas apporter aux Bisontins des mesures concrètes car vous ne connaissez plus, je m'excuse de vous le dire, la vie des Bisontins alors que nous, nous la connaissons parfaitement, nous savons répondre aux besoins, que nous analysons. Si ! j'ai le droit de dire cela -Monsieur VIALATTE, permettez-moi de terminer. En plus, maintenant vous devenez impatient et pas correct- ! Je ne voudrais pas vous fâcher, Monsieur VIALATTE car vous êtes gentil, mais ne venez pas nous donner ce soir des leçons sur un budget que vous ne connaissez pas et sur des rapports que vous n'avez lus qu'en diagonale. Il y a 260 pages à lire, je suis absolument persuadé que vous avez d'autres soucis que ceux de la Ville de Besançon, et davantage là-bas.

M. FERREOL : Monsieur le Maire si vous le permettez, un point qui est totalement inexact et qui illustre parfaitement vos propos. Il aurait suffi qu'un jour M. VIALATTE soit présent à l'Opéra-Théâtre pour se rendre compte je crois de l'énormité de ses propos lorsqu'il évoque la diminution de la fréquentation de cet établissement. En matière de spectacles vivants et en particulier de l'Opéra-Théâtre, je vous invite Monsieur VIALATTE à être présent à un prochain concert et je vais vous donner quelques indications, quelques chiffres que j'ai sous les yeux

mais que je m'empresserai de vous transmettre. Il s'agit de la saison 1995-1996 pour la période organisée par Didier BRUNEL, c'est 20 000 spectateurs, c'est-à-dire une augmentation de 115 %. Le nombre de propositions de spectacles, c'est plus 200 % par rapport à la saison précédente, la recette plus 80 % et ainsi de suite et le tarif est en diminution de 21 % par place. Donc sur ce cas précis, vos affirmations sont parfaitement inexactes et encore une fois je me propose de vous faire passer la note que le Directeur nous a établie qui montre que de toute façon en la matière vous n'êtes absolument pas informé de la situation bisontine.

Mme WEINMAN : Je vais bien sûr abonder dans le sens de ce que les collègues de l'opposition ont dit avec quelques remarques un peu plus personnelles notamment en matière d'économie. C'est un sujet dans lequel je m'investis, que je crois bien connaître à Besançon tout au moins au niveau de la politique de la ville en matière d'économie et je pense que compte tenu des priorités que vous affichez dans votre rapport, cette augmentation de budget est loin quand même de répondre aux espérances que l'Adjoint, M. JEANNEROT, nous soumet, c'est-à-dire la volonté affichée pour la Mairie, pour la Municipalité ou par la Municipalité, de soutenir l'implantation d'entreprises. Chacun sait bien les difficultés que Besançon rencontre en matière de taxe professionnelle ou autres, ou en matière de soutien de subventions européennes notamment pour attirer les entreprises. Donc je souhaite que nous puissions facilement gommer cet handicap notamment à travers le Comité de Pilotage mais je crains malheureusement que l'augmentation de budget consentie à l'économie cette année ne soit par trop insuffisante pour répondre à cette attente car en bon maître d'école vous savez comme moi, Monsieur le Maire, qu'une augmentation de 40 % ou un peu plus du budget c'est bien, mais 40 % de rien c'est toujours rien et 40 % de pas grand-chose c'est encore pas grand-chose.

Quant à la présentation du document que j'ai trouvé extrêmement complet et détaillé, et je tenais aussi à en féliciter les services et M. VUILLEMIN, j'ai, puisqu'on parle beaucoup de prestidigitation, l'impression d'être un peu la gamine qui allait au cirque, qui se trouvait devant le magicien qui sort un lapin blanc de son chapeau. M. VUILLEMIN nous a expliqué à quel point il avait eu du mal à boucler son budget puisque ne serait-ce qu'à travers les dotations d'Etat on avait depuis 1994 perdu 4,5 MF par an. Eh bien je trouve absolument extraordinaire de pouvoir avec un budget très en baisse arriver encore à faire des économies notamment en matière de gestion de la dette de 7,5 MF. Donc bravo et je souhaite pour ma part que cette économie-là soit reportée dans l'action économique.

M. JUSSIAUX : Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me donner la parole. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions, notamment de nos collègues de l'opposition. Et pour tout vous dire, en entendant nos collègues VIALATTE et JACQUEMIN, j'avais le sentiment d'entendre les sportifs en pantoufles, dont je fais partie d'ailleurs, qui, le dimanche après-midi regardent le match à la télé et le lundi matin au bureau racontent aux collègues comment eux ils auraient gagné. Cela me peine un petit peu parce que c'est quand même des collègues qui sont sensément de grand talent, qui ont par ailleurs de hautes responsabilités, donc il me semble que notre assemblée serait en droit d'attendre de leur part un minimum de propositions constructives et pas simplement une lecture gentiment ou méchamment critique selon les cas des documents qui leur sont soumis.

Je reviendrai moi sur un seul domaine, celui dont j'ai directement la charge, les transports urbains puisque l'un et l'autre se sont inquiétés de ce qu'ils appellent une dangereuse dérive des coûts. Alors je crois qu'il n'y a pas à cacher, parce que nous ne l'avons caché à personne, qu'il se pose effectivement un problème, je parle du fonctionnement du réseau de transports, en ce sens que nous avons subi sur l'année 1996 une perte de clientèle de l'ordre de 5 % malgré tous nos efforts de communication et de marketing. Le point vaut 600 KF, je suis désolé mais c'est le tarif en terme de recettes commerciales, donc 5 points de moins, c'est 3 MF qu'on perd.

Une fois ce constat fait, la question qui se pose est : que faisons-nous pour corriger la situation ? Soit dit en passant, cette chute de fréquentation a été observée à partir de décembre 1995 et nous avons vainement espéré tout au long de l'année 1996 que le mouvement s'inverserait. Ce qui veut dire tout de même au passage que le grand conflit social de décembre 1995 était la manifestation certainement d'un mouvement beaucoup plus profond, je dirais même, j'oserais dire dans l'inconscient collectif et qui retentit sur les comportements quotidiens de nos concitoyens. Au jour d'aujourd'hui, je n'ai pas d'explication rationnelle et convaincante à donner face à la question : pourquoi nos concitoyens se sont massivement moins souvent rendus au centre-ville tout au long de l'année 1996 qu'ils ne le faisaient les années précédentes ? Mais je rapproche ceci d'autres constats qui ont pu être faits. Pourquoi y a-t-il eu baisse de fréquentation dans les grands équipements collectifs de nature diverse et variée, piscine, patinoire, etc. ? Cette fois, nous avons une photo sur une année pleine. Ce serait prétentieux de vouloir le soir du 3 mars présenter une analyse complète du phénomène et des correctifs de politique municipale qui prétendent en tenir compte. Nous avons observé, nous avons commencé à analyser, nous mettons en oeuvre les premières mesures correctives.

Je reviens aux transports urbains ; pour ce qui me concerne, cela va être une action déterminée, et davantage que par le passé, sur la fraude qui va entraîner des changements importants dans l'usage du transport urbain. Nous nous sommes référés à ce qui se fait dans d'autres réseaux mais c'est aussi une analyse plus fouillée des évolutions de clientèle, quelles sont les catégories de clientèle en baisse et pourquoi ? Là, nous avons du pain sur la planche car il y a des gros mouvements dont nous n'avons pas la maîtrise, que nous pouvons constater seulement a posteriori. Je pense par exemple aux évolutions des effectifs inscrits à l'Université, les étudiants étant une grosse catégorie de clients, je pense aux évolutions des effectifs des plus de 60 ans. Ces évolutions qui sont importantes demandent des réponses commerciales différentes adaptées, pour employer le jargon, à chacune des cibles et je vous assure que ce travail nous le faisons au quotidien. Il n'empêche que budgétairement la prudence nous oblige à faire une prévision pessimiste sur l'exercice 1997 donc à la budgéter même si nous allons tout mettre en oeuvre pour inverser les tendances observées. Voilà l'exercice auquel on est condamné à se livrer, chers collègues, quand on est non pas assis sur le banc de touche mais quand on est sur le terrain et dans le devoir de taper dans le ballon et si possible d'aller marquer des buts.

Quelles sont les propositions concrètes faites par l'opposition municipale dans ce domaine-là ? Moi je n'en connais qu'une dont j'ai eu connaissance par la presse d'ailleurs le 26 février, l'interview de M. Benoît RABIER, honorable responsable de l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) qui lui a une idée de génie. -UNI - génie, la rime est un peu juste mais ça marche- de réduire le timbre bus étudiant qui est aujourd'hui à 152 F par mois pour l'abaisser à 67 F. C'est une bonne idée pour le budget, c'est dommage qu'il ne nous dise pas que cela coûterait 4,5 MF. Il est quand même intéressant d'informer les Bisontins en temps réel quand on présente une demande de ce type-là complètement démagogique. Je n'ai pas entendu dans vos interventions si telle ou telle composante de l'opposition reprenait à son compte cette proposition complètement scandaleuse. Mais je tiens quand même à informer les collègues parce qu'on a affaire là à un fusil à deux coups. Maintenant que je connais le système, je vous mets au courant.

On a par exemple le 15 octobre 1996, M. Benoît RABIER (UNI) qui nous écrit pour nous dire : il faut baisser le tarif étudiant pour les bus, j'ai un système pour que cela ne coûte rien. Le système c'est de mettre de la publicité sur les tickets. Vérification faite, cela n'existe nulle part et ne rapporte rien mais cela n'arrête pas notre jeune dirigeant de l'UNI. Puis le 1^{er} novembre, j'ai à peu près la même lettre, mais signée de Laurent BRUCHON qui est le délégué départemental à la jeunesse et élu au Conseil National du RPR, la voie du changement.

Vous pouvez prendre des alinéas dans l'une ou l'autre des deux lettres et dans l'article de presse du 26 février, vous n'identifiez plus qui est exactement l'auteur. Je vais vous donner deux ou trois exemples : «je réitère ma demande sans oublier le système original de compensation financière que j'ai déjà porté à votre connaissance», on pourrait croire que c'est Benoît RABIER de l'UNI puisque c'est ce qu'il dit dans la presse ; pas de chance, c'est Laurent BRUCHON ! Et je pourrais continuer mais on n'a pas le temps ce soir. Une phrase quand même dudit Laurent BRUCHON qui, à mon avis, en dit long sur une certaine culture politique et un certain état d'esprit dans la jeune génération de droite. Voilà comment M. BRUCHON termine sa lettre dans laquelle il vient d'exposer qu'il veut qu'on baisse le prix de l'abonnement : «En espérant retenir votre attention sur ce sujet aussi délicat que celui des chômeurs ou des personnes démunies, je vous prie de croire, etc.». Quand on en est là, il y a quand même matière à s'inquiéter. Je ne sous-estime pas les difficultés que rencontrent au quotidien un certain nombre d'étudiants pour gérer leur maigre budget. On a quand même beaucoup travaillé sur cette question : l'histoire de la publicité sur les tickets, ça ne marche pas, le coût de l'abonnement étudiant à Besançon est dans la moyenne de l'abonnement étudiant de toutes les villes de taille comparable ayant une implantation universitaire, avec un réseau qui, lui, se situe au premier rang de toutes ces villes, ce qui veut dire clairement qu'en rapport qualité / prix, nous sommes meilleurs. Nos enquêtes nous montrent que les clients étudiants, que nous respectons tout à fait, sont aussi ceux qui se déplacent le plus. Ils font en moyenne, c'est une statistique, trois déplacements par jour ouvrable et par étudiant, ce qui fait que, toujours en moyenne, ce sont eux pour qui le coût de déplacement revient le moins cher, entre 2 F et 2,50 F.

Enfin, élément qui permet de boucler sur ce dossier, une enquête a été réalisée. Je ne veux pas vous révéler le détail des résultats ce soir car nous en réservons la primeur aux deux organisations représentatives, l'UNEF-ID et la JOC qui sont allées sur le terrain et qui ont retroussé leurs manches pour réaliser cette enquête. Grâce à la coopération qui s'est instaurée avec eux, nous avons pu enquêter un échantillon représentatif de 986 étudiants, pondéré en fonction du poids spécifique de chaque faculté à l'intérieur de l'Université. Nous avons donc maintenant un outil de travail d'excellente qualité. Il a fallu évidemment exploiter de manière informatique tout ce travail qui est maintenant mis en forme à travers un bulletin très clair qui sera présenté dans les semaines qui viennent.

Un mot quand même pour signaler que les étudiants qui sont les plus critiques sur le tarif du timbre bus sont la catégorie détenteurs d'une voiture personnelle et je trouve que c'est hautement significatif. J'aimerais entendre un jour sur ce sujet de la part de nos collègues de l'opposition municipale un discours qui soit, si possible, moins démagogique que les propos de Benoît RABIER. J'avoue que je ne suis pas trop surpris puisqu'en ce qui le concerne son acolyte BRUCHON, lorsqu'il m'écrit, poste ses lettres dans le Département de l'Essonne (applaudissements).

M. LE MAIRE : Cela montre à nos collègues que la CTB fait un travail considérable pour bien connaître tous les aléas et c'est vrai que ce 5 % de baisse est un pourcentage quasi-général dans toutes les villes de France.

M. FOUSSERET : Deux types de remarques de caractère local et l'autre de caractère beaucoup plus général. Concernant le local, je ne pensais rien dire par rapport à M. VIALATTE parce que c'est vrai que trop parler de VIALATTE, c'est le mettre en valeur alors qu'en fait il ne fait rien. C'est le faire exister alors qu'il est inexistant sur Besançon et que tous les moyens sont bons pour lui. Mais quand même trop c'est trop ! Bien sûr pour M. VIALATTE rien ne va, les quartiers connaissent des difficultés, c'est d'ailleurs certainement le cas uniquement à Besançon, il n'y a pas de difficulté dans les autres quartiers des villes de France ! Le conservateur du Musée n'arrive pas, c'est la faute au Maire, à FERREOL même si c'est

DOUSTE-BLAZY qui ne le nomme pas et on pourrait continuer ainsi au hasard des pages qu'a feuilletées Michel VIALATTE en arrivant à ce Conseil Municipal.

Moi par contre je voudrais intervenir par rapport à l'enfance pour dire à Michel VIALATTE que manifestement il ne connaît pas le dossier. Ce n'est pas une étude du Centre Communal d'Action Sociale, mais une étude réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales et le Centre Communal d'Action Sociale au niveau national. La Ville de Besançon est la première ville de France à mener ce type d'étude, ce n'est pas moi qui le dit, c'est le Président de la Caisse d'Allocations Familiales qui l'a dit ce matin. Alors c'est terrible de porter les accusations que nous avons entendues dans votre bouche. Je ne vais pas entrer dans le détail parce qu'on va reparler peut-être tout à l'heure du contrat enfance et je pourrai répondre à un certain nombre de questions mais on sait bien que le problème n'est pas dû à une mauvaise gestion ici de nos services. Il n'y a pas une cause, il y a de multiples causes. C'est la baisse de natalité d'une part bien sûr, c'est la progression du chômage, le développement du temps partiel, l'encouragement aux emplois de proximité qui sont d'ailleurs au fond une bonne chose, le développement des modes de garde individuelle. Quand un grand-père ou une grand-mère est en pré-retraite à 55 ans, il garde ses petits-enfants et au fond ce n'est peut-être pas mal comme cela. Puis c'est aussi la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans. Vous voyez bien que les causes ne sont pas bisontines mais nationales.

Et je voudrais quand même rappeler à M. VIALATTE que dans un dernier Conseil Municipal un membre éminent de notre opposition mais quelqu'un qui, lui, est constructif à savoir M. SALOMON, a félicité l'Adjoint et le Centre Communal d'Action Sociale pour la qualité de l'étude ; mais c'est vrai que vous ne pouviez pas le savoir, vous n'étiez pas là ! Mais enfin je renouvelle quand même ce que j'avais dit à cette occasion concernant M. SALOMON parce que lui il est là et il a participé effectivement avec nous à cette restructuration. En fait, par rapport à cela Monsieur VIALATTE, vous avez parlé pour ne rien dire mais au fond l'essentiel, même si on dit des sottises, n'est-il pas d'être demain dans les médias ?

J'ajouterai une chose, Monsieur VIALATTE, être aussi absent de Besançon, avoir le culot de dire ce que vous dites, c'est carrément indécent. Je vous félicite néanmoins pour ce que vous faites car à votre place je me ferais tout petit dans mon coin.

Maintenant je vais revenir, parce que je tenais quand même à dire cela calmement, à des considérations plus générales.

M. VIALATTE : Mépris pour vos propos !

M. FOUSSERET : Vous méprisez mes propos, Monsieur VIALATTE. Vous pouvez penser ce que vous voulez mais je ne retire rien à ce que j'ai dit. Quand on voit quelquefois le dégoût des électeurs par rapport de certains politiques, je pense que quand on n'est pas là et qu'on accepte encore des responsabilités sur un mandat, qu'on perçoit d'ailleurs toujours les émoluments qui vont avec et, qu'en fait, on ne l'exécute pas, je crois que ce serait à votre honneur d'accepter de démissionner et ce serait très bien pour vous.

Cela dit, on a déjà eu un long débat par rapport à cela, on pourra en reparler tout à l'heure. Vous savez, Monsieur le Maire, je discute avec tout le monde et il y a des gens très constructifs ici dans ce Conseil Municipal, à droite comme à gauche, mais il y a quand même un certain nombre de personnes avec qui je n'ai pas trop envie de discuter.

Je reviens à des réflexions de caractère plus général sur la taxe d'habitation pour vous dire que les propositions qui nous sont faites ce soir vont dans le bon sens avec la mise en place d'un abattement général à la base qui passe de 5 à 10 % et qui va nous permettre de nous rapprocher de la moyenne des grandes villes. En effet, quand on regarde où Besançon se situe dans le cadre des grandes villes de France, il y a deux choses qui frappent. Nous sommes dans le haut du tableau pour la taxe d'habitation et par contre dans le bas pour la taxe professionnelle. Pour la taxe d'habitation, si j'en crois l'Express qui est un bon journal, nous sommes 5^{ème} sur 30 sur une base qui est en fait le seul critère qui vaille c'est celui du montant en francs et par habitant. Cela dit, il faut quand même temporiser parce qu'avec 1 706 F par habitant, ce qui est beaucoup, d'ailleurs au passage j'ai remarqué que cela ne gênait pas M. DUVERGET de voir encore évoluer ces chiffres, nous sommes encore très loin d'un certain nombre de recordmans, le recordman toutes catégories étant la Ville de Nice avec 2 094 F, Bordeaux venant un peu plus loin derrière avec 1 926 F. Mais c'est vrai qu'il faut quand même que nous fassions un effort, c'est pourquoi je soutiens cet abattement supplémentaire de 5 %. Je le soutiens pour différentes raisons.

La taxe d'habitation est un impôt injuste qui touche le plus de monde avec environ 63 000 assujettis à Besançon, le double du foncier bâti. De plus, c'est un impôt qui ne tient pas compte du revenu. La gauche avait commencé en son temps un gros effort pour plafonner la taxe d'habitation en fonction du revenu. Vous pouvez d'ailleurs voir dans ce rapport que 25 670 assujettis avaient bénéficié de ce plafonnement en 1996. Or, la droite et le Gouvernement JUPPE ont commencé à revenir en arrière, certainement d'ailleurs au nom de la réduction de la fracture sociale.

Par ailleurs, la taxe d'habitation n'est pas seulement à la Ville mais aussi au Département, au District et à la Région pour une part qui n'est pas négligeable puisqu'il s'agit environ d'un tiers du montant. Le contribuable bisontin est pénalisé puisque la valeur locative à Besançon est supérieure à la moyenne départementale du Doubs, 14 700 contre 13 540, soit presque 10 % de plus. Là encore, les Bisontins paient plus. Or cette injustice en fait est liée au caractère obsolète, absurde des modalités de fixation de la taxe d'habitation. La gauche avait préparé une réforme de ce système, la droite, elle, en repousse de plus en plus l'application. La fameuse loi Pasqua que vous avez votée, Monsieur le Député JACQUEMIN (celle qui d'ailleurs a permis par un amendement la création de la SORELIF et permet donc la réalisation du grand canal) avait prévu l'application de cette réforme au 1^{er} janvier 1997 mais là encore la loi n'est pas respectée. M. ARTHUIS et son Ministre du Budget, M. LAMASSOURE, parlent aujourd'hui de 1999. On recule toujours, peut-être pour mieux sauter ! En attendant, et là aussi c'est peu dit et c'est carrément scandaleux, les contribuables continuent à payer à l'Etat les frais de mise en place d'une réforme pour laquelle rien n'est fait. Cela représente quand même 3 milliards de francs pour l'année 1996, 3 milliards qui sont à mon sens, là aussi hold-upés par l'Etat. Voilà donc les raisons principales qui font que cet abattement que nous avons tous voté, mais vous avez apparemment été un peu surpris puisque maintenant vous le remettez en cause, est juste.

Je voudrais aussi insister sur un point. Vous avez en permanence aux lèvres les mots de réduction de la fracture sociale. Nous, nous voulons faire cette réduction et cet abattement qui s'applique à la valeur locative va justement dans ce sens puisqu'une personne logée de façon modeste, environ 8 000 F, aura un abattement plus fort qu'une personne habitant une habitation plus cossue, aux alentours de 25 000 F, 9 % pour le premier cas, 3 % pour le second. Ces chiffres-là, je les dis à tous ceux qui disent et redisent qu'ils ne voient pas la différence entre la droite et la gauche !

Je voudrais aussi profiter de ce budget pour attirer à nouveau l'attention de notre assemblée sur les conséquences importantes pour notre ville de l'augmentation du contingent d'aide sociale qui passe cette année de 26 à 30 MF. Nous avons dit et redit au Conseil Général, si Joseph PINARD était là il le confirmerait, combien ce mode de calcul était injuste puisqu'il pénalisait les grandes villes, qu'on concentrait déjà dans les villes les personnes en difficulté. Il y a plus de difficultés et on taxe encore plus. Par là, on n'incite pas les villes qui, elles, pourraient accueillir des personnes en difficulté à le faire puisqu'elles savent qu'elles vont devoir cotiser au niveau du contingent d'aide sociale. Alors vous nous dites qu'une étude est en cours sur ce problème soulevé par l'ensemble des villes de France. Entre autres j'ai lu une remarque de M. GAUDIN qui déplorait ce mode de calcul et lui est mieux placé que moi pour intervenir. Donc l'ensemble des maires sont intervenus le 28 novembre et ils ont attiré l'attention du Ministre de l'Intérieur sur le poids pour les budgets communaux de la participation des communes aux dépenses d'aide sociale. Mais dans l'attente des résultats de cette étude, Monsieur JACQUEMIN, le contingent d'aide sociale continue à augmenter !

Vous avez parlé aussi des dépenses du Centre Communal d'Action Sociale mais ce que vous avez dit est faux. Elles sont parfaitement maîtrisées puisque le budget de BP à BP augmente, si je puis dire, de moins 0,10 %. Donc les dépenses sont maîtrisées. Vous avez confondu. Vous avez vu un graphique mais c'est le budget global avec les foyers logements, le CHAT et il est fait de BP à BP alors que nous n'avons pas encore le compte administratif de 1996. Donc, Monsieur le Député JACQUEMIN, les dépenses sont parfaitement maîtrisées mais il est vrai que la subvention de la Ville augmente d'une façon importante parce que la Ville a de tout temps marqué et continue à marquer sa volonté d'avoir une action pertinente dans le domaine social, mais par contre les dépenses de personnel qui se situent à 1,77 % sont parfaitement maîtrisées.

M. LE MAIRE : Pour revenir sur le contingent des dépenses d'aide sociale, nos services ont travaillé sur cette question, l'Association des Maires des Grandes Villes aussi. Ce qui est pris comme critères de répartition au niveau du Département, c'est 30 % au titre du potentiel fiscal, 50 % au titre des bénéficiaires et 20 % au titre de la population communale. Et nous avons calculé que si on enlevait le chiffre population et qu'on prenne pour 50 % en fonction du potentiel fiscal et 50 % en fonction du nombre d'assujettis, cela nous ferait un bénéfice annuel de 8 MF, chiffre réalisé ici. L'AMGVF fait sur le plan national une large étude et je crois que les responsables politiques sont prêts à essayer d'améliorer mais nous sommes pénalisés parce que nous sommes une grande ville, nous avons beaucoup d'assujettis et que le potentiel fiscal n'intervient que pour 30 %.

M. FOUSSERET : Nous avons demandé d'ailleurs au Département que des simulations soient faites mais nous n'avons pas pour l'instant obtenu satisfaction.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il faut déjà que les conditions soient revues au niveau national.

M. RENOUD-GRAPPIN : Trois points, Monsieur le Maire, sur lesquels je souhaite revenir, un point sur le transport, un autre sur l'assainissement et l'eau et le troisième sur l'objectif du budget.

Les deux premiers points concernent des commissions auxquelles je participe régulièrement. J'ai été surpris de l'intervention de M. JUSSIAUX relative aux transports car je m'attendais à ce qu'il dise des choses tout à fait différentes, peut-être plus en relation avec ce qu'on avait déjà entendu lors de la dernière Commission Transports. Je n'ai pas été surpris du déficit de la CTB car il est vrai, tout le monde l'admet que l'on soit de gauche comme de droite, qu'il est très difficile actuellement de motiver les gens pour prendre le bus, que ce déficit existe et

qu'il n'est pas facile à contrer et qu'il va falloir réfléchir sur de nouveaux systèmes qui feront que les Bisontins paieront un petit peu moins le déficit des bus et de la CTB. Mon étonnement a été plutôt de constater que le budget transports et notamment d'achat des bus, a été divisé dans votre budget, Monsieur le Maire, par 2 par rapport à ce que tous les membres de la commission pouvaient attendre et je dis tous les membres de la commission pas seulement ceux de l'opposition municipale mais aussi ceux de la majorité de gauche de cette commission. En effet, nous nous attendions tous à un budget qui aurait dû s'élever normalement aux alentours des 14 à 16 MF et on s'est aperçu que vous aviez accordé simplement un budget de 9 MF dont 4,5 MF pour le renouvellement des bus, ce qui est tout à fait insuffisant. En effet, il faut que tout le monde sache ici que la CTB a 147 bus, que si nous estimons que la vie d'un bus est de 14 ans, il faut en changer 10 tous les ans. Or le budget de cette année comme celui des trois années précédentes ne permet pas un renouvellement du nombre de bus afin que la CTB puisse tourner dans des conditions tout à fait normales. En effet au lieu d'acheter 10 bus cette année, nous ne pourrions en acheter que 4 et des petits modèles ou des modèles de moyen transport. Si nous poursuivons sur cette lancée, il faudra garder les autocars pendant 25 ans pour qu'on puisse renouveler l'ensemble du parc. Ce n'est pas moi qui le dit mais M. JUSSIAUX qui l'a signalé durant la Commission Transports.

Ce point étant précisé, je constate qu'en fait comme ce sont quand même les gens les plus modestes qui utilisent le bus, par le biais de cette réduction importante, ce seront eux qui auront à pâtir de cette décision. Je ne sais pas si on a véritablement pensé à eux quand on a arrêté ce budget transports et je laisse à tout le monde le soin d'y réfléchir.

Deuxième point également sur le transport : j'entends encore les slogans Besançon ville phare, Besançon ville pilote en matière de transport. Si on décide de renouveler les bus tous les 25 ans, je ne sais pas ce qu'il en restera et je vous demande, Monsieur le Maire, quelle est la politique que vous souhaitez appliquer en ce domaine.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai très clairement dans un instant.

M. RENOUD-GRAPPIN : Pour l'eau et l'assainissement, deuxième commission dont je fais partie, je crois que c'est la première fois que le budget eau et assainissement va reverser au budget principal près d'un milliard de centimes, c'est-à-dire environ 10 MF. Je ne parle pas des autres privilèges que peut avoir la Ville de Besançon en matière d'eau et d'assainissement. Alors je sais ce que M. Bernard MEUNIER va me répondre : que la Ville de Besançon nous laisse ses rues pour laisser passer nos tuyaux d'eau, nos sorties d'assainissement, elle nous laisse utiliser ses locaux à volonté, etc. Vous avez, c'est sûr, tout un ensemble d'arguments. Quoiqu'il en soit, je crois qu'il est nécessaire que les Bisontins sachent que sur leur note d'eau et d'assainissement, 10 MF sont reversés au budget principal. Je l'ai dit l'an dernier, je le redis encore cette année, pour moi c'est un impôt tout à fait déguisé. Il faut quand même voir que ces 10 MF représentent en gros 250 F par foyer. Si je parle d'impôt c'est à bon escient car on a parlé tout à l'heure des impôts locaux pour la Région, pour le District notamment, et je pense que beaucoup de Bisontins paieront beaucoup moins que 250 F pour le District et pour la Région.

Dernier point : M. VUILLEMIN nous a tout à l'heure assommés de chiffres, que nous avons en notre possession et que nous avons lus attentivement. Dans certains cas, on nous parle de chiffres, dans d'autres cas on nous parle de pourcentages. Et j'ai été surpris que personne n'ait relevé le fait qu'une augmentation de 10 % sur 50 F vaut mieux que 4,8 % sur 500 F. Un gros pourcentage ne veut rien dire car sur une petite somme cela représente des chiffres pas très importants.

Ce qui compte pour les Bisontins c'est donc bien sûr la gestion de la Ville, les grands choix et notamment ceux que vous avez faits pour faire supporter une augmentation d'à peu près 5 % des impôts locaux que vous justifiez par un désengagement de l'Etat, alors que vous auriez souhaité que l'Etat maintienne ses dotations et ses subventions d'un niveau à peu près égal au coût de la vie. Je crois que les Bisontins auraient bien aimé eux aussi que l'augmentation des impôts locaux pour Besançon se limite au coût de la vie car cette augmentation de 5 % pèse très lourd ; elle va peser à vie c'est-à-dire que les Bisontins l'auront jusqu'à la fin de leurs jours. Il y a un élément dont vous n'avez pas tenu compte, et je vous le rappelle, c'est le revenu moyen par habitant qui, à Besançon, capitale régionale, est le plus faible de toutes les autres capitales régionales de France.

De toute façon, le problème n'est pas là. Le problème est simplement que vous préférez taxer encore une fois de plus les Bisontins, tout en diminuant parallèlement le taux de l'emprunt alors que cela n'était pas nécessaire. En fait, on aurait pu stabiliser l'impôt et l'argent ainsi économisé par les Bisontins aurait pu être investi dans le commerce, d'autres activités et dépenses. Je crois qu'il aurait fallu que vous mainteniez le niveau d'endettement et stabilisiez totalement cet effet d'impôts locaux. Je regrette d'autant plus votre choix que vous venez de dire qu'on ne baisserait l'emprunt que cette année.

M. LE MAIRE : Cela fait deux ans que nous tassons l'emprunt.

M. RENOUD-GRAPPIN : J'ai l'impression que cette manoeuvre d'augmenter, c'est-à-dire de taper un bon coup sur les Bisontins, a été décidée cette année alors que les élections sont passées et que les prochaines sont dans quatre ans. Beaucoup de choses sont gérées comme cela, et quand on est là depuis peu de temps on s'en aperçoit. C'est la bonne année pour augmenter les impôts et plus ça ira plus on les baissera pour finalement ne pas avoir d'augmentation les deux dernières années. Ce sera bien vu de toute façon puisque l'endettement aura baissé et on pourra rattraper l'investissement sur un endettement qui reviendra à un niveau tout à fait normal.

M. LE MAIRE : Monsieur RENOUD-GRAPPIN, il est inacceptable de penser que nous gérons cette ville en fonction des échéances électorales. Ce n'est pas parce qu'il y a des élections dans quatre ans que nous n'avons pas d'abord fait des études prospectives qui nous ont précisé que notre endettement était largement suffisant, qu'il fallait pendant deux ou trois ans le limiter afin de pouvoir réaliser tout au long de notre mandat le programme que nous nous sommes fixé tout en ne surchargeant pas la fiscalité à partir de la troisième, quatrième et cinquième année. Nous avons fait ce choix, il est clair mais il n'est pas fonction des échéances électorales, cela je puis vous le garantir. Vous avez là une vue à court terme, à très court terme et «au ras des pâquerettes».

Par ailleurs, vous regrettez l'augmentation de 4,8 % des impôts alors que de 1989 à 1996, le taux de la taxe d'habitation est passé de 17,91 à 17,61. Il y a donc eu une stagnation des impôts pendant 8 ans décidée par la Ville de Besançon et les élus que nous sommes ici. Si cette année nous avons décidé d'augmenter de 4,8 % c'est notamment pour nous permettre de réaliser ce qui est prévu dans notre programme. Quand vous dites que l'on «tape» sur les Bisontins avec cette augmentation, que pensez-vous de la Région qui augmente de 52 % ? Même si cela s'applique sur d'autres chiffres, c'est quand même une réalité.

Je voudrais répondre aussi à votre intervention sur les transports en commun. Vous avez souhaité qu'il y ait davantage de bus afin que ceux-ci n'aient pas 25 ans. Les bus à Besançon, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, n'auront jamais 25 ans d'existence, le plus vieux doit avoir 18 ans si mes souvenirs sont bons et il faudra le remplacer. Alors il y a actuellement 153 bus

exactement et pour renouveler ce matériel, il faut acquérir 10 bus par an en moyenne c'est vrai. Après votre commission, j'ai revu votre Adjoint qui m'a fait part de vos impressions. Avec ces 4,8 MF inscrits au budget, vous pouvez acheter 5 bus, chiffre de la Direction Générale des Services Techniques, et non 4. Il y a également 2 bus hybrides prévus dans le contrat avec la Région, cela fait déjà 7 ; on pense les avoir cette année, en tout cas ils sont votés pour cette année. En outre, il existe un budget supplémentaire, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, et nous nous sommes mis d'accord avec votre Adjoint pour arriver à acquérir le nombre de bus prévu. Donc ce qui a été dit en commission est maintenant nul et non avenu suite aux propositions que j'ai faites récemment à votre Adjoint.

M. BONNET : Si ce qu'on fait en commission est nul et non avenu, je me demande pourquoi on y va.

M. LE MAIRE : Pas du tout, cela m'a permis de prendre cette décision.

M. BONNET : On a tendance à voir de l'électoratisme là où il n'y en a peut-être pas et j'avais évoqué aussi les Floralies tous les 6 ans...

Je reviens à la publicité sur les tickets de bus qui peut être une bonne idée. Je ne vois pas pourquoi cela ne marcherait pas. Peut-être y a-t-il eu des études qui l'ont prouvé, mais alors faites-nous en part. Il y a bien des publicités sur les tickets de match de foot, d'accord ils sont un peu plus gros que les tickets de bus, mais pourquoi pas ? Ceci dit, si une idée est bonne, même si elle vient du RPR, pourquoi ne pas la retenir ?

M. LE MAIRE : On prend toutes les bonnes idées d'où qu'elles viennent, même si c'est de chez vous.

M. BONNET : D'autre part le fait que l'UNI et les jeunes du RPR aient des propos comparables, cela peut arriver (rires). Cela doit être le cas également pour l'UNEF-ID et le MJS.

Je voudrais revenir sur quelque chose qui me choque un peu et que j'appellerai la jurisprudence Vialatte qui semble s'installer dans ce Conseil. Je ne vois pas au nom de quoi un élu, même s'il n'est pas tous les jours à Besançon, n'a pas le droit de parler de sa ville. Je ne vois pas au nom de quoi les usages d'un Conseil sont modifiés parce qu'un élu est là et qu'il présente une motion. Je suis solidaire de Michel VIALATTE puisque j'ai également une motion qui est reportée en fin de séance. Au-delà de cet aspect-là des choses, je ne vois pas au nom de quoi il n'a pas le droit de parler de la ville. Et moi qui suis un peu plus là que lui parce que c'est le hasard qui veut ça pour l'instant, je souscris à la plupart des propos qu'il a tenus, sauf pour l'Opéra-Théâtre où je ne constate pas la même chose. Pour faire de la polémique politicienne, mais enfin on est là pour ça parfois aussi, je voudrais vous demander quand Lionel JOSPIN est allé s'opposer aux lois Debré à Toulouse, parce qu'il n'est pas resté à Paris pour ça, depuis combien de temps n'avait-il pas vu cette ville.

M. JACQUEMIN : Je sens une certaine détente s'installer dans le Conseil, Monsieur le Maire, mais il y a plus de trois heures que nous parlons de ce budget.

M. LE MAIRE : On parle d'autres choses intéressantes aussi.

M. JACQUEMIN : Vous vous crispez régulièrement dans la discussion quand on commence à toucher des points sensibles.

M. JUSSIAUX a dit tout à l'heure qu'on était dans les gradins (rires), il s'est immédiatement contredit en disant qu'il était bien incapable de faire des propositions car il fallait de longues études pour comprendre le comportement des Bisontins aujourd'hui. Alors je voudrais savoir exactement quel est le reproche qu'il nous fait. Dans ce Conseil, nous avons à plusieurs reprises, crié casse-cou quant aux politiques menées notamment pour le centre-ville. Nous avons senti venir ce désintérêt progressif de la population pour la fréquentation du centre. Il y a certes des données qui nous dépassent mais il y en a d'autres qui tiennent à vos politiques, à celle de l'urbanisme, à celle de vos transports urbains, à un certain nombre de modernisations qui n'ont pas été apportées en temps voulu. Ceci a été dit x fois et des gens extérieurs à ce Conseil sont même venus ici vous le dire. Alors qu'on ne s'étonne pas du phénomène observé. D'autre part, c'est vous qui avez tous les moyens d'expertise et les cordons de la bourse pour essayer de cerner l'évolution du comportement des Bisontins. Donc Monsieur JUSSIAUX, nous serons attentifs aux résultats des études que vous voudrez bien mener à ce sujet mais je suis aussi preneur comme M. RENOUD-GRAPPIN d'une information plus complète, sur la manière dont vous voyez l'avenir de vos transports urbains dont nous avons dit aussi depuis plusieurs années qu'ils nous paraissaient ne pas évoluer dans le bon sens et que les modernisations nécessaires n'étaient pas entreprises. On observe aujourd'hui là aussi une désaffection dont il faut chercher des racines qui sont antérieures.

On a parlé un petit peu de la crise de la politique des quartiers. Elle est évidente. Je ne dis pas que la tâche est facile mais tout de même vous avez de grandes difficultés à mettre en oeuvre une politique de dialogue avec les quartiers. Moi je ne souhaite qu'une chose c'est qu'elle réussisse mais vous devriez peut-être aussi vous demander si vous vous y prenez bien. Quand on veut essayer de vous aider, on se fait tout de suite critiquer. Ainsi, quand nous avons essayé de sensibiliser le Ministre de la Ville à la vie d'un certain nombre de ces quartiers, qu'ai-je entendu tout de suite ? Ce sont des «sucettes». Ce sont vos amis qui ont dit cela, Monsieur le Maire. Moi je ne demande pas, lorsqu'on prend une initiative, qu'immédiatement elle soit dénigrée. Ce n'est pas comme cela que nous y arriverons et je supporte d'autant plus mal aujourd'hui le reproche qui nous est fait d'agir de manière non concertée avec vous. Je suis preneur de cette concertation comme je suis preneur d'ailleurs, et j'ai vu l'Adjoint JEANNEROT sur cette question, d'une meilleure concertation par exemple dans le cadre de la mise en application des mesures de zones de redynamisation urbaine, à Palente par exemple, que nous avons obtenues pour la Ville de Besançon. Je suis preneur de la concertation. Alors qu'on ne vienne pas dire aujourd'hui que l'opposition ne fait pas de proposition ou que l'opposition joue son jeu en dehors de l'intérêt général. Voilà les points de précision que je voulais tout de même apporter.

M. LE MAIRE : Vous savez bien Monsieur JACQUEMIN que l'opposition est là déjà premièrement : pour critiquer la politique menée par la majorité, c'est votre rôle, deuxièmement : pour faire des propositions. Quand vous faites des propositions, et vous le savez bien, que nous considérons comme étant positives, valables, etc. nous les reprenons ; je crois que nous n'avons jamais exclu quoi que ce soit. Alors c'est vrai qu'il est peut-être plus facile de critiquer que d'être en action mais c'est le jeu normal et je ne vous en veux pas. Ce que réclamait simplement Gérard JUSSIAUX en matière de transport, ce sont des propositions précises. Cette étude va être terminée, parce qu'une étude est en cours actuellement à la CTB afin de connaître un peu les causes de cette désaffection du public, et voir comment on peut évoluer. Nous allons traiter de ce problème en mars ou avril en Municipalité, nous vous présenterons au Conseil Municipal avant les vacances prochaines les conclusions auxquelles on aura abouti. On vous le disait tout à l'heure, la Ville de Besançon se targue d'être parmi les villes qui font le plus et le mieux en matière de transport en commun ; ça reste une de nos priorités. Les 5 % de baisse de fréquentation ne m'étonnent nullement, c'est le cas dans toutes les villes où les centres sont plutôt mal perçus pour l'instant et les quartiers encore plus mal aussi. Tout cela est

général mais nous nous efforçons avec votre aide, de faire en sorte que les Bisontins se sentent mieux dans tous les domaines de leurs activités.

M. MEUNIER : Je vais répondre rapidement sans entrer dans le détail. C'est vrai que M. RENOUD-GRAPPIN est toujours présent aux réunions de cette commission.

M. LE MAIRE : Et nous l'en félicitons.

M. MEUNIER : Je ne peux pas laisser dire que 10 MF vont au budget général puisque 3,9 MF nous sont reversés dans le cadre du traitement des eaux pluviales par le budget général, ce qui fait donc une participation au budget général des Services des Eaux et de l'Assainissement de 6,1 MF. Ceci étant, je n'ai jamais dit qu'on utilisait les routes, vous avez inventé cela, mais ce n'est pas grave. Je voudrais simplement dire qu'il y a toute une logistique. Si demain, puisque c'est un budget autonome, on venait à réaliser le projet de construction à la Pelouse de locaux propres aux Services des Eaux et de l'Assainissement, l'investissement serait pris en compte sur le budget de l'eau et de l'assainissement. En attendant, il faut prendre en compte la location des bâtiments utilisés par ces deux services à la Pelouse et à la Mairie pour les services administratifs. Il y a également le personnel mis à disposition qui représente 6 agents pour le Service des Eaux et 6 agents pour le Service de l'Assainissement. En général, ce sont des cadres et vous savez ce que coûte un cadre au niveau salarial avec les charges sociales. Je m'en suis entretenu avec le Premier Adjoint qui a été très sensible aux observations que j'ai faites. Nous avons convenu que dans les années à venir, nous ne dépasserons plus ces sommes et on m'a laissé le choix entre le prix de l'eau et le taux de l'inflation tous les ans. Comme je ne fais pas d'électoratisme, on augmentera le prix de l'eau jusqu'en 2001 ; et après on l'augmentera peut-être un peu moins. Je laisse au Premier Adjoint le soin de me dire chaque année ce qui est le plus avantageux pour lui (rires).

M. DUVERGET : Je reviens un instant sur les transports en commun car c'est un sujet très très important pour les habitants d'une ville et j'attends aussi avec beaucoup d'impatience les résultats de l'enquête. Ce que vous nous aviez dit lors de dialogues précédents là-dessus, c'est notamment qu'il y avait un ralentissement de la vitesse moyenne des services rendus par les bus de la CTB, c'est-à-dire que dans notre ville, sans doute comme dans beaucoup d'autres, il est difficile de bien cohabiter entre les transports publics et les transports privés. C'est une donnée du siècle.

Deuxième élément qui apparaît à Besançon, c'est un vieillissement de la population, comme dans l'ensemble de la nation, qui rend le service de proximité prééminent par rapport à un service un peu plus lointain pour cette population, c'est-à-dire que les personnes âgées hésitent de plus en plus à utiliser un moyen de transport de quelques kilomètres.

Troisième élément, plus récent celui-ci, les étudiants ont trouvé cette année plus facilement des chambres en ville où le parc de logements s'est accru et il y a une baisse sensible du nombre d'étudiants dans les premières années des cycles universitaires. Ce sont des éléments qu'il faut aussi introduire dans toute politique de transport et qui engendreront une réflexion sur les coûts.

M. LE MAIRE : C'est ce qui se fait depuis déjà pas mal de temps à la CTB dont je louais les services tout à l'heure.

M. NUNINGER : Merci, Monsieur le Maire. Juste un petit scoop, je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur le Maire, et je vais l'exprimer publiquement, pas d'accord pour deux raisons. La première, vous nous interdisez de répondre à M. VIALATTE, la deuxième, vous nous dites qu'il est brillant (rires).

M. LE MAIRE : C'est justement parce qu'il est brillant qu'il ne vaut mieux pas...

M. NUNINGER : Je ne voudrais pas personnaliser mon intervention et je ferai comme M. VIALATTE un peu de lecture commentée très rapide puisque je me suis permis de relever quelques points au moment de son intervention. On n'est pas brillant, Monsieur le Maire, si on est un manipulateur. On n'est pas brillant si on est pervers quelque part lorsqu'on parle. Je voudrais faire des remarques sur l'intervention de M. VIALATTE fort longue, c'est vrai, et sur le coup je me suis laissé avoir quelques minutes puisque je pensais qu'effectivement il était un peu brillant. Puis progressivement j'ai été un peu déconcerté par la malveillance, le mensonge. Je développe donc mes remarques.

Il utilise des techniques et des formes qui sont tout à fait éprouvées habituellement quand on est un peu tribun, un peu cabot, il est un tribun et un cabot. Et puis comme il a attaqué quelque part l'instituteur, je me sens un peu visé puisqu'il attaque tout de même un petit peu les éducateurs et les enseignants et vous êtes un très mauvais élève, redoublant en terminale, math sup certainement mais un mauvais élève de math sup.

Alors, Monsieur VIALATTE, vos techniques sont les suivantes. Première technique, la rhétorique de la certitude : il a toujours raison mais il se fâche si on le contrarie et vous avez même de la peine quand on vous contrarie (protestations), Monsieur VIALATTE. -Ne me coupez pas, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure et je vous ai écouté très attentivement, vous l'avez vu et j'en suis ravi-

Votre deuxième formulation, c'est une deuxième figure de rhétorique encore puisque vous utilisez la rhétorique de la simplification abusive, la mystification par le vocabulaire. Et quand vous pensez redéploiement, vous le suggérez tout à l'heure au Maire, vous pensez licenciement. Nous, nous redéployons tranquillement, vous, vous auriez licencié (protestations). Ne me coupez pas pour la deuxième fois mon cher ami, mon cher collègue, je ne vous ai pas interrompu, je vous demande d'en faire autant.

Après vos deux figures de rhétorique, vous utilisez des techniques éprouvées. Première technique : les techniques de la petite phrase assassine et j'en veux pour preuve lorsque vous abordez le problème de la petite enfance. Là, vous faites partie finalement des « politicards » tout à fait peu convaincants pour ne pas dire autre chose car vous avez négligé complètement 5 à 6 points relevés par Jean-Louis FOUSSERET quand il développe la problématique de la petite enfance mais là vous avez escamoté le débat.

Votre quatrième technique, et ce sera la dernière, est celle de la patte de velours et du coup de griffes. Vous la maîtrisez bien puisque vous flattez les services sur l'excellent travail fait puis derrière, vous dégringolez la transparence que l'on vous offre, non pas pour l'avoir démolie mais au moins pour l'avoir analysée complètement. Vous ne l'avez pas fait, je vous le reproche.

En fait, Monsieur le Maire, il n'est pas brillant, il n'est pas bâtisseur, il est démolisseur cet homme-là et effectivement je partage l'avis de Jean-Louis FOUSSERET, il mériterait d'être dans l'Essonne ou à Nice mais certainement pas en Franche-Comté (applaudissements).

M. LE MAIRE : Nous avons à peu près fait le tour. Vous avez droit à deux prises de parole, Monsieur JACQUEMIN ce serait la troisième, je regrette.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, s'il vous plaît !

M. LE MAIRE : Non, vous avez pris deux fois la parole sur le budget. Vous prendrez la parole plus tard. Chacun s'exprime comme il l'entend, William NUNINGER a dit ce qu'il pensait, c'est tout, c'est parfaitement son droit. Je donne la parole au Premier Adjoint.

M. VUILLEMIN : Il n'est pas facile de faire un tri parmi les interventions nombreuses, aussi je vais essayer de faire ressortir les principales et leur apporter des éléments de réponse.

La plupart des critiques portaient, et c'était prévisible, d'une manière générale sur la fiscalité. On nous a notamment reproché l'augmentation de taxe professionnelle qui pourrait conduire un chef d'entreprise à ne pas choisir Besançon pour s'installer. Cela a été dit je crois par M. DUVERGET et repris sous d'autres formes peut-être par d'autres, Mme WEINMAN je crois.

A cela, je vais répondre deux choses. A une enquête qui a eu lieu il y a quelques années qui portait sur 1 200 décideurs au niveau de l'Europe auxquels on a posé la question suivante : vous êtes chef d'entreprise, vous voulez installer votre entreprise quelque part en Europe, quels sont les critères qui font que vous choisissiez la ville x plutôt que la ville y ? En tête des réponses venaient les voies de communication, ensuite la présence d'enseignement supérieur, de laboratoires, etc. etc., la taxe professionnelle venait relativement loin derrière. Vous savez qu'actuellement des études sont en train de se mettre en place avec la DATAR, avec l'ADPS pour le développement du réseau Lumière, etc. J'ai rencontré des chefs d'entreprises dans ce cadre-là et beaucoup sont intéressés par le développement du réseau Lumière à venir, par le développement aussi du Parc Scientifique et Industriel, etc., pratiquement aucun ne m'a demandé le montant de la taxe professionnelle à Besançon. Je tenais à le dire, c'est le premier point.

Par ailleurs, j'ai ici le tableau des taxes professionnelles pour 45 villes principales en France. En 1996, Besançon avec un taux de 14,07 apparaît en 26^{ème} position sur 41, avec le nouveau taux 14,75, elle monte d'une place ou deux vers les taux les plus élevés. Quelques exemples : Toulon 27,99, Pau 25, Nîmes 25, Nantes 19, Grenoble 18, Toulouse 18, etc. Je veux bien que l'on fasse des comparaisons mais dire que parce qu'à Besançon on passe le taux de la taxe professionnelle de 14,07 à 14,75, un chef d'entreprise ne viendra plus, je prétends que c'est un faux pour ne pas dire un mauvais débat.

On a beaucoup ajouté la fiscalité de la commune, du District, etc. En matière de taxe professionnelle 1996, si on ajoute la commune, le District, le Département et la Région, on arrivait à Besançon en 1996 à un total de 24,37, à Montbéliard : 25,32, à Belfort : 34,21, pas trop loin d'ici Châlon-sur-Saône : 22, Nancy : 32, Metz : 24, Mulhouse : 25.

M. JACQUEMIN s'est un petit peu étonné de la progression de certaines dépenses. Si on fait le lien avec d'autres interventions, c'est un petit peu curieux car d'une part on nous dit que les crédits du secteur économique ne croissent pas suffisamment et d'autre part, je reprends l'exemple que vous avez donné, crédits de subventions, participations qui augmentent de 4,5 %, c'est essentiellement lié à l'inscription de nouvelles subventions en matière d'actions économiques et urbanistiques. On ne peut pas dire une chose et son contraire.

Ensuite, on nous dit qu'on n'emprunte pas assez. C'est un peu curieux d'entendre ce discours. Alors c'est vrai que c'est peut-être une manière, je dirais élégante, de contourner le point positif que nous avons dans l'excellente situation de l'endettement. Je voudrais dire pour reprendre une formule connue, oui on emprunte mais il ne faut pas emprunter idiot. On vient de signer avec deux établissements bancaires deux conventions de prêts de 60 MF chacune. Cela représente à peu près 50 % des investissements à venir sur les trois prochaines années. Pour ces prêts, les taux sont figés, c'est-à-dire que Besançon emprunte aux conditions du marché actuel. Cela, c'est emprunter intelligemment ! Et je répète qu'on n'emprunte pas seulement pour faire plaisir à son banquier d'une part, et que l'emprunt d'aujourd'hui c'est la dette et la fiscalité d'emprunt de demain d'autre part. Il faut aussi penser à l'avenir.

On nous a aussi dit que les augmentations des taux sont un tour de passe-passe. J'ai essayé de démontrer dans mon intervention qu'en 1996, tout le monde a agi de même ; je ne vise pas simplement nos voisins directs, c'est national. Alors quand tout le monde le fait, c'est bien ! Si on le fait une année après, c'est un tour de passe-passe, on «matraque» les Bisontins, etc. Je crois qu'il faut être un peu sérieux et les propos à caractère démagogique ne permettent pas d'aborder un débat sur le budget de manière sérieuse.

Monsieur RENOUD-GRAPPIN, ce qui me gêne dans vos interventions c'est que j'ai parfois du mal à en comprendre la logique. Je n'accepte pas, en tant qu'élu de la Ville, que ce qui paraît sérieux, judicieux dans une autre assemblée devienne brusquement scandaleux ici. Ça je ne l'accepterai jamais. Les autres collectivités ont les mêmes problèmes que nous. C'est normal que dans le débat on évoque ce que font les autres etc. mais je n'ai jamais dit que les augmentations votées, décidées par d'autres collectivités étaient scandaleuses, qu'ils matraquaient les contribuables, etc. ce sont des propos qui, de mon point de vue, ne sont pas acceptables d'autant plus, je le rappelle quand même, qu'une politique fiscale, Monsieur BONNET, ne se juge pas simplement à travers le vote d'un taux, elle se juge de manière globale. On n'a pas seulement augmenté les taux, il y a aussi la mesure qu'on a prise sur la valeur locative, avec l'augmentation de l'abattement général à la base. Vous savez, les taux en eux-mêmes ne veulent rien dire ; un taux faible appliqué à une base élevée peut très bien donner un impôt élevé. Donc là on a essayé de jouer sur les deux facteurs de manière précise justement pour ne pas matraquer les Bisontins.

Je pense avoir répondu à l'essentiel des interventions.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (11 Conseillers votant contre), adopte le budget général de l'exercice 1997 (budgets annexes compris).

Récépissé préfectoral du 4 avril 1997.